

LES CIVILS PRIS POUR CIBLE
*Une Guerre Civile par Personnes Interposées au
Burundi*

Human Rights Watch
New York · Washington · Londres · Bruxelles

© Copyright Mars 1998 Human Rights Watch Tous droits réservés.
Imprimé aux Etats-Unis d'Amérique.

ISBN 1-56432-180-0
Library of Congress Catalog Card Number: 98-84611

Adresses de Human Rights Watch
350 Fifth Avenue, 34th Floor, New York, NY 10118-3299
Tél: (212) 290-4700, Fax: (212) 736-1300, E-mail: hrwnyc@hrw.org

1522 K Street, N.W., #910, Washington, DC 20005-1202
Tél: (202) 371-6592, Fax: (202) 371-0124, E-mail: hrwdc@hrw.org

33 Islington High Street, N1 9LH London, UK
Tél: (171) 713-1995, Fax: (171) 713-1800, E-mail: hrwatchuk@gn.apc.org

Rue Van Campenhout, 15 - 1000 Bruxelles, Belgique
Tél: (2) 732-2009, Fax: (2) 732-0471, E-mail: hrwatcheu@gn.apc.org

Adresse du site web: <http://www.hrw.org>

Adresse listserv: pour s'inscrire sur la liste, il suffit d'envoyer un courrier électronique à majordomo@igc.apc.org en écrivant "subscribe hrw-news" dans le corps du message (laisser la ligne de l'objet en blanc).

HUMAN RIGHTS WATCH

Human Rights Watch effectue des enquêtes régulières et systématiques sur les atteintes aux droits de l'homme dans quelque soixante-dix pays à travers le monde. La réputation que nous avons acquise en publiant des révélations fiables et utiles a fait de nous une source indispensable d'informations pour toute personne concernée par les droits de l'homme. Nous analysons les pratiques en matière de droits de l'homme des gouvernements de toute tendance politique, de tout alignement géopolitique, de toute appartenance ethnique et de toute confession religieuse. Human Rights Watch défend la liberté de pensée et d'expression et le respect de procédures équitables; nous prônons une protection de la loi égale pour tous et une société civile vigoureuse; nous apportons des preuves et dénonçons les meurtres, disparitions, tortures, emprisonnements arbitraires, discriminations et autres atteintes aux droits de l'homme reconnus au niveau international. Notre objectif est de forcer les gouvernements à rendre compte de leurs actes s'ils transgressent les droits de leur peuple.

Human Rights Watch a commencé en 1978 avec la fondation de sa Division Europe et Asie Centrale (connue alors sous le nom de Helsinki Watch). Aujourd'hui, l'organisation compte des divisions couvrant l'Afrique, les Amériques, l'Asie et le Moyen-Orient. Elle compte également trois divisions thématiques sur les armes, les droits de l'enfant et les droits de la femme. Elle possède des bureaux à New York, Washington, Los Angeles, Londres, Bruxelles, Moscou, Dushanbe, Rio de Janeiro et Hong Kong. Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale financée par les contributions de personnes et de fondations privées partout dans le monde. Elle n'accepte pas de fonds provenant de gouvernements, que ce soit directement ou indirectement.

Notre équipe se compose de Kenneth Roth, directeur général; Susan Osnos, directrice adjointe; Michele Alexander, directrice du développement; Cynthia Brown, directrice des programmes; Barbara Guglielmo, directrice financière et administrative; Patrick Minges, directeur des publications; Jeri Laber, conseillère spéciale; Lotte Leicht, directrice du bureau de Bruxelles; Carroll Bogert, directrice des communications; Jemera Rone, conseillère; Wilder Tayler, conseiller général; et Joanna Weschler, représentante aux Nations Unies.

Les directeurs régionaux de Human Rights Watch sont Peter Takirambudde, Afrique; José Miguel Vivanco, Amériques; Sidney Jones, Asie; Holly Cartner, Europe et Asie Centrale; et Hanny Megally, Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les directeurs des divisions thématiques sont Joost R. Hiltermann, division armes; Lois Whitman, division enfants; et Dorothy Q. Thomas, division femmes.

Les membres du conseil d'administration sont Jonathan Fanton, président; Lisa Anderson, Robert L. Bernstein, William Carmichael, Dorothy Cullman, Gina Despres, Irene Diamond, Adrian W. DeWind, Fiona Druckenmiller, Edith Everett, James C. Goodale, Jack Greenberg, Vartan Gregorian, Alice H. Henkin, Stephen L. Kass, Marina Pinto Kaufman, Bruce Klatsky, Harold Hongju Koh,

Alexander MacGregor, Josh Mailman, Samuel K. Murumba, Andrew Nathan, Jane Olson, Peter Osnos, Kathleen Peratis, Bruce Rabb, Sigrid Rausing, Anita Roddick, Orville Schell, Sid Sheinberg, Gary G. Sick, Malcolm Smith, Domna Stanton, Maureen White, and Maya Wiley.

Robert L. Bernstein est le président fondateur de Human Rights Watch.

Human Rights Watch a pour vocation de protéger les droits de l'homme partout dans le monde.

Nous luttons aux côtés des victimes et des militants pour prévenir la discrimination, pour que soit respectée la liberté politique, pour protéger les personnes contre les comportements inhumains en temps de guerre et pour que les auteurs d'exactions soient traduits en justice.

Nous menons des enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme, nous les dévoilons au public et nous établissons la responsabilité des auteurs de ces violations.

Nous demandons que les gouvernements et ceux qui détiennent les rênes du pouvoir mettent fin à leurs abus et respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Nous encourageons le public et la communauté internationale à appuyer la cause des droits de l'homme pour tous.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été rédigé par Timothy Longman, consultant de Human Rights Watch, à partir des résultats d'une mission menée au Burundi en 1997. Molly Bingham, consultante à Human Rights Watch, a collaboré à la mission et a photographié les images contenues dans le rapport. Le rapport a été revu par Peter Takirambudde, directeur de la division africaine, Alison Des Forges, consultante, Janet Fleischman, directrice à Washington de la division africaine, Scott Campbell, consultant, Peter Bouckaert, Orville Schell Fellow, Wilder Tayler, conseiller général, Dinah PoKempner, conseillère générale adjointe et Michael McClintock, directeur adjoint des programmes. Ont participé à la production Ariana Pearlroth, associée de la division africaine, Patrick Minges, directeur des publications, et Fitzroy Hepkins, directeur des envois. Françoise Denayer, consultante, a traduit le présent rapport en français.

TABLE DES MATIERES

I. RESUME ET RECOMMANDATIONS	1
Exactions Commises par les Forces Armées Burundaises	1
Exactions Commises par les Insurgés.....	2
La Militarisation de la Société.....	3
Le Contexte International.....	4
La Mission.....	5
Recommandations.....	5
Au Gouvernement et aux Forces Armées Burundaises....	5
Aux FDD et autres Groupes Rebelles.....	7
Aux Nations Unies.....	7
A la Communauté Internationale.....	9
II. LE CONTEXTE DE LA GUERRE CIVILE.....	10
Contexte.....	10
Des Pas Vers la Réconciliation.....	14
Gouvernement Civil et Retour de la Violence.....	15
Le Retour au Pouvoir de Buyoya	20
III. "NOUS SOMMES COMMES DES PRISONNIERS ICI":LE DEPLACEMENT FORCE DES POPULATIONS CIVILES.....	26
Les Programmes de Regroupement Forcé et le Droit International	26
Atteintes aux Droits de l'Homme Pendant la Création des Camps	
de Regroupement	34

L'Usage Généralisé de la Terreur et la Prise pour Cible de la Population Civile	34
Exécutions Sommaires de Civils.....	36
Le viol 40	
Destruction des Habitations.....	41
Droits de l'Homme et Conditions dans les Camps de Regroupement	42
Conditions de Salubrité et d'Hygiène dans les Camps de Regroupement	42
Exécutions Sommaires, Tortures, Viols et autres Exactions	
Commises dans les Camps de Regroupement.....	46
Le Travail Forcé dans les Camps de Regroupement.....	51
Bilan Actuel de la Politique de Regroupement	52

IV. VIOLATIONS CONTINUELLES DES DROITS DE L'HOMME PAR LES FORCES ARMEES BURUNDAISES ET LES MILICES TUTSIES	61
Attaques Aveugles contre les Civils.....	61
Attaques Ciblées, Exécutions Extrajudiciaires et "Disparitions"	68
Viols	78
Pillages et Vols.....	79
Tortures.....	82
Violations du Droit à Circuler Librement	83
Travail Forcé	87
V. ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME COMMISSES PAR LES FORCES POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE (FDD) ET AUTRES GROUPES REBELLES.....	89
Attaques Aveugles contre des Civils	89
Viols	97
Assassinats et Autres Attaques Ciblées contre des Civils.....	97
Pillages, Vols et Destruction de Biens.....	99
Restrictions au Droit de Circuler Librement	102
VI. "LORSQUE DEUX ELEPHANTS SE BATTENT...": LA GUERRE CONTRE LES POPULATIONS CIVILES AU BURUNDI	105
Une Population Civile Prise entre Deux Feux.....	105
Troubles Causés par la Guerre.....	110
Mines Terrestres.....	115

VII. LA MILITARISATION DE LA SOCIETE BURUNDAISE.....	120
Expansion Considérable des Forces Armées	121
Les Enfants Soldats	124
Instruction Militaire des Civils Tutsis et Distribution d'Armes	125
La Participation des Hutus à l'Effort de Guerre	126
 VIII. LA REONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	130
Le Contexte Régional du Conflit Burundais	130
La Réaction Régionale: les Sanctions et leur Impact.....	131
L'Impact des Sanctions	132
Les Etats-Unis et l'Union Européenne	135
Les Nations Unies	137

I. RESUME ET RECOMMANDATIONS

La guerre civile au Burundi est avant tout une guerre contre les civils. Théoriquement, le conflit oppose une élite militaire et politique issue du groupe minoritaire tutsi au pouvoir à des insurgés appartenant au groupe majoritaire hutu, mais dans la pratique, les belligérants se livrent peu de batailles directes et se combattent plutôt indirectement en s'attaquant aux civils. Depuis que la guerre civile a éclaté en 1993, les parties en conflit n'ont cessé de prendre pour cible la population civile du Burundi, lui infligeant tueries, viols, blessures et vols.

Exactions Commises par les Forces Armées Burundaises

Lorsque le Major Pierre Buyoya, ex-président du Burundi, s'est emparé du pouvoir en écartant un gouvernement civil paralysé lors du coup d'Etat de juillet 1996, il a prétendu qu'il cherchait à mettre fin au bain de sang qui s'était déclenché trois ans plus tôt avec l'assassinat du premier président hutu élu par le peuple, Melchior Ndadaye. Mais depuis le coup d'Etat, les forces armées burundaises se sont rendues responsables de violations massives des droits de l'homme. Dans le cadre d'un programme dit de "regroupement" mis en oeuvre sur une grande partie du territoire, les forces armées ont forcé la population rurale hutue à s'installer dans des camps où elle peut être tenue à l'oeil et contrôlée plus efficacement. Afin de forcer les gens à se rendre dans les camps de regroupement, les forces

armées ont attaqué les civils aveuglément, elles ont brûlé leurs maisons et se sont livrées à des viols et des brutalités sur une grande échelle. Elles ont tué des centaines de civils qui refusaient de se rendre dans les camps. Dans certaines régions du pays où des camps ont été créés, pas une seule maison n'est encore debout à des kilomètres à la ronde.

Plus de trois cent mille personnes ont été entassées dans des camps de regroupement dans des conditions sanitaires médiocres. Des milliers de personnes sont mortes de malnutrition et de maladie dans les camps, tandis que des centaines d'autres ont été exécutées sommairement. Dans certains cas, les soldats ont forcé les habitants des camps à travailler pour eux et à leur fournir les récoltes de leurs champs. Alors que le gouvernement a réagi aux pressions internationales en fermant certains camps dans les provinces nord du Burundi où il avait jugulé les activités des insurgés, il a créé de nouveaux camps dans les régions du sud du pays confrontées à une recrudescence de l'insécurité.

En dehors des zones de regroupement, les forces gouvernementales ont tué et blessé des civils lors d'opérations militaires prétendument dirigées contre les insurgés. Elles ont par ailleurs assassiné de façon sélective des personnes qui, selon elles, pouvaient organiser l'opposition, en particulier des Hutus fortunés ou instruits, méthode qui n'est pas sans rappeler les violences employées au Burundi lors des massacres de 1972 commandités par le gouvernement et qui avaient fait quelque

200.000 victimes hutues. Les personnes souffrant de malnutrition chronique ont également été la cible de violences car les forces armées sont persuadées que la malnutrition est une preuve que les personnes ont vécu dans les zones contrôlées par les rebelles où la nourriture se fait rare. Un cas a été observé où des femmes qui allaient chercher des rations alimentaires pour elles et leurs enfants s'étaient rasé la tête pour que l'on ne puisse pas remarquer leurs cheveux blonds, signe de grave malnutrition. A travers tout le pays, les forces armées se sont livrées à des viols, des arrestations arbitraires, des pillages et à la destruction de propriétés. Les forces gouvernementales ont mis fin aux activités des insurgés dans certaines parties du pays mais elles l'ont fait aux dépens de milliers de personnes qui ont perdu la vie et de centaines de milliers d'autres qui ont vu leurs droits bafoués.

Exactions Commises par les Insurgés

Les groupes d'insurgés qui combattent les forces gouvernementales ont également violé les principes fondamentaux du droit humanitaire. A l'instar des forces armées, le principal groupe d'insurgés, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), a également attaqué et exécuté sommairement des civils. Prétendant défendre les intérêts de la majorité hutue et n'ayant pas grand intérêt au niveau politique à s'aliéner ceux qui, espèrent-ils, appuieront leur cause, les FDD et d'autres groupes d'insurgés ont d'abord et surtout pris pour

cible les Tutsis mais les groupes d'insurgés ont aussi attaqué des civils hutus, surtout ceux qu'ils accusent de collaboration avec le régime, les fonctionnaires du gouvernement par exemple. Lors d'une offensive menée en avril 1997 dans le sud du Burundi, les FDD ont massacré des civils tant hutus que tutsis dans plusieurs communautés. Les FDD et autres groupes d'insurgés ont tué beaucoup moins de personnes que les forces gouvernementales, en partie parce qu'ils sont moins bien armés mais aussi parce que le groupe qu'ils attaquent le plus souvent — les civils tutsis — représente lui-même une portion relativement peu importante de la population et généralement bien défendue par les forces armées. Pour subvenir à leurs besoins, les insurgés pillent souvent les récoltes et autres biens des civils. Ils ont contraint certains civils à vivre dans les zones qu'ils contrôlent, les prenant en fait en otages et les obligeant parfois à cultiver la terre pour eux ou à effectuer d'autres tâches. Par ailleurs, les insurgés ont détruit un nombre considérable d'habitations et ont violé et blessé des civils.

Outre les FDD, il existe plusieurs groupes d'insurgés plus petits, dont le Parti pour la Libération du Peuple Hutu (PALIPEHUTU) et le Front pour la Libération Nationale (FROLINA).¹ En juillet et août 1997, les FDD ont combattu le PALIPEHUTU dans les provinces nord de Cibitoke et de Bubanza,

¹ Au moment où ont été effectuées les recherches sur le terrain aux fins du présent rapport, le FROLINA observait une trêve vis-à-vis des forces gouvernementales mais il a rompu cette trêve à la fin novembre 1997.

ces batailles faisant quelque 600 victimes civiles et plus de trente mille déplacés.

Partout au Burundi, les civils ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils se sentaient pris entre deux feux. S'ils appuient les FDD ou d'autres groupes d'insurgés, ils peuvent être arrêtés et tués par les forces armées. S'ils refusent d'appuyer les insurgés, ils craignent d'être considérés comme des collaborateurs.

La Militarisation de la Société

Le Président Buyoya s'est employé à une expansion massive des forces armées et à une militarisation de l'ensemble de la société. Les forces armées burundaises ont fait d'importantes acquisitions d'armes, en dépit de l'embargo régional décrété à l'encontre du Burundi. Elles ont aussi presque doublé leurs effectifs, passant de 20-25.000 hommes à plus de 40.000. Cette expansion s'est réalisée en réduisant à trois mois la période d'instruction d'un an et en recrutant des femmes, des étudiants et de jeunes garçons n'ayant pas plus de dix ans. Des milliers d'hommes jeunes et de garçons qui étaient membres de gangs de jeunes Tutsis à Bujumbura et dans d'autres villes ont été enrôlés dans les forces armées et, après trois mois d'instruction, ils ont reçu des armes et ont été déployés sans grande supervision, étant parfois chargés de garder la population hutue qu'ils avaient terrorisée auparavant. Etant donné que presque toutes les nouvelles recrues sont des Tutsis, de l'aveu même de l'armée, la domination d'un seul groupe ethnique au sein des forces armées,

qui au départ étaient déjà composées en grande partie de Tutsis, est encore davantage marquée maintenant.

Les forces armées ont également fourni une formation militaire et des armes aux civils tutsis dans le cadre d'un programme "civil d'autodéfense" mis sur pied suite à une grande offensive menée par les FDD dans le sud du Burundi en avril 1997. Elles ont distribué des armes aux civils dans la province sud de Bururi en mai et elles ont commencé à former des milices civiles à Bujumbura en juin.

Les forces armées ont également organisé les Hutus adultes en patrouilles civiles pour mieux contrôler leurs mouvements. Dans la plus grande partie du territoire, les civils hutus sont amenés à patrouiller la nuit, soi-disant pour combattre les insurgés mais aussi pour les empêcher d'aider les opposants au gouvernement.

Le Contexte International

Les hostilités au Burundi ont depuis longtemps des retombées sur les conflits en cours dans les pays voisins, et inversement, car les massacres de Hutus ou de Tutsis dans un pays alimentent les craintes et les haines dans les autres. Les réfugiés tutsis ont joué un rôle important, en tant qu'auteurs ou de victimes, dans les violences qui ont éclaté au Burundi à la fin 93, tandis que les réfugiés hutus du Burundi ont participé aux massacres de Tutsis lors du génocide rwandais de 1994. Les soldats des ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) et les milices responsables du

génocide rwandais ont aidé les FDD et se sont entraînés avec elles au Zaïre. Le gouvernement burundais aurait appuyé l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) dans son combat contre l'armée zaïroise et ses alliés ex-FAR. L'AFDL à prédominance tutsie a attaqué, tué et pourchassé jusque chez eux des réfugiés hutus originaires du Burundi et du Rwanda, traquant ceux qui avaient fui dans les forêts du Congo.²

Une coalition de dirigeants régionaux a condamné le coup d'Etat qui a amené Buyoya au pouvoir et depuis environ seize mois, elle tente de recourir à des sanctions économiques pour imposer des pourparlers de paix et le retour d'un gouvernement constitutionnel. En janvier 1998, Buyoya participait toujours aux pourparlers de paix mais aucun accord durable n'avait été conclu et les dirigeants régionaux semblaient prêts à admettre que les sanctions n'avaient pas eu d'effet. Plusieurs Etats de la région se sont retirés des sanctions en 1997 (certains seulement provisoirement) et d'autres ont reconnu avoir violé les sanctions de façon significative.

² Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, République Démocratique du Congo, "Ce que Kabila dissimule: massacres de civils et impunité au Congo", vol. 9, no. 5(A) (octobre 1997); Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Zaïre, "Attacked by All Sides: Civilians and the War in Eastern Zaïre", vol. 9, no. 1(A) (mars 1997).

D'autres gouvernements de pays bordant la région ont condamné certaines politiques menées par le régime de Buyoya telles que le regroupement, mais ils n'ont pas clairement dénoncé le coup d'Etat. Leur attention étant détournée par la crise zairoise, ces gouvernements ont accueilli Buyoya comme un leader apparemment modéré dans une situation de plus en plus polarisée, et comme un facteur de stabilité dans une région dangereusement précaire. Mais cette vision des choses passe sur les atteintes courantes aux droits de l'homme commises par le régime Buyoya.

La Mission

Les chercheurs de Human Rights Watch ont enquêté à propos d'exactions perpétrées dans dix des seize provinces du Burundi en juin et juillet 1997. Ils ont interrogé des représentants de l'armée et de l'administration, des hommes politiques appartenant à l'opposition, des représentants des agences des Nations Unies et d'organisations internationales non gouvernementales (ONG), des représentants de l'Eglise, des militants des droits de l'homme et bon nombre de citoyens ordinaires. Bien que le Président Buyoya n'ait pas donné suite à plusieurs demandes d'interview, les ministres de la justice et de l'intérieur, le porte-parole de l'armée, six gouverneurs, cinq gouverneurs-adjoints, neuf responsables communaux et de nombreux officiers de l'armée ont accepté de rencontrer les chercheurs, à l'instar du président destitué, Sylvestre Ntibatunganya, de dirigeants de plusieurs partis politiques à prédominance hutue et d'un représentant à Nairobi du Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD), l'aile politique des FDD.

Human Rights Watch a pu travailler dans la plupart des zones où des exactions auraient été commises sur une large échelle, entre autres dans certaines parties des provinces de Bururi, Makamba, Bubanza et Bujumbura-Rural où peu d'observateurs étrangers se sont rendus. Pour des raisons de sécurité, les chercheurs n'ont pu se rendre dans la province de Cibitoke, la commune de Nyanza-Lac dans la province de

Makamba et dans les parties de la Forêt de Bururi et de la Kibira aux mains des FDD. L'équipe de chercheurs a visité des camps de regroupement dans les provinces de Bubanza, Bururi, Karuzi, Kayanza, Makamba et Muramvya.

Pour des raisons de sécurité et un souci de protéger les sources, le nom des témoins n'est généralement pas mentionné, ni parfois le nom du lieu. Les chercheurs ont garanti l'anonymat aux personnes interviewées, à l'exception des administrateurs du gouvernement et de quelques autres personnes occupant une fonction officielle. Pour les mêmes raisons, les chercheurs de Human Rights Watch se sont déplacés sans escorte militaire et n'ont procédé à aucune interview en présence de soldats ou de fonctionnaires de l'Etat.

Recommandations

Au Gouvernement et aux Forces Armées Burundaises

Human Rights Watch recommande au gouvernement et aux forces armées burundaises de:

- Mettre fin immédiatement aux tortures, exécutions sommaires, "disparitions" et viols pratiqués par les forces armées, la police et les milices.
- Enquêter à propos des allégations d'exécutions sommaires, de viols, de coups, de tortures, de recours excessif à la force et

autres exactions commises par les forces armées, et punir les responsables de ces exactions conformément aux procédures acceptées dans le monde entier.

- Respecter le droit international humanitaire et la législation relative aux droits de l'homme, en interdisant de prendre pour cible des civils et des objectifs civils lors d'opérations militaires, et en interdisant aussi les attaques aveugles, le pillage et la destruction inutile d'habitations civiles.
- Démanteler les camps de regroupement et mettre un terme à toutes les pratiques de réinstallation forcée des populations civiles.
- Reconnaître le droit de circuler librement et de choisir sa résidence afin que les personnes déplacées et celles ayant été visées par une politique de regroupement puissent rentrer chez elles si elles le souhaitent.
- Dédommager les personnes qui ont perdu leur logement et leurs biens lors de la mise en oeuvre de la politique de regroupement.
- Mettre un terme au recrutement et à la conscription de jeunes de moins de dix-huit ans dans les forces armées. La

conscription ne devrait être appliquée que selon des procédures établies par la loi et sans le recours à la force.

- Mettre fin aux détentions politiques, à la torture et aux exécutions sommaires.
- Mettre fin à l'usage des mines terrestres et retirer celles qui sont déjà en place.
- Prendre des mesures immédiates pour désarmer et démanteler les forces paramilitaires tutsies qui ont agi jusqu'ici avec l'assentiment des forces armées ou en association avec ces dernières. Enquêter à propos des allégations d'exactions commises par les forces paramilitaires et traduire en justice les responsables de ces exactions.
- Mettre fin immédiatement à toutes les formes de travail forcé, y compris l'utilisation comme main d'œuvre, par les forces armées, des habitants des camps de regroupement.
- Coopérer avec les observateurs des droits de l'homme et leur permettre l'accès à toutes les régions du pays.

Aux FDD et autres Groupes Rebelles

Human Rights Watch recommande aux FDD et aux autres groupes rebelles armés de:

- Mettre fin immédiatement à la pratique de la torture, des exécutions sommaires, des "disparitions" et des viols.
- Respecter le droit international humanitaire en interdisant de prendre pour cible des civils et des objectifs civils et en interdisant aussi le viol, la torture, les attaques aveugles contre les civils ainsi que la destruction ou le pillage des habitations civiles.
- S'abstenir de prendre aux civils des produits alimentaires ou non alimentaires, directement ou indirectement. Tout produit pris par les forces rebelles devrait être payé.
- Cesser d'utiliser les civils pour du travail forcé et de contraindre les civils à rester dans les zones contrôlées par les rebelles.
- Mettre fin à l'usage des mines terrestres et retirer celles qui sont déjà en place.
- Reconnaître le droit à circuler librement et à choisir sa résidence dans les zones sous le contrôle des rebelles.
- Coopérer avec les observateurs des droits de l'homme et leur permettre l'accès à toutes les régions du pays.

Aux Nations Unies

- Imposer un embargo international sur la vente ou l'approvisionnement d'armes et de munitions, ainsi que sur le matériel et les services militaires, à l'encontre de toutes les parties au conflit. L'embargo devrait être étayé par des mesures de mise en oeuvre tels que le déploiement d'observateurs militaires aux pistes d'atterrissement et aux points de passage clés du Burundi et des pays limitrophes et la réactivation de la Commission Internationale d'Enquête de l'ONU sur le trafic d'armes (Rwanda), élargissant son mandat de façon à y inclure le Burundi.
- Elargir l'Opération des Droits de l'Homme des Nations Unies au Burundi de façon à permettre la présence d'un plus grand nombre d'observateurs des droits de l'homme et le libre accès à toutes les régions du pays. Ses opérations en dehors de Bujumbura devraient être renforcées afin de permettre une surveillance homogène des exactions dans toutes les provinces, en particulier celles où un grand nombre de civils sont pris pour cible par tous les belligérants, notamment Bujumbura-Rural, Cibitoke, Bubanza, Makamba et Bururi.
- Le Secrétaire Général de l'ONU devrait demander que les agences des Nations Unies s'occupent des Burundais qui ont été déplacés à l'intérieur du pays suite à la politique de regroupement dans des camps.

- Envisager d'étendre le mandat du Tribunal Pénal International pour le Rwanda de façon à inclure les crimes contre l'humanité commis par toutes les parties belligérantes au Burundi.
- La représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU sur l'impact du conflit armé sur les enfants, Clara Otunnu, devrait enquêter, dans les plus brefs délais, à propos du recrutement d'enfants de moins de dix-huit ans au sein de l'armée ainsi que de l'impact qu'exerce en général le conflit armé sur les enfants du Burundi.
- Le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU devrait mener une enquête de terrain sur la situation des enfants soldats.
- L'UNICEF devrait surveiller les conditions dans lesquelles vivent les enfants dans les camps de regroupement et la situation des enfants utilisés comme soldats et il devrait travailler avec le gouvernement, les ONG et les agences humanitaires en vue d'améliorer ces conditions.
- Le Groupe de Travail de l'ONU sur un Projet de Protocole Facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant sur la participation des enfants dans les Conflits Armés devrait chercher à faire passer à dix-huit ans l'âge minimum auquel

les personnes peuvent être recrutées au sein des forces armées et participer aux hostilités (que ce recrutement soit volontaire ou obligatoire et qu'il s'agisse d'un recrutement au sein de forces armées gouvernementales ou non gouvernementales). Les Etats africains devraient être encouragés à participer activement au groupe de travail.

A la Communauté Internationale

- Veiller à ce que tous les camps de regroupement forcé soient immédiatement fermés et que les autorités gouvernementales et militaires n'imposent pas de restrictions pour le retour des civils chez eux.
- Condamner énergiquement et publiquement les atteintes aux droits de l'homme perpétrées par toutes les parties au conflit et appeler toutes les parties à mettre un terme aux graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- Appuyer un embargo international sur les armes à l'encontre de toutes les parties au conflit au Burundi.
- Inciter les pays voisins à s'abstenir de rapatrier de force au Burundi de vrais réfugiés et appeler les forces armées burundaises à mettre fin à tout effort de rapatriement forcé de réfugiés burundais se trouvant dans les pays voisins.

- Continuer à empêcher toute aide bilatérale et multilatérale au gouvernement burundais, à l'exception de l'aide humanitaire, jusqu'à ce que les conditions minimales suivantes soient remplies: que les attaques militaires contre les civils cessent et que les responsables fassent l'objet d'une enquête et soient poursuivis en justice; que les camps de regroupement et toute autre forme de réimplantation forcée disparaissent complètement; s'assurer que l'armée burundaise ne soit plus impliquée dans le rapatriement forcé des réfugiés. Par ailleurs, des progrès concrets devraient être opérés dans le sens de l'établissement d'un système politique qui inclut toutes les communautés, où le droit à la liberté d'expression et d'association de toutes les communautés serait respecté et où il serait mis fin au harcèlement des opposants politiques, des journalistes et des militants des droits de l'homme.
- Une fois que l'aide au gouvernement burundais aura repris, se donner comme priorité d'appuyer les efforts visant à mettre en place un système judiciaire indépendant et impartial, avec un recrutement élargi de juges, avocats et magistrats tenant compte de la diversité régionale et ethnique et de l'équilibre entre les sexes.
- Dans toutes les discussions avec les forces rebelles, insister sur le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire,

surtout pour ce qui est de la protection des populations civiles et autres garanties des droits de l'homme.

II. LE CONTEXTE DE LA GUERRE CIVILE

Contexte

La guerre civile qui se déroule actuellement au Burundi est le plus long conflit violent qu'ait connu ce pays dont l'histoire récente a été marquée par des luttes interethniques meurtrières qui ont éclaté périodiquement. Ce conflit, comme d'autres auparavant au Burundi et au Rwanda voisin, a pris la forme d'une lutte entre deux groupes ethniques, les Hutus qui forment quelque quatre-vingt-cinq pour cent de la population et les Tutsis qui en représentent quelque quinze pour cent. Cependant, la coloration ethnique du conflit ne fait que dissimuler et envenimer ce qui est essentiellement une bataille pour le pouvoir politique et économique, à l'instar de conflits analogues se déroulant dans d'autres parties du globe.

Les spécialistes débattent du sens exact qu'avaient les termes "Hutu", "Tutsi" et "Twa" dans le Burundi pré-colonial mais ils s'accordent à dire que les trois groupes partageaient une même langue, les mêmes pratiques religieuses et un même système politique et qu'ils vivaient mélangés sur un territoire qu'ils appelaient tous Burundi.³ Il se peut que ces termes aient en

³ Jean-Pierre Chrétien a affirmé que les Hutus et les Tutsis en tant que catégories étaient essentiellement des constructions coloniales (c.f. "Manipulations de l'histoire, manipulations des identités et violence politique: Les enseignements du cas burundais", dans Bogumil Jewsiewicki et J. Létoruneau, éd. *Constructions identitaires:*

partie dérivé des métiers différents qu'ils exerçaient, la plupart des Tutsis étant des éleveurs de bétail, signe de richesse dans la société burundaise, alors que la plupart des Hutus étaient cultivateurs et la plupart des Twas vivaient de la chasse et de la cueillette. Les Twas, qui représentent aujourd'hui moins d'un pour cent de la population, ne sont pas assez nombreux pour jouer un rôle significatif dans les conflits actuels au niveau national mais dans certaines régions, ils figurent de façon importante parmi les tueurs ou parmi les victimes. Un quatrième groupe, les Ganwas, une élite composée de descendants des anciens gouvernants, n'étaient considérés ni comme des Hutus ni comme des Tutsis et étaient également très peu nombreux. Bien que les Twas et les Ganwas aient été historiquement séparés des autres groupes, les distinctions entre Hutus et Tutsis étaient plus flexibles. Les personnes pouvaient passer d'une catégorie à l'autre, en fonction de leur fortune et de leur prestige politique, et les conflits politiques tendaient généralement à dépasser les caractères identitaires plutôt qu'à les renforcer.⁴

questionnements théoriques et études de cas (Québec, 1992), p. 11-29). D'autres spécialistes tels que René Lemarchand, Catharine Newbury et Alison DesForges soutiennent que les termes Hutu et Tutsi se rapportaient à des individus du Rwanda et du Burundi avant le régime colonial mais que l'usage de ces termes pour décrire des catégories a fait suite aux changements introduits par le colonialisme.

⁴ René Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*

Les puissances coloniales, d'abord les Allemands et après la Deuxième Guerre Mondiale, les Belges, ont cherché à gouverner par l'entremise de la monarchie existante mais leurs politiques ont servi à éliminer la complexité et la flexibilité des systèmes socio-politiques pré-coloniaux et à classer les Hutus, les Tutsis et les Twas dans des catégories ethniques rigides. Appliquant leurs propres théories racistes de hiérarchie entre les peuples, les administrateurs coloniaux en ont conclu que les Tutsis, les Hutus et les Twas étaient des groupes raciaux distincts. Ils considéraient que les Tutsis, qui selon les stéréotypes étaient grands et minces, avec la peau plus claire et les traits plus fins, étaient plus proches des Européens et par conséquent supérieurs aux Hutus et aux Twas qui ressemblaient moins aux colonialistes. Ils considéraient les Ganwas, peu nombreux, comme un groupe de Tutsis un peu plus privilégié. Mettant leurs idées en pratique dans un système de gouvernement indirect, les colonialistes ont favorisé les Tutsis et les ont aidés à acquérir du pouvoir par rapport aux Hutus. Ils ont exclu les Hutus non seulement des fonctions administratives mais aussi de l'enseignement supérieur, créant par là-même des conditions favorables à une domination tutsie à longue échéance.⁵

(Cambridge: Cambridge University Press, 1994, p. 6-16).

⁵ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 58-76; Alison Desforges, "Burundi: Failed Coup or Creeping Coup", *Current History*, mai 1994.

Au Rwanda, le pays voisin où les politiques démographiques et coloniales étaient analogues, l'administration belge a modifié sa pratique au milieu des années 50 et a commencé à permettre aux Hutus d'assumer un rôle plus important dans la vie publique et à occuper plus de places dans les institutions éducatives. Mécontents de la lenteur des réformes, les Hutus se sont soulevés contre l'autorité tutsie à partir de 1959, ils ont évincé le monarque et tué ou forcé à s'exiler des milliers de Tutsis. Entre 1959 et 1962, presque tous les postes administratifs sont passés des Tutsis aux Hutus et le Rwanda a obtenu son indépendance en 1962 avec un gouvernement contrôlé par les Hutus.⁶

⁶ Pour une comparaison de l'histoire du Rwanda et du Burundi à la fin de leur époque coloniale et au début de leur indépendance, voir René Lemarchand, *Rwanda and Burundi* (Londres: Pall Mall, 1970).

Dans les années qui ont suivi l'indépendance du Burundi concédée par la Belgique en 1962, son dirigeant, Mwambutsa, a cherché à éviter une révolution similaire en équilibrant les intérêts tutsis et hutus. Mais alors que les conflits entre les groupes se multipliaient, il s'est de plus en plus associé aux intérêts tutsis et a perdu son rôle d'arbitre neutre. Un réfugié tutsi rwandais a alors assassiné le tout premier Hutu à avoir été élu premier ministre, trois jours après sa nomination en janvier 1965. Mwambutsa espérait apaiser la population hutue et garder le contrôle en autorisant des élections législatives, mais après que les partis à prédominance hutue aient remporté une majorité décisive, il a refusé de nommer un autre premier ministre hutu. Quelques mois plus tard, en octobre 1965, des soldats et gendarmes hutus ont tué le premier ministre tutsi lors d'une tentative de coup d'Etat et ils ont forcé Mwambutsa à fuir le pays. L'armée a alors exécuté plusieurs officiers hutus de l'armée et presque tous les politiciens hutus importants et elle a commencé à éliminer les Hutus des rangs de l'armée. Dans la province de Muramvya, les Hutus ont attaqué les habitants tutsis tandis que les soldats tutsis et les milices civiles tutsies ont réagi en massacrant quelque 5.000 Hutus. Mwambutsa a tenté de gouverner depuis le Congo mais il a finalement abdiqué en faveur de son fils. Le nouveau roi n'a pas réussi à imposer son autorité et quelques mois après son intronisation en juillet 1966, les

officiers militaires tutsis l'ont déposé et ont nommé le Capitaine Michel Micrombero à la présidence.⁷

⁷ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 58-75.

En avril 1972, les insurgés hutus ont attaqué et se sont emparés des villes de Rumonge et de Nyanza-Lac au sud, en bordure du Lac Tanganyika, tuant de nombreux habitants tutsis. L'armée a facilement réprimé la rébellion mais s'en ait servi comme prétexte pour massacrer un grand nombre de Hutus. Dans ce que Lemarchand a qualifié de "génocide sélectif", l'armée et les milices tutsies ont tué quelque 100.000 personnes, visant plus particulièrement les enseignants, les étudiants, les membres du clergé et autres intellectuels hutus, ainsi que les soldats hutus. Selon Lemarchand et Martin, "L'objectif était de décapiter non seulement la rébellion mais également la société hutue, et par la même occasion, poser les bases d'un ordre social totalement nouveau. ... L'anéantissement des élites hutues ... éliminait effectivement toutes les éventuelles menaces hutues à l'hégémonie tutsie, tout au moins pour la génération suivante".⁸ En dehors des milliers de tués, les attaques des forces armées et

⁸ René Lemarchand et David Martin, *Selective Genocide in Burundi*; (Londres: Minority Rights Group, 1973); René Lemarchand, "The Hutu-Tutsi Conflict in Burundi", dans Jack Nusan Porter, éd., *Genocide and Human Rights: A Global Anthology*, (University Press of America, 1982), p. 195-217; et Christian Thibon, "Les origines historiques de la violence politique au Burundi", dans André Guichaoua, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)* (Lille: Université des Sciences et Technologies, 1995), p. 57-58. Citation de Lemarchand et Martin, p. 18-19.

des milices ont forc   plusieurs centaines de milliers de Hutus    s'exiler dans les pays voisins o   certains ont ensuite mis sur pied des mouvements de gu  rilla. Le souvenir des massacres de 1972 a fa  onn  , par la suite, la pens  e et l'action politiques hutues, tant    l'int  rieur qu'   l'ext  rieur du Burundi. Beaucoup de Hutus estiment qu'ils resteront vuln  rables    ce type d'attaques aussi longtemps que les Tutsis garderont la mainmise sur le pouvoir politique et militaire.⁹

Au cours des vingt ann  es qui ont suivi les massacres de 1972, les Hutus ont   t   presque enti  rement exclus des fonctions politiques, de l'arm  e, des   coles et d'autres postes. Le Lt. Col. Jean-Baptiste Bagaza a remplac   Micombero    la pr  sidence apr  s le coup d'Etat de 1976 mais il a poursuivi la politique de discrimination envers les Hutus. Il a mis l'accent sur l'unit   nationale et a interdit toute r  f  rence    l'ethnicit   en

⁹ Reginald Kay, *Burundi since the genocide*, (Londres, Minority Rights Group, 1987); Thibon, "Les origines historiques de la violence politique au Burundi", p. 57-61; et Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 76-105. Dans *Purity and Exile: Violence, Memory, and National Cosmology Among Hutu Refugees in Tanzania* (Chicago: University of Chicago Press, 1995), Lisa H. Malkki offre une excellente analyse de la col  re et de la peur qui animent toujours les r  fugi  s hutus burundais depuis les massacres de 1972 et de comment cette col  re et cette peur continuent    forger leur pens  e politique et leur identit  .

tant qu'incitation à la haine raciale, empêchant dans la pratique les Hutus à se plaindre de la discrimination à laquelle ils étaient confrontés. Le Président Bagaza a également lancé une campagne contre les églises catholique et protestante, expulsant quatre-vingt pour cent des missionnaires étrangers et limitant les activités des Eglises car ils soupçonnaient ces dernières de radicaliser les Hutus.¹⁰

Le Major Pierre Buyoya a remplacé Bagaza lors d'un coup d'Etat en 1987. Lorsque les Hutus se sont rebellés l'année suivante dans les provinces de Ngozi et Kirundo, le long de la frontière rwandaise, et ont tué plusieurs milliers de Tutsis, Buyoya a autorisé l'armée à restaurer "l'ordre et la paix" en utilisant des hélicoptères et des véhicules blindés pour massacrer quelque 20.000 Hutus.¹¹

¹⁰ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 106-117; Jean-Pierre Chrétien, "Eglise et Etat au Burundi: les enjeux politiques", *Afrique Contemporaine*, avril-mai-juin 1987, p. 63-68.

¹¹ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 118-130.

Des Pas Vers la Réconciliation

Buyoya a rejeté les appels réclamant une enquête indépendante sur les massacres de 1988 mais il a néanmoins opéré un revirement dans l'orientation politique du gouvernement et a cherché à encourager la réconciliation entre les Hutus et les Tutsis plutôt que de simplement compter sur la répression pour contrôler la population hutue. Il a nommé une commission multiethnique chargée d'étudier la question hutue-tutsie et a nommé des Hutus à des postes au sein de son gouvernement. Il a par ailleurs rétabli des relations normales avec les Eglises.¹²

Les violences du passé qui ont eu lieu au Burundi et au Rwanda ont compliqué les efforts de réconciliation entre les deux principales communautés ethniques du Burundi. Chaque groupe redoutait la violence de l'autre, voire même une possible extermination par l'autre, et ressentait toujours de la colère face aux souffrances du passé. Les Tutsis avaient vu dans le massacre des Tutsis au Rwanda et dans leur perte de pouvoir un avertissement et ils avaient peur que le partage du pouvoir avec les Hutus au Burundi ne mène également à un massacre de

¹² André Guichaoua, "De la transition démocratique à la tourmente ethnique: les ruptures douloureuses de l'ordre paysan au Burundi", dans Guichaoua, éd., *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, p. 99-105; et Lemarchand, *Burundi, Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 131-139.

Tutsis sur une grande échelle. Les soldats tutsis, associés à l'ancien président Bagaza et opposés aux réformes de Buyoya, ont tenté, en vain, d'organiser des coups d'Etat en novembre 1989 et à nouveau en mars 1992.¹³

Les Hutus gardaient gravé au plus profond de leur mémoire le "génocide sélectif" des intellectuels hutus de 1972 et ils craignaient et se méfiaient des autorités tant civiles que militaires. Les Hutus qui avaient été forcés de s'exiler en Tanzanie ont organisé le Parti pour la Libération du Peuple Hutu (Palipehutu), lequel a lancé plusieurs attaques dans les provinces nord-ouest de Bubanza et de Cibitoke en 1991 et 1992, tuant un certain nombre de Tutsis. Dans chaque cas, l'armée a usé de représailles envers la population hutue, tout en agissant avec plus de modération qu'en 1988.¹⁴

¹³ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 139-142.

¹⁴ Thibon, "Les origines historiques de la violence politique au Burundi", p. 58-60.

Malgré la résistance de bon nombre de Tutsis, y compris des militaires, Buyoya a présenté une nouvelle constitution qui a été approuvée à une majorité écrasante lors d'un référendum public en 1992. Il a nommé un premier ministre hutu et programmé des élections présidentielles et parlementaires pour juin 1993. Buyoya, candidat présidentiel pour le Parti de l'Union et du Progrès National (Uprona), un parti politique largement tutsi qui était antérieurement le seul parti autorisé, a remporté 33 pour cent des suffrages aux élections du 1er juin, tandis que Melchior Ndadaye, candidat du Front des Démocrates du Burundi (Frodebu), un parti largement hutu, a remporté 65 pour cent des voix. Bien que, selon des sources diplomatiques, Buyoya s'attendait franchement à remporter les élections, il a accepté la défaite et a autorisé l'organisation des élections parlementaires du 29 juin. Au cours de ces élections, le Frodebu a remporté 65 sièges sur 81.¹⁵

Le 2 juillet, un groupe de militaires a tenté de prendre le pouvoir. Bien que Buyoya ait rapidement réprimé le soulèvement, la tentative de coup d'Etat montrait l'ampleur du mécontentement au sein de l'armée et indiquait que les forces armées, que Buyoya n'avait pas essayé de réformer et qui

¹⁵ Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice*, p. 178-187; et témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin et juillet 1997.

restaient presque exclusivement tutsies, risquaient de poser des problèmes à son successeur.¹⁶

Gouvernement Civil et Retour de la Violence

¹⁶ Olivier Delorme et Michel Gaud, "Chronologie Politique du Burundi", *Afrique Contemporaine*, no. 179, juillet-septembre 1996, p. 63-79.

Le 10 juillet 1993, Ndadaye devenait le premier Président hutu du Burundi. Essayant de gagner un large soutien, il nommait un cabinet multipartite de sept Tutsis et de quinze Hutus dirigé par une femme premier ministre tutsie de l'Uprona, Sylvie Kinigi.¹⁷ En tant que président, Ndadaye opérait d'importants changements dans l'administration locale, plaçant des membres de son parti, le Frodebu. Il envisageait de séparer la gendarmerie de l'armée et d'élargir la diversité ethnique et régionale au sein des forces armées. Mais pour prévenir ces changements et d'autres changements, un petit groupe de militaires tutsis tentait de s'emparer du pouvoir le 21 octobre 1993. Il capturait, puis exécutait Ndadaye ainsi qu'un certain nombre de responsables politiques civils haut placés, dont le président de l'assemblée nationale, successeur désigné du président en vertu de la constitution. D'autres fonctionnaires du gouvernement, dont le Premier Ministre Kinigi, trouvaient refuge dans diverses ambassades et résidences diplomatiques. Certains officiers de l'armée appuyaient le putsch mais d'autres y étaient opposés. En outre, la communauté internationale condamnait fermement le coup d'Etat et menaçait de couper toute aide si un gouvernement constitutionnel n'était pas rétabli. Face à l'opposition ferme et vigoureuse de l'étranger et à la menace de soulèvements généralisés dans le pays, le chef

¹⁷ Guichaoua, éd., *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, p. 736-737.

d'état-major de l'armée, le Col. Jean Bikomagu déclarait que le coup d'Etat était terminé et renvoyait les soldats dans leurs casernes.¹⁸

Alors que la nouvelle de l'assassinat de Ndadye se répandait dans tout le Burundi, des responsables du gouvernement hutu et autres dirigeants locaux allaient s'attaquer aux civils tutsis, faisant des milliers de morts. Anticipant un assaut de l'armée, les Hutus bloquaient les routes dans le nord, le centre et l'est du pays. L'armée allait riposter par des attaques contre les Hutus, ne faisant aucune différence entre les communautés impliquées dans les violences contre les Tutsis et celles qui ne l'étaient pas. En l'espace de quelques semaines seulement, entre 30.000 et 50.000 personnes allaient être tuées, le nombre de victimes étant plus ou moins égal dans chaque groupe ethnique. Des milliers de Hutus allaient partir en exil tandis que Hutus et Tutsis se cachaient dans les marais et les forêts du pays.¹⁹

¹⁸ Commission Internationale d'Enquête sur les Violations des Droits de l'Homme depuis le 21 Octobre 1993, *Rapport Final* (Paris: FIDH, juillet 1995); Gaëtan Sebudandi et Pierre-Olivier Richard, *Le drame burundais: Hantise du pouvoir ou tentation suicidaire* (Paris: Karthala, 1996).

¹⁹ Human Rights Watch, *Human Rights Watch World Report 1995* (New York: Human Rights Watch, 1994), p. 13.

Lors d'une visite au Burundi effectuée en janvier et février 1994, une équipe d'enquêteurs internationaux formée à l'initiative d'une coalition d'organisations non gouvernementales, dont Human Rights Watch, a recueilli des preuves qu'un certain nombre d'officiers haut gradés avaient pris part à l'assassinat de Ndadaye et d'autres responsables politiques et aux "campagnes de pacification" qui ont fait des milliers de morts parmi les Hutus en milieu rural. La Commission Internationale d'Enquête a également trouvé des preuves que les responsables hutus avaient dirigé, facilité ou autorisé les massacres de civils tutsis.²⁰ Le gouvernement burundais a jugé, condamné à mort et exécuté six civils en lien avec les massacres de 1993 et des milliers d'autres attendent leur procès.²¹ Un groupe d'officiers de l'armée est également accusé d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat mais leur procès a été reporté à plusieurs reprises et à ce jour, aucun militaire n'a été déclaré coupable d'avoir participé au coup d'Etat ou d'avoir été impliqué dans la répression violente qui a suivi. Le Lt. Jean-Paul Kamana, que la Commission Internationale d'Enquête a identifié comme ayant commandé l'attaque contre le palais présidentiel et donné l'ordre

²⁰ Commission Internationale d'Enquête, *Rapport Final*, p. 14-48.

²¹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network (IRIN), "Emergency Update on the Great Lakes", 14 août 1997.

d'assassiner Ndadaye, a publié une déclaration à la fin 97 depuis son exil en Ouganda, affirmant que pour ce qui était de l'attaque et de l'assassinat, il avait suivi les ordres de ses supérieurs, notamment du Président Buyoya, accusation que Buyoya a nié avec véhémence.²²

Suite à la tentative de coup d'Etat, les ministres encore en vie du gouvernement Ndadaye se sont battus pour reconstituer un nouveau gouvernement. Après plusieurs mois de négociations, Cyprien Ntaryamira, ministre de l'agriculture et Hutu appartenant au Frodebu, a été nommé président mais il a été tué quelques mois plus tard dans l'accident d'avion qui a également emporté le Président rwandais Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994. Sylvestre Ntibantunganya, un autre Hutu du Frodebu, lui a succédé. En septembre 1994, le Frodebu a négocié la Convention du Gouvernement, un compromis avec le principal parti tutsi, l'Uprona, et les forces armées, prévoyant un mandat de cinq ans pour rétablir la sécurité et préparer des élections. La Convention du Gouvernement a instauré un puissant Conseil National de Sécurité, lequel a affaibli l'autorité du président et du parlement et a donné à l'Uprona et à plusieurs petits partis suprémacistes tutsis (partis qui prônent un retour au contrôle

²² Alfred Wasike, "Ndadaye Murder Plot Exposed", *New Vision*, 17 novembre 1997; Déclaration, Bureau du Président, "Les Déclarations du Lieutenant Kamana Contre le Major Buyoya Pourraient Servir de Prétexte à la Tanzanie pour Attaquer le Burundi", 20 novembre 1997.

exclusif du gouvernement par les Tutsis) un pouvoir de facto d'opposer leur veto aux décisions du gouvernement. En conséquence, le gouvernement s'est retrouvé virtuellement paralysé tandis que les forces armées pouvaient agir avec une autonomie presque complète.²³

²³ Delorme et Gaud, "Chronologie Politique du Burundi".

Suite à l'assassinat de Ndadaye, quelques responsables du Frodebu en exil ont organisé un nouveau mouvement armé qui s'est engagé à soumettre les forces armées afin de permettre l'établissement d'un gouvernement démocratique stable.²⁴ Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) et son bras armé, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), sont dirigés par l'ancien ministre de la fonction publique, du travail et du rapatriement des réfugiés, Léonard Nyangoma. Les FDD ont établi des bases parmi les réfugiés hutus au Zaïre et elles ont déclenché une campagne de guérilla contre des cibles militaires et civiles tutsies au Burundi. Au cours des années qui ont suivi, les FDD ont établi des camps dans quelques-unes des régions les plus reculées du pays — la Forêt Nationale de la Kibira et le Parc National de Ruvubu dans le nord ainsi que la zone de hautes montagnes le long de la ligne de partage du

²⁴ Pour une définition du point de vue du CNDD par rapport aux événements du Burundi, voir Léonce Ndarubagiye, *Burundi: The Origins of the Hutu-Tutsi Conflict* (Nairobi, 1995). Ndarubagiye écrit: "L'objectif premier du CNDD est de défendre ce qui a été acquis aux élections de juin 1993 en restaurant les droits inaliénables des gens, notamment le droit d'être gouvernés par les dirigeants de leur choix avec un programme qui correspond à leurs intérêts" (p. 81). Bien que Ndarubagiye, lui-même homme d'affaires tutsi, prétend que le CNDD est multiethnique, la plupart des observateurs considèrent que les FDD sont un mouvement hutu, opinion renforcée par les attaques menées par les FDD contre les civils tutsis.

Congo-Nil dans le sud. Une grande partie de la population hutue, se sentant de plus en plus frustrée devant l'impuissance du gouvernement civil, a prêté son appui aux FDD dans leur lutte contre les forces armées. Des informateurs de plusieurs communautés rurales ont déclaré à Human Rights Watch que dès 1995 ou 1996, le CNDD avait établi une administration parallèle dans sa zone et que les combattants FDD recevaient un soutien matériel de la population.²⁵ D'autres groupes rebelles hutus plus petits, dont le Palipehutu et le Front pour la Libération Nationale (Frolina), lequel a rompu un cessez-le-feu unilatéral de dix-huit mois à la fin octobre 1997, se sont également engagés dans la guérilla.²⁶

²⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin et juillet 1997.

²⁶ "Spokesman says Military Struggle to Resume in Burundi", Front pour la Libération Nationale du Burundi, 22 novembre 1997; "Burundian rebel group claims killing hundreds of government troops", Agence France Presse, 2 novembre 1997.

Dès 1994, surtout après le génocide des Tutsis et les massacres de Hutus modérés au Rwanda, les milices et les gangs de jeunes tutsis ont commencé à jouer un rôle important dans le conflit au Burundi. Le massacre de Tutsis dans les semaines qui ont suivi l'assassinat de Ndadaye et les attaques incessantes des FDD et de leurs partisans ont poussé les Tutsis, dans beaucoup de régions du pays, à chercher protection dans les camps construits autour des postes militaires. Ces camps pour Tutsis déplacés sont devenus des centres d'activité paramilitaire car les milices tutsies, avec le soutien des militaires, ont cherché à se venger sur les populations hutues de la mort de leurs proches et de la perte de leurs biens.²⁷ A Bujumbura et plusieurs autres villes, les jeunes Hutus ont également formé des gangs qui se sont affrontés aux gangs tutsis. Les deux groupes ont terrorisé la population, souvent à des fins criminelles autant que politiques. Au début 95, les gangs de Tutsis tels que les Sans Echec et les Sans Défaite, avec l'aide des forces armées (y compris en armes et en formation, selon certaines sources), ont forcé la plupart des Hutus à quitter les zones urbaines pour s'exiler dans des pays voisins ou se réfugier à l'intérieur du pays.²⁸ Aujourd'hui,

²⁷ Human Rights Watch a enquêté à propos de cas répétés d'activité des milices tutsies aux alentours des camps de réfugiés de Gitega, Ruyigi et Karuzi. Voir chapitre quatre.

²⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 16 juin 1997. C.f., "Burundi's President Says Genocide Started", Reuters,

Bujumbura est une ville à écrasante majorité tutsie, la plupart des quelques Hutus restants étant concentrés dans les camps de réfugiés en périphérie ou dans des familles vivant sur les collines surplombant la ville.

Le présent rapport fait une distinction entre les camps de regroupement, qui sont principalement peuplés par les civils hutus qui ont été forcés par les militaires à se rendre dans les camps, et les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), généralement peuplés par des civils tutsis déplacés par le conflit armé. Entre les camps de regroupement et les camps de PDI, des différences qualitatives ont été constatées sur le plan des circonstances de leur création et des conditions de vie à l'intérieur des camps, bien que dans un cas comme dans l'autre, les civils ont eu à subir des souffrances considérables. Les camps pour personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) se distinguent toutefois des camps de regroupement par leur nature volontaire. Même si la majorité des personnes se trouvant dans ces camps préféreraient vivre chez elles si les conditions de sécurité le leur permettaient, elles ont choisi de rester dans les camps précisément pour la sécurité que leur procurent ces derniers. Par contraste avec les camps de regroupement, les personnes se trouvant dans les camps de PDI sont libres d'aller et

27 mars 1995; "Tutsi Troops Patrol Bujumbura", Associated Press, 27 mars 1995; "Ethnic Violence Wracks Burundi", 29 mars 1995.

de venir comme bon leur semble et elles bénéficient de la protection des forces armées.

Tant les partis politiques tutsis que les militaires se sont servis de l'agitation civile grandissante pour conforter leur position. Les partis suprémacistes tutsis ont utilisé les milices et la violence des gangs pour interrompre le cours normal de la vie à Bujumbura, imposant le remplacement du président de l'Assemblée Nationale et du premier ministre à la fin 94 et au début 95, et ils ont usé de leur influence pour placer un nombre croissant de Tutsis radicaux à des fonctions politiques, dont Antoine Nduwayo qui est devenu premier ministre.²⁹

A mesure que les FDD intensifiaient leurs attaques, les forces armées n'ont pas usé de représailles contre la seule guérilla mais également contre les civils hutus, tuant des centaines de non combattants dans le cadre de "campagnes de pacification" dans les provinces de Bubanza, Gitega et Cibitoke, où les militaires soupçonnaient que le soutien aux FDD était important. En mars 1995, l'armée a lancé une campagne de désarmement qui

²⁹ Deogratias Muvira, "Burundi President Says Crisis Over as Xmas Gift", Reuters, 28 décembre 1994; Alex Belida, "Burundi Politics", Voice of America, 8 février 1995; "Unrest Flares in Burundi", Associated Press, 8 février 1995; "General Strike Closes Down Burundian Capital", Reuters, 15 février 1995; Deogratias Muvira, "Shots, Blasts in Burundi Capital After Resignation", Reuters, 15 février 1995.

consistait principalement à rassembler les armes détenues par les gangs hutus. Selon certaines sources, les armes prises aux gangs hutus ont par la suite été redistribuées aux gangs tutsis. Prenant pour prétexte la campagne de désarmement, l'armée s'est activement employée à chasser la population des quartiers à prédominance hutue de Bujumbura, tels que Kamenge, Kinama et Cibitoke.³⁰

Le Retour au Pouvoir de Buyoya

³⁰ Amnesty International, "Burundi, Struggle for survival - Immediate Action Vital to Stop Killings", (Londres: Amnesty International, juin 1995); témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin-juillet 1997.

Dès le début 96, le gouvernement civil du président Ntibantunganya a perdu le contrôle effectif du pays. Le nombre croissant d'assassinats politiques a renforcé la mainmise des militaires.³¹ Des gouverneurs civils ont été assassinés dans les provinces nord de Cibitoke, Gitega, Karuzi et Ngozi, des zones où les forces armées estimaient que les FDD étaient actives, et ces gouverneurs civils ont été remplacés par des officiers de l'armée qui ont mis en oeuvre des programmes visant à soumettre la population hutue. Au début 96, le gouverneur militaire de Karuzi a lancé un premier programme de regroupement, recourant largement à la violence pour forcer plus de cent mille Hutus à quitter sa province pour se rendre dans des camps. L'Uprona et d'autres partis Tutsis ont travaillé en étroite collaboration avec les forces armées pour affaiblir le Président Ntibantunganya et les autres responsables du Frodebu. La plupart des dirigeants du Frodebu étant soit morts soit en exil,

³¹ Dans un document élaboré en mai 1996, le Frodebu a dénombré les assassinats de deux présidents (dont celui du Président Ntaryamira qui a été tué en compagnie du Président Habyarimana dans l'accident d'avion survenu à Kigali et provoqué par des assaillants non encore identifiés), quatre ministres, quinze parlementaires, treize gouverneurs ou gouverneurs adjoints, dix-huit administrateurs communaux et d'un grand nombre d'autres figures politiques depuis 1993. Parti Sahwanya Frodebu, "Génocide en Cours au Burundi, Cas des Intellectuels Hutu", Bujumbura, 15 mai 1996.

les autres responsables se sont retrouvés presque complètement impuissants à combattre la violence et l'anarchie croissantes régnant dans le pays.³²

A l'issue d'une semaine de grande incertitude dans la capitale, l'armée s'est emparée officiellement du pouvoir le 25 juillet 1996, après que le Président Ntibantunganya et d'autres dirigeants du Frodebu aient trouvé refuge dans les résidences diplomatiques allemande et américaine. L'ancien président, le Major Buyoya, a été renommé à la fonction de président, affirmant qu'il avait pris le pouvoir "uniquement pour prévenir de nouveaux massacres ethniques". Buyoya s'est présenté comme un président relativement modéré qui s'était interposé pour empêcher les éléments tutsis plus extrémistes de prendre le pouvoir. Il a en outre assuré qu'il remettrait rapidement le pays sur le chemin de la démocratie. "Nous devons rétablir la démocratie ... mais nous ne savons pas combien de temps cela nous prendra; cela peut prendre 12 mois, 18 mois ou plus."³³

³² Human Rights Watch, *Human Rights Watch World Report 1997* (New York: Human Rights Watch, 1996), p. 20-21; témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin-juillet 1997.

³³ Cité dans Donald G. McNeil, "Leader of Coup in Burundi Hints at Tribal Reconciliation", *New York Times*, 27 juillet 1997.

Les politiciens hutus ont mis en doute la prétendue modération de Buyoya, faisant valoir qu'une grande partie de la violence et du désordre ayant précédé le coup d'Etat avait été orchestrée par l'armée et ses partisans afin de justifier le coup d'Etat. Comme l'a expliqué un politicien hutu à Human Rights Watch, "Tous ces assassinats visaient à ramener Buyoya au pouvoir".³⁴ Que les milices et les gangs de jeunes Tutsis aient été moins actifs depuis le coup d'Etat pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ont atteint leur objectif en affaiblissant le gouvernement civil et en ramenant les Tutsis au pouvoir. Il se peut aussi qu'une fois Buyoya au pouvoir, les forces armées aient imposé l'ordre plus rigoureusement qu'auparavant. Un dirigeant du Frodebu a fait remarquer que "L'armée est chargée de protéger les institutions et la population. Comment se fait-il qu'elle ait été incapable de le faire sous Ntibantunganya mais qu'elle en soit capable sous Buyoya?"³⁵

Bien que Buyoya et l'armée aient pris le pouvoir sans effusion de sang, ils se sont par la suite servis de leur pouvoir pour tuer, violer, blesser et chasser de chez eux des centaines de milliers de civils. Bien que le coup d'Etat ait ramené plus de calme dans la

³⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 16 juin 1997.

³⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 25 juin 1997.

capitale à grande majorité tutsie, des violences de plus grande ampleur ont éclaté dans les campagnes à mesure que le programme de regroupement se développait et que les forces armées recouraient largement à la violence pour soumettre la population. Au cours des derniers mois, les actes de violence ont diminué dans quelques zones rurales mais le calme relatif est en grande partie dû à l'épuisement et à la répression plutôt qu'à



une solution réelle s'attaquant aux causes des troubles.

Bien qu'une grande partie de la communauté internationale n'arrivait pas à déterminer comment il fallait réagir face au coup d'Etat, les dirigeants africains l'ont fermement condamné. Lors d'une réunion tenue à Arusha, en Tanzanie, le 9 août 1996, les chefs d'Etat de la région ont décidé d'imposer des sanctions, fermant leurs frontières à tout commerce avec le

Burundi.³⁶ Bien qu'immédiatement après s'être emparé du pouvoir, le Président Buyoya ait suspendu l'Assemblée Nationale et interdit toute activité des partis politiques, quelques mois plus tard, il a autorisé les partis et l'assemblée à reprendre quelques-unes de leurs fonctions, apparemment en réponse aux sanctions.³⁷ Sous la pression des organisations humanitaires, les sanctions ont été quelque peu assouplies en avril 1997 pour permettre l'acheminement des vivres et des médicaments.³⁸

Au cours des mois qui ont suivi le coup d'Etat, le gouvernement a élargi le programme de regroupement forcé, déplaçant la population et créant des camps dans certaines parties des provinces de Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Muramvya, Bujumbura-Rural et Bururi comme le décrit en détail le chapitre trois. Dans beaucoup de zones rurales où la politique de regroupement n'a pas été appliquée, les forces armées ont eu largement recours à la répression et à la violence pour soumettre la population.

³⁶ Barbara Crossette, "Rwanda Joins Effort to Isolate Burundi", New York Times, 9 août 1996.

³⁷ Ibid.

³⁸ "Sanctions Against Burundi Eased", Reuters, 17 avril 1997.

Les événements survenus au Zaïre, le pays voisin, ont servi à conforter la position de Buyoya. A la fin 96, une campagne ethnique menée à l'encontre des Tutsis zaïrois du Sud-Kivu connus sous le nom de Banyamulenges s'est retournée contre les instigateurs de la campagne lorsque les Banyamulenges ont pris les armes et ont commencé à attaquer ceux qui les avaient agressés, les troupes gouvernementales et les milices civiles, y compris certains réfugiés hutus rwandais et burundais. Les Banyamulenges ont rejoint d'autres groupes opposés au régime du Président Mobutu Sese Seko pour former l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) et avec l'aide du Rwanda et de l'Ouganda, ils ont rapidement pris le contrôle d'une grande partie de l'est du Zaïre, entre autres de toutes les zones ayant une frontière avec le Burundi. Parmi les cibles initiales de l'AFDL figuraient les camps de réfugiés hutus qui avaient fui les violences au Rwanda et au Burundi. Les camps abritaient beaucoup de vrais réfugiés mais ils servaient également de bases aux anciens membres de l'armée rwandaise (ex-FAR) et aux milices interahamwes qui avaient participé au génocide rwandais de 1994. Ces extrémistes hutus ont lancé des attaques au Rwanda et au Zaïre et ils ont apporté un soutien croissant aux FDD dans leurs opérations au Burundi.³⁹ Bien que

³⁹ Voir Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Zaïre, "Attacked by All sides: Civilians and the War in Eastern Zaire", vol. 9, no. 1(A), mars 1997; Human Rights Watch, "Zaire: transition, War, and Human Rights", vol. 9, no. 2(A),

le porte-parole du CNDD à Nairobi ait démenti que les FDD aient utilisé des bases militaires au Zaïre,⁴⁰ la plupart des observateurs s'accordent à dire que les insurgés ont utilisé les camps zaïrois pour lancer leurs attaques au Burundi.

La victoire de l'AFDL au Zaïre, rebaptisé République Démocratique du Congo, a sévèrement affaibli la position des FDD. En forçant les réfugiés à retourner au Burundi, l'AFDL a éliminé des bases importantes pour les FDD et d'autres groupes d'insurgés au Zaïre. Bon nombre de rapatriés n'ont pas été autorisés à regagner leur maison mais ont été contraints de se rendre dans des camps de regroupement solidement gardés, où leurs possibilités d'apporter un soutien aux insurgés étaient limitées. Chassées du Zaïre, les FDD ont été forcées d'établir de nouvelles bases en Tanzanie. Selon des diplomates en place au Burundi, l'offensive des FDD dans les provinces sud de Bururi et de Makamba, déclenchée en mars 1997, a marqué le départ des opérations des FDD lancées à partir de la Tanzanie et le souhait des FDD de montrer qu'elles restaient une force sur laquelle il fallait compter au Burundi.⁴¹

avril 1997.

⁴⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Nairobi, le 4 juin 1997.

⁴¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura, les 7 et 10 juin 1997.

L'année même de son retour au pouvoir, Buyoya a pris résolument le contrôle des forces armées et de l'administration. Il a remplacé bon nombre de Hutus par des Tutsis, intensifiant donc un processus déclenché après l'assassinat de Ndadaye et renforçant la domination tutsie dans les structures du pouvoir. Le Conseil des Ministres comprend un certain nombre de Hutus mais les portefeuilles les plus puissants sont réservés aux Tutsis, surtout des officiers de l'armée, et les fonctions subalternes au sein du gouvernement sont maintenant remplies à une grande majorité par des Tutsis. En avril 1997, parmi les 121 administrateurs communaux, seuls trente-et-un étaient Hutus, dont vingt-deux appartenant à l'Uprona, le parti politique de Buyoya. Dans les entreprises parastatales et les ministères tels que celui de l'éducation où les Hutus figuraient en bon nombre il y a quelques années, les Tutsis occupent maintenant les positions influentes.⁴²

Buyoya a été confronté à une certaine opposition de la part de factions au sein de l'armée et des partis politiques tutsis. L'ex-président Bagaza et son parti politique, le Parti pour le Redressement National (Parena), ont été les premiers à critiquer

⁴² Document anonyme, 'La politique intérieure de Buyoya: Nouveau visage de l'administration du territoire après le coup d'Etat du Major Buyoya (le 25 juillet 1996)', Bujumbura, 2 avril 1997; document anonyme, "Nouveau visage du Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique", Bujumbura, 10 mai 1997.

Buyoya. Celui-ci a contré l'opposition en plaçant Bagaza en résidence surveillée en janvier 1997 et en faisant arrêter d'autres dirigeants politiques tutsis, dont certains appartenaient à son propre parti, en diverses occasions au cours de l'année dernière. L'opposition a pris une ampleur considérable en mai 1997 lorsque la nouvelle s'est répandue que le régime Buyoya s'était engagé dans des pourparlers avec les FDD à Rome, mais Buyoya a rapidement mis fin aux protestations des étudiants tutsis et des autres en démontrant que son pouvoir restait inchangé tant au sein de l'armée que de l'administration. En novembre 1997, Bagaza a été accusé d'avoir organisé un complot pour tuer Buyoya.⁴³

Des négociations officielles avec le CNDD étaient prévues à Arusha en août 1997 mais le gouvernement s'est retiré peu avant le début des pourparlers, invoquant des raisons de sécurité. Les parties au conflit ont entamé des discussions moins officielles le mois suivant à l'occasion d'une rencontre organisée à l'initiative de l'UNESCO à Paris, et sous la forte pression des acteurs régionaux et internationaux, les parties devaient reprendre les négociations au début de l'année 1998.⁴⁴

⁴³ "Burundian former president accused of assassination plot", Agence France Presse, 21 novembre 1997.

⁴⁴ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 258 on the Great Lakes", 27-29 septembre 1997.

III. "NOUS SOMMES COMME DES PRISONNIERS ICI": LE DEPLACEMENT FORCE DES POPULATIONS CIVILES

Les officiers de l'armée qui ont organisé le coup d'Etat de juillet 1996 au Burundi ont prétendu qu'il fallait qu'ils s'emparent du pouvoir pour ramener l'ordre dans un pays qui s'enfonçait dans le chaos. Cependant, depuis le coup d'Etat, les forces armées burundaises se sont fréquemment rendues responsables de violations des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit de la guerre, surtout dans les zones rurales. De septembre 1996 à mars 1997, les forces armées ont tué, violé et torturé des milliers de civils hutus et elles ont pillé et détruit un nombre incalculable d'habitations dans le cadre d'un programme dit de "regroupement" qui a déplacé par la force de centaines de milliers de civils. Aujourd'hui, le gouvernement burundais continue à contraindre plus de 200.000 civils hutus à vivre dans des camps de regroupement dans des conditions extrêmement précaires, en violation flagrante des règles à appliquer en temps de guerre et du droit à circuler librement et à ne pas être arrêté arbitrairement. Les forces armées continuent à violer, torturer, commettre des exécutions extrajudiciaires et piller à l'intérieur des camps de regroupement et dans les alentours.

Un membre d'une ONG résume l'état actuel du programme de regroupement:

Dans ces camps, les Hutus sont officiellement protégés des rebelles par l'armée; en réalité, ils sont prisonniers. Cela ressemble fort à des camps de concentration. Les gens n'ont pas le droit de partir parce que s'ils le font, ils sont abattus; ils n'ont pas de terres à cultiver, pas de vêtements propres, ils n'ont rien. La gale et la faim sont présentes dans tous les camps de regroupement. En plus, il y a une épidémie de dysenterie dans tout le pays.⁴⁵

Les Programmes de Regroupement Forcé et le Droit International

⁴⁵ Communication personnelle de Bujumbura, le 16 décembre 1997.

Le programme de "regroupement" du gouvernement burundais a forcé des milliers de civils hutus à quitter leurs maisons pour se rendre dans des camps gardés. Des programmes similaires avaient été mis en oeuvre par les Français en Indochine (de 1946 à 1954) et en Algérie dans les années 50; par les Britanniques en Malaisie et au Kenya pendant la même période; par les Etats-Unis et leurs alliés sud-vietnamiens dans les années 60; et au Guatemala dans les années 80. Le système de regroupement permet à l'armée de surveiller de près la population civile et de restreindre sa liberté de mouvement, d'association et d'expression, tout en cherchant à empêcher la population suspecte d'apporter un soutien aux mouvements rebelles armés. Au Burundi, les Hutus constituent cette population suspecte et leur regroupement dans des camps vise à les couper de tout contact avec les groupes rebelles tels que les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), lesquelles semblaient s'être acquis un soutien populaire considérable dans les campagnes burundaises suite à la tentative de coup d'Etat de 1993.

Le concept de regroupement et le terme lui-même trouvent leur origine directe dans la doctrine française de contre-insurrection développée dans les années 50. Un historien spécialisé dans la guerre d'indépendance de l'Algérie a décrit cette politique en des termes qui pourraient très bien s'appliquer au programme mis en oeuvre actuellement au Burundi:

Dans certaines zones, les soldats français ont systématiquement détruit les petits villages, forçant les citoyens à s'installer dans de nouveaux villages ou centres de regroupement. Le but de la politique de regroupement était de couper des populations entières de tout contact avec les nationalistes. Dans certains cas, il faut signaler que les villageois se sont rendus volontairement dans les centres de regroupement après avoir demandé aux autorités françaises de les protéger des exactions des rebelles. Cette protection était souvent accordée à condition que la communauté en question vienne s'implanter plus près d'un camp militaire. Toutefois, la plupart du temps, il était recouru à la force... Une fois qu'un regroupement avait été effectué, toute personne découverte dans le village abandonné était présumée coupable de liens avec les rebelles et risquait d'être abattue sur le champ.⁴⁶

⁴⁶ Alf Andrew Heggoy, *Insurgency and Counterinsurgency in Algeria* (Bloomington: Indiana University Press, 1972), p. 183. Heggoy (p. 214) cite des documents officiels qui estiment à plus d'un million le nombre de personnes réinstallées dans des camps de regroupement en Algérie à la mi-avril 1959. Pour une analyse sur le déplacement forcé en tant que stratégie dans les opérations de contre-insurrection, voir Michael McClintock, *Instruments of Statecraft: U.S. Guerrilla Warfare, Counter-insurgency, and Counter-terrorism, 1940-1990* (New York: Pantheon Books, 1992). Au chapitre 11, McClintock parle des mesures

*de contrôle de la population adoptées au Sud Vietnam et au Guatemala
avec le soutien des Etats-Unis.*

Le gouverneur de Karuzi, le Lt. Col. Gabriel Gunungu, a ordonné la création des premiers camps de regroupement burundais dans sa province en février 1996, étendant ensuite le programme au cours des mois qui ont suivi de façon à y inclure la plupart des communes de la province. Après le coup d'Etat de juillet 1996, le régime Buyoya a étendu le programme aux provinces de Kayanza, Muramvya, Bubanza, Cibitoke, Bururi et Bujumbura-Rural, y créant de nouveaux camps de regroupement entre août 1996 et février 1997. Selon les propres estimations du gouvernement, plus de 300.000 personnes vivaient dans des camps de regroupement en juillet 1997,⁴⁷ et bien que de nombreux camps aient été fermés par la suite à Kayanza et Muramvya, le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies estimait que 570.000 personnes, soit environ dix pour cent de la population du Burundi, vivaient dans des camps, dont plus de 220.000 dans des camps de regroupement. Des informations émanant d'ONG ont fait état que de nouveaux camps de regroupement étaient en phase de création dans les provinces de Bururi et de Makamba à la fin de l'année 97.⁴⁸

⁴⁷ Entretien de Human Rights Watch avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sûreté Publique, le Colonel Epitace Bayaganakandi, Bujumbura, le 3 juillet 1997.

⁴⁸ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the

Great Lakes", 28 octobre 1997; communication personnelle, 16 décembre 1997.

Le conflit burundais est un conflit armé interne et est régi par les lois à appliquer en temps de guerre définies dans le Protocole II aux Conventions de Genève de 1949. L'Article 17 du Protocole II interdit les déplacements forcés sauf dans des circonstances strictement limitées: "Le déplacement de la population civile ne pourra pas être ordonné pour des raisons ayant trait au conflit sauf dans les cas où la sécurité des personnes civiles ou des raisons militaires impératives l'exigent".⁴⁹ Les protections garanties par la législation des droits de l'homme restent également d'application; parmi les droits pour lesquels aucune dérogation ni suspension ne peut être autorisée en vertu de l'Article 4 (2) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques figurent: le droit à ne pas être arbitrairement privé de la vie (Article 6); le droit à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Article 7); le droit à ne pas être tenu en esclavage ni en servitude (Articles 8 (1) et 8(2)); le droit à la

⁴⁹ Article 17, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977. Le Burundi a adhéré aux quatre Conventions de Genève de décembre 1971 lorsqu'il a accepté la ratification de l'ancienne puissance coloniale, la Belgique. Le Burundi a également adhéré aux Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève et est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

reconnaissance de sa personnalité juridique (Article 16); et le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (Article 18).

Le gouvernement burundais et les responsables militaires ont invoqué une série d'arguments pour tenter de justifier le regroupement conformément aux obligations imposées par le Protocole II et autres traités. Certains responsables ont nié l'existence de camps de regroupement distincts des autres camps pour personnes déplacées, affirmant que les personnes s'étaient rendues de leur plein gré dans les camps pour se protéger et que tous les camps avaient été créés uniquement à l'intention des personnes déplacées. Lors d'une interview, le Ministre de l'Intérieur et de la Sûreté Publique, le Col. Epitace Bayaganakandi, a d'abord nié le fait que les militaires avaient forcé les civils hutus à se rendre dans des camps de regroupement, prétendant que les camps avaient été créés à la demande de la population: "Le gouvernement n'a jamais incité la population à se regrouper. C'est la population elle-même qui a demandé aux forces armées de lui accorder une protection."⁵⁰ De même, le Ministre des Communications, Pierre-Claver Ndayicariye, a affirmé que s'il y avait eu regroupement, ce n'était pas sur l'ordre du gouvernement mais spontanément car

⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Epitace Bayaganakandi, Ministre de l'Intérieur et de la Sûreté Publique, Bujumbura, le 3 juillet 1997.

la population cherchait à se protéger des FDD.⁵¹ L'une des personnes interrogées a déclaré, "On parle du regroupement comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau. Mais ce n'est pas nouveau. Cela existe depuis 1993. Lorsqu'il y a une guerre, il faut protéger la population, il faut protéger les femmes et les enfants".⁵²

⁵¹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "Burundi: Humanitarian Situation report, July 16-July 23."

⁵² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 6 juin 1997.

Les témoignages recueillis par Human Rights Watch réfutent clairement l'affirmation selon laquelle la population s'est rassemblée volontairement dans des camps de regroupement. Bien que selon le Rapporteur Spécial de l'ONU pour le Burundi, certains se soient effectivement rendus dans les camps spontanément lorsqu'ils en ont reçu l'ordre,⁵³ les témoins qui se sont entretenus avec Human Rights Watch ont souligné qu'ils avaient été chassés de chez eux par une campagne de terreur manifeste. Les gens vivant dans les camps ont raconté que les militaires les avaient forcés à se rendre dans les camps contre leur gré, les menaçant de torture (y compris de viol) ou de mort s'ils ne le faisaient pas, et pillant, brûlant et détruisant leurs maisons. Ils ont insisté sur le fait que si les gens restaient dans les camps, c'était uniquement parce qu'ils y étaient contraints et forcés. Un homme interrogé à Karuzi a expliqué que sa famille s'était rendue dans un camp à Bugenyuzi en septembre 1996. "Nous y sommes allés à cause de l'insécurité qui régnait dans les collines. Les autorités sont venues nous encourager à aller dans les camps. Si on résistait, on était tué".⁵⁴ Un homme interrogé

⁵³ Paulo Sergio Pinheiro, *Rapport provisoire sur la situation des droits de l'homme au Burundi remis par le Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme, conformément à la décision 1997/280 du Conseil Economique et Social* (New York: Nations Unies, 7 octobre 1997), A/52/505, p. 13.

⁵⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Bugenyuzi,

près du camp de Nyarurama (Kayanza) a affirmé que dans sa région, les forces armées avaient commencé à attaquer la population en décembre 1996 pour la forcer à se rendre dans les camps. "Les soldats nous ont forcés à partir en mettant le feu à nos maisons. ... Ils nous ont poursuivis. Ils ne voulaient pas que nous restions dans nos collines. Ils ont tué beaucoup de personnes. ... Les soldats nous ont encerclés et nous ont amenés dans le camp."⁵⁵ A Rutegama (Muramvya), un homme a déclaré, "Les soldats ont créé les camps. Lorsqu'ils avaient l'impression que c'était une zone où les rebelles étaient actifs, les soldats venaient et ordonnaient aux gens de se regrouper dans un endroit donné. Ils tuaient tous ceux qui refusaient."⁵⁶ Ces témoignages ont été corroborés par le personnel local et étranger des organisations religieuses, médicales et humanitaires.

Karuzi, le 13 juin 1997.

⁵⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Buteganzwa, Kayanza, le 23 juin 1997.

⁵⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.



Certains responsables militaires et politiques ont admis que les forces armées avaient forcé les civils à se rendre dans des camps de regroupement contre leur gré, tout en affirmant que le regroupement avait été instauré "pour la sécurité des civils", comme l'autorise le Protocole II aux Conventions de Genève. Selon ces responsables, les camps ont été créés pour protéger la population, soit des exactions des FDD, soit du danger d'être pris par erreur pour des soldats FDD et d'être pris pour cible accidentellement par les troupes gouvernementales. Le Président Buyoya en personne a fait ce genre d'affirmation lors d'une interview accordée récemment au *New York Times*, assurant que, "Nous sommes obligés de regrouper la population pour la protéger. ... Nous devons mettre les gens là où ils peuvent vivre ensemble en toute sécurité."⁵⁷ Le conseiller principal du

⁵⁷ Cité dans James C. McKinley, "Hutu Families Pay Price in Burundi's Crackdown Against Guerrillas", *New York Times*, 12 août 1997.

gouverneur de Kayanza nous a déclaré que les gens "ont été regroupés en septembre et octobre pour être protégés. C'était pour pouvoir séparer les innocents de ceux qui sont contre l'ordre public".⁵⁸ Un soldat qui était de garde dans l'un des camps de Kayanza a dit, "Avant le camp, il était difficile de faire la différence entre les civils et les rebelles. Les rebelles déposaient simplement les armes. Ils ressemblaient alors à n'importe quel autre civil et nous, nous arrivions et nous étions dans l'embarras."⁵⁹ Selon le Commandant Gabriel Bunyundo, l'assistant du gouverneur de Karuzi,

⁵⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Kayanza, le 23 juin 1997.

⁵⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Butaganzwa, Kayanza, le 23 juin 1997.

Les assaillants opéraient parmi la population.... Les assaillants réclamaient des vivres, de l'argent, de la viande. En fait, la population était prise en otage. ... A un certain moment, beaucoup d'innocents ont été tués. Lorsque les assaillants s'enfuyaient, ils étaient suivis par une partie de la population. Et quand les soldats attaquaient, beaucoup de ces personnes étaient tuées. A un moment donné, nous avons dit que ceux qui s'estimaient innocents devaient se rassembler là, là et là, où il y avait des postes militaires. Après cela, nous avons poursuivi ceux qui avaient des armes et qui refusaient de désarmer.⁶⁰

Le recours fréquent à la violence pour forcer la population à se rendre dans les camps et le nombre considérable de personnes délibérément tuées et blessées par les militaires dans les camps prouvent que "la sécurité des civils" n'était pas la première préoccupation des autorités. Un nombre considérable de citoyens non armés ont été tués au cours du processus de regroupement. Dans chacune des provinces, après avoir ordonné à la population locale de se regrouper, les forces armées burundaises ont procédé à des opérations de nettoyage au cours desquelles elles ont tué au fusil, à la baïonnette ou à l'arme blanche des hommes, des

⁶⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

femmes et des enfants non armés qui se trouvaient hors des camps. Une fois que les civils hutus ont été rassemblés dans les camps, les soldats ont arrêté et exécuté sommairement les personnes qu'ils soupçonnaient d'avoir des liens avec le CNDD. Un membre d'un organisme médical qui travaillait dans une zone où des camps de regroupement étaient en phase de création a fait remarquer que parmi les centaines de personnes qu'il avait soignées pour des blessures par balle ou autres pendant la création des camps, beaucoup ne venaient pas de la campagne mais de l'intérieur même des camps où les soldats continuaient à terroriser la population et à rechercher des personnes soupçonnées de soutenir les FDD.⁶¹

⁶¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

Un troisième type d'argument admet que le regroupement était une stratégie militaire mais tente de justifier le regroupement en faisant valoir qu'il s'imposait "pour des raisons militaires impératives" comme l'autorise le Protocole II.⁶² Le porte-parole de l'armée, le Colonel Isaie Nibizi, a reconnu que le regroupement avait été entrepris pour des besoins stratégiques. "Le regroupement est une stratégie militaire décidée au niveau national. ... C'est seulement un problème de sécurité."⁶³ Après la tentative de coup d'Etat de 1993, le CNDD semble avoir fait des brèches considérables dans les campagnes. Les FDD ont reçu le soutien logistique des civils et les partisans du CNDD ont organisé des structures politiques parallèles, particulièrement dans la zone située entre la Forêt Nationale de la Kibira et le Parc National de Ruvubu et comprenant les provinces de Karuzi, Muramvya, Ngozi, Gitega, Kayanza et Bubanza, zone qui constituait un couloir important pour les mouvements de troupes FDD.⁶⁴ Le regroupement a été conçu pour isoler les

⁶² Article 17, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977.

⁶³ Entretien réalisé par Human Rights Watch avec le Colonel Isaie Nibizi, Bujumbura, le 17 juin 1997.

⁶⁴ Des responsables du gouvernement ont affirmé que l'activité du CNDD était importante dans les zones visées par le regroupement et nombreux sont les civils que nous avons interrogés qui ont confirmé que

FDD, limiter la possibilité des Hutus vivant en milieu rural d'apporter un soutien aux FDD et aux autres groupes rebelles hutus, et pour soumettre la population rurale hutue à la surveillance et au contrôle des militaires.

Les experts juridiques internationaux donnent pourtant aux "raisons militaires impératives" prévues par le Protocole II un sens qui se limite à l'évacuation des civils d'un lieu probable de combat direct. Ce terme n'autorise pas la détention illimitée de civils dans des zones où l'ennemi bénéficie d'un soutien de la population, comme c'est le cas de la politique de regroupement au Burundi. Les besoins militaires peuvent nécessiter l'évacuation des civils d'un lieu qui pourrait devenir un champ de bataille mais ils ne peuvent être invoqués comme excuse pour en tirer des avantages sur le plan militaire en dépeuplant des villages entiers et en gardant la population en otage contre son gré et dans des conditions sordides. Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) adopte une position analogue dans ses commentaires sur les Protocoles de Genève qui font autorité en la matière:

De toute évidence, les raisons militaires impératives ne peuvent être justifiées par des motifs politiques. Par exemple, il serait interdit de déplacer une population afin

c'était effectivement le cas.

d'exercer un contrôle plus efficace sur un groupe ethnique dissident.⁶⁵

⁶⁵ Comité International de la Croix Rouge, *Commentaire sur les Protocoles Additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 (1987)*, para. 4854, p. 1473 (italique ajouté). [Ndt: traduction non officielle de l'anglais]

Le processus de regroupement bafoue de façon flagrante les droits de l'homme élémentaires de la population civile, notamment le droit de tout individu à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne stipulé à l'Article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les nombreuses exécutions auxquelles les militaires ont procédé dans les camps ont été autant de violations du droit de la guerre et de la législation des droits de l'homme.

L'armée burundaise a créé des camps de regroupement dans des zones où elle croyait que les civils hutus soutenaient les FDD mais elle n'a suivi aucun processus de sélection pour déterminer qui devait être détenu dans les camps: l'ethnicité a été le seul facteur déterminant. Les militaires ont considéré que tous les Hutus se trouvant dans les zones où opéraient les FDD étaient des rebelles ou des sympathisants des rebelles et ils les ont condamnés à vivre dans les camps. Beaucoup de résidents des camps de regroupement ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils se considéraient "prisonniers" ou "otages" et il est vrai que les habitants des camps ne sont pas libres de rentrer chez eux ni de voyager librement. Les camps de regroupement constituent donc essentiellement une punition collective à l'encontre de la population hutue. L'Article 4 (2) du Protocole II stipule clairement et sans équivoque que les punitions collectives "sont et demeurent prohibées en tout temps et en tout lieu".⁶⁶

⁶⁶ Art. 4(2)(b), Protocole II aux Conventions de Genève du 12 août

Atteintes aux Droits de l'Homme Pendant la Création des Camps de Regroupement

L'Usage Généralisé de la Terreur et la Prise pour Cible de la Population Civile

Le Burundi viole de façon flagrante les règles de la guerre et les obligations qui lui incombent en vertu de la législation relative aux droits de l'homme en employant ses forces armées pour tuer des civils non armés, violer des femmes et des fillettes, piller et détruire les habitations et déplacer par la force des hommes, des femmes et des enfants non combattants. L'Article 4 du Protocole II aux Conventions de Genève stipule que "Toutes les personnes qui ne participent pas directement ou ne participent plus aux hostilités ... ont droit au respect de leur personne". L'Article 4 proscrit "les atteintes portées à la vie, à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes" et interdit en particulier le pillage et le viol.⁶⁷ Aux termes de l'Article 13(2) du Protocole II,

1949. Les protections reprises à l'Article 4 figurent sous les "garanties fondamentales". Comme le dit le commentaire du CICR, "Les interdictions sont formelles et ne souffrent aucune exception ... Ce sont des obligations absolues." CICR, Commentaire, para. 4528, p. 1372.

⁶⁷ Article 4, Protocole II aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violences dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile.⁶⁸

En dépit de ces interdictions formelles de prendre les civils pour cible dans les conflits armés internes, l'armée burundaise mène une guerre active contre sa propre population civile d'origine hutue en orchestrant une campagne de terreur.

Les témoins interrogés dans le cadre du présent rapport ont précisé que lors du regroupement, les forces armées burundaises avaient attaqué les civils sans tenir compte de leur statut de civils ou de combattants. Selon des témoins et des membres d'organisations religieuses et médicales qui travaillaient dans les zones de regroupement, dans presque tous les cas, les victimes n'étaient pas armées et n'avaient pas participé directement aux hostilités. Parmi elles figuraient un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards dont le statut de non combattant était assez visible. Les soldats ont tué leurs victimes chez elles ou dans les forêts et les marais où elles avaient cherché refuge pour

⁶⁸ Article 13(2), Protocole II aux Conventions de Genève du 12 août 1949. L'Article 13(3) stipule que "Les personnes civiles jouissent de la protection accordée par le présent Titre, sauf si elles participent directement aux hostilités et pendant la durée de cette participation".

échapper aux attaques. Un témoin de la commune de Bugenyuzi (Karuzi) raconte, "Lorsque les soldats sont arrivés, ils ont tué tous ceux qu'ils ont vus."⁶⁹ Les viols, pillages et destructions d'habitations qui ont accompagné ces campagnes constituent également d'énormes violations de la législation internationale en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire.

⁶⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

Le processus suivi pour forcer la population civile à s'installer dans les camps de regroupement pendant leur création s'est accompagné d'actes de violence d'une grande ampleur dans toutes les provinces où les militaires ont créé les camps.⁷⁰ Dans chacune des provinces où les FDD opèrent sur une large échelle, les responsables militaires et politiques ont d'abord ordonné à la population de se rassembler dans des lieux donnés, généralement des postes militaires. Toute personne refusant d'obtempérer dans un délai déterminé, généralement deux jours, était considérée comme un agent du CNDD et donc logiquement traitée comme une cible militaire. Profondément consciente du fait que dans le passé, l'armée avait été impliquée dans des massacres et dans une situation d'oppression, dans bon nombre de zones, la majorité de la population a refusé de se regrouper aux postes militaires qui lui avaient été indiqués. Un homme qui s'était opposé à la création des camps de regroupements dans la zone où il vivait à Bururi a expliqué que, "Si nous faisons cela

⁷⁰ En fait, l'organisation et la fonction des camps varient d'un endroit à l'autre. Par exemple, dans les provinces de Karuzi, Bubanza et Kayanza, les camps sont organisés par petits villages, la plupart des activités publiques ayant lieu dans les camps, alors qu'à Muramvya, les camps sont aujourd'hui à peine plus qu'un endroit pour dormir. A Bururi, les gens ont été regroupés dans des villes, beaucoup d'entre eux vivant avec des familles locales, seul un petit nombre vivant dans des logements de fortune.

[aller dans les camps de regroupement], nous devenons des otages".⁷¹ Par exemple, d'après une de nos sources à Rutegama (Muramvya), seules 7.000 personnes sur 17.000 se sont présentées à l'un des camps indiqués, seules 200 personnes sur 15.000 à un deuxième camp et seules quarante personnes sur 10.000 à un troisième.⁷² Etant donné que le gouvernement burundais a créé des camps de regroupement au moment même où l'on fermait les camps de réfugiés pour Hutus rwandais et burundais dans l'Est du Zaïre et en Tanzanie, la population visée n'a pu chercher refuge hors du pays et a alors tenté de se cacher dans les champs, les marais ou les forêts. Certains sont restés chez eux, dans l'espoir que les militaires les laisseraient tranquilles.

Une fois écoulé le délai imparti pour se regrouper dans les camps, l'armée a mené des opérations de nettoyage au cours desquelles elle a systématiquement ratissé les collines, pillant, brûlant et détruisant les maisons, et capturant ou tuant toute personne rencontrée en chemin. Comme *The Economist* l'a écrit en décembre 1996, dans les zones où des camps ont été créés, "Les terres désertées sont devenues des zones de tir libre pour

⁷¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

⁷² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 6 juin 1997.

l'armée. Le porte-parole de l'armée l'a lui-même reconnu la semaine dernière, disant que quiconque ne s'installait pas dans les nouveaux camps serait traité comme un rebelle".⁷³

Exécutions Sommaires de Civils

⁷³ *The Economist* (Londres), 14 décembre 1996, p. 43-44.

Le nombre exact de civils tués par les forces armées pendant la création des camps est difficile à estimer. Vu qu'un certain nombre de résidents des camps interrogés avaient d'abord refusé d'être regroupés et ne se sont installés dans les camps que parce qu'ils ont été capturés par les soldats et escortés jusque dans les camps sous la menace de leurs armes, il est clair que les soldats n'ont pas tué tous ceux qu'ils ont trouvés chez eux ou dans les forêts, les champs et les marais où ils avaient fui plutôt que de se rendre dans les camps. Néanmoins, les témoins affirment que les soldats ont tué au fusil ou à la baïonnette des centaines, voire des milliers de civils non armés qui s'opposaient au regroupement. Comme il a été mentionné plus haut, les soldats ont aussi arrêté et exécuté sommairement de nombreux civils qui se trouvaient dans les camps, les accusant de travailler pour les FDD.

Human Rights Watch a visité des camps de regroupement dans les provinces de Karuzi, Kayanza, Muramvya, Bubanza et Bururi. Dans chacune de ces provinces, des témoins ont affirmé que les forces armées s'étaient rendues responsables de nombreuses exécutions sommaires et de destruction d'habitations pendant la création des camps. Dans les provinces nord de Karuzi, Kayanza, Bubanza et Muramvya, presque chaque personne interrogée dans les camps et à proximité des camps a déclaré qu'elle avait perdu des membres de sa proche famille pendant la période de création des camps.

Par exemple, dans le camp de regroupement de Bihemba (Karuzi), une femme d'âge moyen nous a dit, "Lorsque les soldats

sont arrivés, j'ai couru mais ils ont tiré sur nous". Lorsqu'on lui a demandé si des membres de sa famille avaient été tués pendant la création des camps de regroupement, elle a répondu que les soldats avaient tué son fils marié en août 1996 à Muyogoro, et un autre fils non marié en septembre à Bugenyuzi.⁷⁴ Un homme qui vivait dans le voisinage a déclaré qu'il avait perdu son frère, âgé de vingt-deux ans, en août 1996, ainsi que le fils de son frère âgé d'un an et demi. En décembre, son beau-frère de vingt-neuf ans a été emprisonné pendant deux semaines avant d'être tué. Selon le témoin, "A ce moment-là, ils prenaient n'importe qui et le mettaient en prison".⁷⁵ Un autre homme a affirmé que les militaires avaient tué douze personnes de sa famille, dont un fils, un frère et ses trois enfants, deux belles-sœurs, un cousin et d'autres.⁷⁶

⁷⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bihemba, Karuzi, le 13 juin 1997.

⁷⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bihemba, Karuzi, le 13 juin 1997.

⁷⁶ Ibid.

Partout où nous avons mené nos interviews, les réponses étaient similaires. A Mushikamo dans la commune de Rutegama (Muramvya), un témoin a expliqué que, "Les soldats ont pris position et ont rassemblé la population. Ils ont incendié les maisons et volé le bétail. Ils ont tué beaucoup de gens".⁷⁷ Un autre témoin a ajouté, "Les soldats sont arrivés et ont dit aux gens de venir, et les gens sont venus. Ceux qui ne l'ont pas fait ont été tués".⁷⁸ Un homme interrogé près du camp de Bugenyuzi (Karuzi) a signalé que les soldats avaient tué deux de ses neveux âgés de seize et quinze ans, et son fils de trois ans. Depuis son installation dans le camp, il a perdu un deuxième enfant mort de maladie.⁷⁹ Un homme interrogé près du camp de regroupement de Buraniro à Buteganzwa (Kayanza) a perdu sa belle-mère âgée de soixante-cinq ans et les trois enfants de sa soeur.⁸⁰

⁷⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Mushikamo, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

⁸⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Musema, Kayanza, le 23 juin 1997.

A diverses occasions lorsque Human Rights Watch interrogeait des témoins à Karuzi, Bubanza et Muramvya, une foule de quelques personnes s'est rassemblée et les gens ont fait la file pour signaler que des membres de leurs familles avaient été tués, soit à l'endroit où ils se cachaient en dehors des camps, soit après s'être installés dans les camps—des enfants, des frères et des soeurs, des parents et des grands-parents, des oncles et des tantes, des cousins, des conjoints. Un homme du secteur de Mpila à Rutegama (Muramvya) a dit que les militaires avaient tué son père, Butahanze, âgé de soixante ans, en 1993, puis ils avaient tué sa mère, Banhua, âgée de quarante-cinq ans, en juin 1996. Lorsqu'on lui a demandé de citer le nom des proches qui avaient été tués depuis le début du regroupement, il a répondu, "Par où vais-je commencer? Il y en a tellement. Trop pour les compter. Elles [les forces armées] ont attaqué toute la colline".⁸¹

⁸¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

Aucun effort organisé n'a été entrepris pour déterminer combien de personnes étaient mortes au total pendant la création des camps de regroupement. Des sources à Bururi ont communiqué qu'en novembre 1996, des soldats avaient tué cinquante civils qui s'opposaient au regroupement à Mudende, dans la commune de Buyengero.⁸² Un groupe se faisant appeler les "Chrétiens de Ntara, Kayanza" a dressé une liste avec le nom, l'âge et le lieu d'inhumation de quatre-vingt-quatre personnes tuées par les militaires entre le 2 décembre 1996 et le 15 février 1997 dans la zone de Ninga, dans la commune de Butaganzwa (Kayanza).⁸³ L'Agence France Presse a signalé à la mi-janvier qu'un représentant du diocèse catholique de Ngozi et un porte-parole du CNDD avaient affirmé que les militaires avaient tué plus de 3.000 personnes à Kayanza en décembre et janvier.⁸⁴ Un autre document anonyme cite le nom de 122

⁸² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

⁸³ Abakristu bo mu Ntara ya Kayanza, "Urutonde rw'amazina y'abanyagihugu bamwe bamaze kugandagurwa n'igisoda c'uburundi muri Commune Butaganzwa—Zone Ninga".

⁸⁴ Cité dans "Emergency Update on the Great Lakes", no. 82, 20 janvier 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, et dans "U.N. Humanitarian Situation Report — Burundi (01/14-28)", 31 janvier 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies.

personnes tuées par les soldats en janvier et février 1997 sur les collines Nyarunazi, Nyakararo et Nyarukere dans la commune de Rutegama (Muramvya).⁸⁵ Un groupe connu sous le nom de "SOS Génocide" affirme que 538 personnes ont été tuées au cours de sept attaques séparées à Rutegama entre novembre 1996 et février 1997.⁸⁶ Des sources au sein de l'Eglise prétendent que les troupes gouvernementales ont tué 400 civils, rien que pendant la première semaine de janvier.⁸⁷ Le principal parti d'opposition, le Frodebu, estime "qu'au cours des huit mois qui se sont écoulés depuis l'usurpation du pouvoir par Buyoya et l'armée, plus de cinquante mille personnes sont mortes, tuées

⁸⁵ Document anonyme sans titre fourni à Human Rights Watch par des sources à Bujumbura. Le document se termine sur la remarque suivante: "Ces personnes ont été tuées lors de la chasse à l'homme menée dans le cadre du regroupement forcé de la population. Nombreuses sont les victimes qui ont résisté et sont restées sur leurs collines pour cultiver leurs champs car c'était la saison des semis. D'autres qui étaient trop vieux espéraient que les soldats les laisseraient tranquilles. Ce fut une erreur fatale."

⁸⁶ SOS Génocide, "Spécial Cadeau de Fin d'Année", février 1997.

⁸⁷ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "U.N. Humanitarian Situation Report — Burundi (01/14-28)", 31 janvier 1997.

par les militaires, avec pour seule justification la poursuite des rebelles".⁸⁸

⁸⁸ Parti Sahwanya, Secrétariat Général du Frodebu, "Mémorandum sur la situation qui prévaut au Burundi, avril 1997".

Le viol

Outre le fait d'avoir tué des centaines de civils non armés, les forces armées burundaises se sont rendues responsables de viol sur un grand nombre de femmes et de fillettes pendant la création des camps de regroupement. Tous les informateurs à Muramvya, Karuzi, Kayanza et Bururi ont signalé des cas de viols commis par les soldats. Dans plusieurs provinces, les membres d'organisations médicales ont signalé qu'ils avaient soigné de nombreuses femmes et fillettes qui avaient été violées. Une infirmière a déclaré que le viol avait été un grave problème pendant les mois au cours desquels les forces armées avaient attaqué la population pour l'obliger à s'installer dans les camps. Lorsqu'on lui a demandé de citer le nombre approximatif de femmes et de fillettes violées pendant cette période, elle a secoué la tête en disant, "Beaucoup. Enormément. Trop pour pouvoir les compter".⁸⁹ Un témoin de Rutegama (Muramvya) a raconté qu'à partir d'octobre 1996, "Les soldats sont venus tuer les gens. Ils ont violé les femmes et puis les ont abattues. Ils ont mis le feu aux maisons, les ont détruites et ils ont volé tous les biens se trouvant à l'intérieur ainsi que le bétail".⁹⁰

⁸⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

⁹⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

La pratique du viol en tant que tactique de guerre est une violation particulièrement grave du droit international humanitaire.⁹¹ Dans le contexte d'un conflit armé, le viol systématique est une forme particulièrement aggravante de torture et une violation des normes les plus élémentaires de traitement humanitaire. Sur base d'informations documentées, Human Rights Watch a pu établir l'existence d'une pratique généralisée du viol, tant durant la campagne militaire visant à forcer la population à s'installer dans les camps que plus tard lorsque les personnes y résidaient déjà. Nous ne disposons d'aucune preuve indiquant que les troupes avaient été formées à violer, en dépit du fait que la pratique du viol par le personnel militaire était très répandue et notoire, ce qui laisse fortement à penser que les militaires ont fermé les yeux sur cette pratique ou qu'ils l'ont encouragée. La brutalité de la campagne militaire, comme l'atteste le recours fréquent au viol, à la torture et à l'exécution sommaire, met d'autant plus en lumière le fait que l'armée se préoccupait peu de la sécurité de la population civile lors de la mise en oeuvre de la politique des camps, même si officiellement on déclarait le contraire.

⁹¹ Pour une analyse détaillée de la pratique du viol en tant que crime international pendant un conflit interne, voir Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Sexual Violence during the Rwandan Genocide and its Aftermath* (New York: Human Rights Watch, 1996).

Destruction des Habitations

Durant le regroupement, les soldats ont également détruit des milliers de maisons et autres bâtiments, pillant les biens qui se trouvaient à l'intérieur. Dans certains cas, comme dans les communes de Burambi et Bugenyuzi (Bururi), les soldats ont forcé les gens à brûler leurs propres maisons avant de les conduire dans les camps.⁹² De toute évidence, les militaires ont entrepris la destruction des maisons pour empêcher de rentrer chez eux les civils qui avaient reçu l'ordre de se regrouper et également pour éliminer toute cachette possible pour les combattants FDD.

Le nombre de bâtiments détruits dont les ruines sont visibles lorsque l'on circule dans les provinces de Bubanza, Kayanza, Karuzi, Muramvya et Bururi est surprenant. Dans bon nombre de zones rurales, pas un seul bâtiment n'est encore debout. Les maisons n'ont pas seulement été incendiées, leurs murs ont été démolis de façon à ce qu'il ne reste rien si ce n'est des tas de gravats. Comme l'a dit ironiquement l'une de nos sources, "Nous, les Burundais, nous sommes des spécialistes en démolition de bâtiments".⁹³ Un homme du secteur de Mpila à Rutegama

⁹² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

⁹³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

(Muramvya) a affirmé qu'il avait eu sa maison brûlée trois fois — une première fois en 1993, ensuite en juin 1996 et enfin lorsque les camps ont été créés à Muramvya à la fin 96.⁹⁴ De nombreux témoins affirment qu'avant de brûler les maisons, les soldats ont pillé toutes les choses de valeur qu'ils pouvaient emporter. Ils ont brûlé le reste, comme les vêtements et les meubles. Des témoins nous ont dit à plusieurs reprises, "Nous n'avons plus que les vêtements que vous voyez. Tout le reste a été pillé."

Les tactiques employées par l'armée burundaise pour gagner du terrain sur le plan militaire face à l'insurrection rebelle prennent directement pour cible la population civile à large majorité hutue. Dévaster une campagne entière n'est pas une tactique de guerre légitime et a causé des souffrances indescriptibles à des centaines de milliers de civils.

⁹⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

Droits de l'Homme et Conditions dans les Camps de Regroupement

Conditions de Salubrité et d'Hygiène dans les Camps de Regroupement

En créant les camps, le gouvernement burundais a fait abstraction des obligations qui lui incombent d'effectuer les préparations adéquates pour recevoir les personnes déplacées de force, comme le stipulent les cas exceptionnels prévus par l'Article 17 du Protocole II aux Conventions de Genève. "Si un tel déplacement doit être effectué, toutes les mesures possibles seront prises pour que la population civile soit accueillie dans des conditions satisfaisantes de logement, de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'alimentation." Il ressort clairement que le gouvernement et les forces armées du Burundi n'ont pas pris "toutes les mesures possibles" pour accueillir la population soumise au déplacement forcé. Dans la plupart des cas, le gouvernement n'a absolument rien préparé au niveau du logement, de l'hygiène, de la salubrité et de l'alimentation dans les camps où il a ordonné à la population de se regrouper. Rien n'a été prévu par le gouvernement ou l'armée en ce qui concerne l'approvisionnement des camps en eau et en vivres. En raison du peu de temps imparti pour se rendre dans les camps et des restrictions ultérieures imposées à la libre circulation, les civils ont dû constituer des logements de fortune à partir des matériaux de construction qu'ils ont pu trouver près des camps.

Rien n'avait été prévu au niveau des égouts, des latrines et autres aménagements nécessaires pour assurer de bonnes conditions d'hygiène. Les militaires n'ont en général accordé que deux jours à la population pour se regrouper, parfois même seulement deux heures, ce qui est tout à fait insuffisant pour arriver à se préparer.

Les conditions dans les camps de regroupement n'ont cessé de se détériorer depuis leur création. Les camps sont surpeuplés, les résidents à l'étroit, les logements précaires et les infrastructures pour l'élimination des eaux usées et des déchets sont largement insuffisantes. Les vivres se font également rares, en partie à cause de l'interruption de la production des denrées alimentaires découlant du regroupement. Résultat, les maladies et la



malnutrition sévissent. Par ailleurs, bien que les forces armées

aient un moment interrompu les massacres de grande ampleur, elles ont continué à recourir à la violence sur une plus petite échelle, se livrant au viol, à la torture et aux exécutions extrajudiciaires. Les forces armées pillent régulièrement les civils dans les camps, et dans bien des endroits, ils ont institué le travail forcé.

En raison du surpeuplement et des installations sanitaires insuffisantes, les maladies sévissent dans les camps. Le nombre de personnes qu'abritent les camps peut aller de quelques milliers à plus de 22.000, comme c'est le cas au camp de Bugenyuzi dans la province de Karuзи.⁹⁵ La situation des camps a été déterminée en fonction des facteurs de sécurité—ils sont

⁹⁵ D'après les statistiques fournies par le bureau du gouverneur de Karuзи, un total de 139.682 personnes vivent dans vingt-deux camps, une vaste majorité étant des Hutus résidant dans des camps de regroupement forcé, bien que ce chiffre comprenne un petit nombre de Tutsis résidant dans des camps de déplacement volontaire. A la mi-juin, les plus grands camps de regroupement de cette province étaient Bugenyuzi avec 22.289 résidents, Ntunda qui en comptait 16.646, Gihogazi 14.960, Bihemba 14.224, Mugogo 13.339, Cantikiro 10.407, Rusamazo 9.574 et Miyogero 9.105. Dans la province de Kayanza, deux camps visités par Human Rights Watch, Nyarurama et Buraniro, comptaient respectivement 15.000 et 16.000 résidents (dont environ 3.000 Tutsis déplacés dans une section séparée). Le nombre total de personnes dans les camps de regroupement à Kayanza en juin 1997 s'élevait à 76.000.

généralement situés près de postes militaires existants—sans qu'il soit tenu compte des ressources disponibles en eau fraîche ou d'autres conditions relatives à la salubrité et à l'hygiène. L'armée et le gouvernement ont consenti peu d'efforts pour assurer les infrastructures nécessaires dans les camps depuis leur création, même si l'Article 17(2) du Protocole II exige qu'ils le fassent. En conséquence, des épidémies de typhus, de choléra, de rougeole et autres maladies ont éclaté dans un certain nombre de camps, et la malaria, les maladies respiratoires, la gale et autres conditions liées au surpeuplement et au manque d'hygiène ont atteint un niveau bien plus élevé que la normale. L'Organisation Mondiale de la Santé a signalé une grave épidémie de typhus dans les camps de Kayanza, Karuzi et Muramvya en mars 1997, avec de 500 à 1.000 nouveaux cas enregistrés chaque jour.⁹⁶

Les problèmes de santé ont été exacerbés par la malnutrition qui est devenue chronique dans certains camps. Dans de nombreuses zones, les forces armées permettent maintenant aux paysans de quitter les camps pour travailler sur leurs champs pendant la journée, à condition qu'ils rentrent au camp à une heure déterminée, généralement 17 ou 18 heures. Cependant, ceux qui vivent loin des camps ne sont pas autorisés à partir, de

⁹⁶ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the Great Lakes", no. 124, 11 mars 1997.

crainte qu'ils ne reviennent pas,⁹⁷ et les personnes provenant de zones où règne l'insécurité, telles que Bubanza, Cibitoke et certaines parties de Bururi, sont également confinées dans les camps. Même là où les paysans peuvent maintenant cultiver, la production de produits alimentaires avait été interrompue pendant quelques mois et continue à être perturbée. Un membre d'une organisation humanitaire a déclaré à Human Rights Watch que lors d'une visite récente dans un camp de Karuzi, il avait vu un homme transportant un régime de bananes non mûres, "cueillies des semaines avant la récolte normale". Lorsqu'on lui a demandé pourquoi l'homme avait récolté les bananes si tôt, il a répondu que s'il ne l'avait pas fait, elles auraient été volées dans ses champs. Etant donné que lui et d'autres résidents du camp ne vivaient pas chez eux, ils ne pouvaient pas protéger leurs récoltes contre le vol.⁹⁸

⁹⁷ Dans la province de Karuzi, il arrive que certaines personnes habitent à cinq heures des camps où elles doivent vivre. Un homme interrogé à Bugenyuzi au moment où il rentrait au camp a expliqué qu'il venait de marcher pendant plus de six heures avec un lourd sac de manioc qu'il avait acheté au marché.

⁹⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Gitega, le 12 juin 1997.

Suite à ces perturbations, l'approvisionnement en vivres dans les camps est extrêmement limité et la malnutrition est endémique. Un rapport publié en juillet par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture conclut que la sécurité alimentaire n'a cessé de se détériorer depuis 1993 et confirme que la malnutrition est très répandue, tant chez les enfants que chez les adultes.⁹⁹ Les cas les plus graves de malnutrition ont été constatés à Bubanza et Cibitoke, où les combats en cours continuent d'empêcher les paysans de cultiver leurs champs, et à Karuzi, où les camps de regroupement existent depuis plus d'un an. Nous y avons vu de nombreux signes de grave malnutrition à la fois chez les enfants et les adultes—jambes et ventres gonflés, cheveux défrisés et décolorés en blanc. Certaines personnes souffrant de malnutrition étaient si faibles qu'elles avaient besoin d'être soutenues pour marcher, tandis que d'autres n'arrivaient même plus à marcher du tout.¹⁰⁰ Comme l'a déclaré un travailleur sanitaire, "La malnutrition infantile n'est pas rare mais quand

⁹⁹ Cité dans "Weekly Roundup", no. 15-97, 28 juillet-4 août 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network.

¹⁰⁰ Enquêtes de Human Rights Watch à Bubanza, les 10 et 27 juin 1997, et à Karuzi, le 13 juin 1997.

vous vous trouvez face à la malnutrition adulte, vous savez que la situation est grave".¹⁰¹

La malnutrition et la maladie combinées conduisent à un taux de mortalité élevé dans les camps. Le personnel des organisations médicales signale que le nombre de patients est beaucoup plus élevé que la normale malgré les difficultés d'accès aux centres médicaux dues aux restrictions imposées à la libre circulation. Il signale également un taux de mortalité anormalement élevé. Beaucoup de résidents des camps ont déclaré que depuis leur installation dans les camps, ils avaient perdu des membres de leurs familles décédés de maladie ou de faim — des enfants mais aussi beaucoup d'adultes. Selon un membre d'une organisation religieuse qui connaît bien les camps de regroupement, "Il est plus juste de dire qu'il s'agit de camps d'extermination. Il ne manque que la chambre à gaz. Vous pouvez voir les membres de votre famille mourir lentement, un par an, de tuberculose, de malaria, de dysenterie ou de faim".¹⁰² Le principal parti d'opposition, le Frodebu, qualifie les camps de regroupement de "camps de concentration".¹⁰³

¹⁰¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

¹⁰² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997.

¹⁰³ Voir Parti Sahwanya Frodebu, Secrétariat Général, "Mémorandum sur la situation qui prévaut au Burundi: avril 1997".

Le gouvernement a cherché à rejeter la responsabilité des conditions désastreuses régnant dans les camps de regroupement sur la communauté internationale. A la fin 96, le régime Buyoya a fait savoir à la communauté internationale qu'il avait besoin d'aide pour établir les camps de regroupement — matériaux de construction, installations d'eau et sanitaires, et vivres. Les gouvernements étrangers et les organisations internationales non gouvernementales ont refusé de fournir une aide, déclarant (en partie sur base de ce qui avait été observé dans les camps existant à Karuzi) que le regroupement forcé constituait une violation du droit humanitaire, que la création des camps était une stratégie militaire et que ce n'était pas à la communauté internationale de soutenir cette stratégie. Le gouvernement a alors restreint l'accès aux zones où il envisageait d'établir des camps et quelques mois plus tard, lorsque les camps étaient en place, il a refait appel à l'aide internationale, appel à nouveau rejeté.¹⁰⁴

La question de l'aide aux camps de regroupement a posé un dilemme sur le plan éthique aux gouvernements étrangers, aux organismes multilatéraux et aux ONG. Les problèmes humanitaires se posant dans les camps sont graves mais les gouvernements et les organisations humanitaires ne veulent pas intervenir dans les camps si leur intervention contribue à la mise

¹⁰⁴ Témoignages recueillis par Human Right Watch, Bujumbura, les 9 et 17 juin 1997.

en oeuvre de la politique de regroupement qu'ils considèrent comme étant une stratégie militaire. Martin Griffiths, Coordinateur Humanitaire Régional des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, a expliqué en mars 1997 que les agences humanitaires, "sont confrontées au dilemme de répondre aux besoins des résidents des camps sans encourager ou soutenir la politique militaire".¹⁰⁵ Les camps de regroupement ont été établis dans le but même de concentrer, contrôler et éliminer une population civile sur le seul critère de l'ethnicité: ce programme de regroupement forcé constitue une violation des règles de la guerre.

Exécutions Sommaires, Tortures, Viols et autres Exactions Commises dans les Camps de Regroupement

¹⁰⁵ Cité dans "Emergency Update on the Great Lakes", no. 121, 9 mars 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network.

Outre le fait qu'elles ont provoqué une catastrophe humanitaire en forçant la population hutue à s'installer dans les camps, les forces armées qui surveillent les camps continuent à se livrer à de nombreux massacres, viols, tortures et vols. Dans les zones de Kayanza, Karuzi et Muramvya où il existe des camps de regroupement, les forces armées ne se livrent plus à des attaques aveugles contre la population civile comme elles l'avaient fait au moment où elles ont forcé les gens à sortir de leurs cachettes et à se rendre dans les camps, car toute la population vit maintenant dans les camps et les militaires contrôlent complètement les campagnes. Néanmoins, elles continuent à recourir à la violence dans les camps de façon sélective. Elles se livrent à des tortures, des exécutions extrajudiciaires et à des "disparitions", visant généralement les personnes qui mettent en question leur autorité ou causent d'autres problèmes et dont la punition peut servir d'exemple aux autres résidents des camps. Un certain nombre de Hutus ont souligné les similitudes existant entre la violence actuelle dans les camps et le "génocide sélectif" de 1972. Comme l'a fait remarquer un dirigeant hutu:

Dans les camps de regroupement, ils tuent d'abord les plus intelligents— enseignants, catéchistes, petits commerçants, ceux qui peuvent faire des commentaires.

C'est la même chose qu'en 1972. Dans ces régions, on ne va plus à l'école.¹⁰⁶

Selon le gouverneur de Kayanza, le gouvernement a utilisé les camps de regroupement pour dissuader la population de soutenir les FDD et pour la convaincre de collaborer avec le gouvernement. Selon le gouverneur, la population a été "intoxiquée" par la propagande des FDD. Dans les camps, "il y a eu une rééducation de ceux qui travaillaient avec les bandes armées, une désintoxication de la population. ... Il faut qu'ils se remettent sur le droit chemin. Quatre-vingt-quinze pour cent sont déjà sur le droit chemin. La population et les forces de l'ordre travaillent ensemble".¹⁰⁷ Le commandant du camp de Nyarurama s'est fait l'écho de ce sentiment. "La population doit être resensibilisée, rééduquée, parce qu'elle a été entraînée sur une mauvaise pente. Ce que nous faisons ici, c'est rééduquer la population."¹⁰⁸

¹⁰⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

¹⁰⁷ Entretien réalisé par Human Rights Watch avec le Colonel Daniel Nengeri, gouverneur de Kayanza, Kayanza, le 24 juin 1997.

¹⁰⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Nyarurama, Kayanza, le 23 juin 1997. McClintock, op. cit., écrit qu'en Algérie, les Français ont utilisé le regroupement dans le cadre d'un programme de guerre psychologique qui avait quatre objectifs: "contrer l'effet de la propagande ennemie sur leurs propres forces; attaquer le réseau

politique de l'ennemi; aider à détruire les forces ennemis; et, ce qui est le plus extraordinaire, organiser et rééduquer l'ensemble de la population suspecte" (p. 261). Les objectifs du regroupement au Burundi sont calqués sur le modèle français.

Les enquêtes de Human Rights Watch indiquent toutefois que la principale leçon que les forces armées ont inculqué aux résidents des camps est la peur. Les résidents des camps de Nyarurama et de Buraniro ont rapporté à Human Rights Watch que les soldats arrêtaient et torturaient souvent des gens. Une vieille femme interrogée près du camp de Nyarurama a décrit comment chaque jour, des femmes et des hommes sont emmenés au poste militaire et y sont torturés. Elle a expliqué qu'on les couchait sur le ventre et qu'on les frappait avec un bâton sur le dos, sur les reins et sur les fesses. Les gens sont battus s'ils rentrent en retard de leurs champs, s'ils violent le règlement du camp, ou simplement s'ils agacent les gardes du camp. "Si vous dites quelque chose qui ne leur plaît pas, si vous riez, ils vous arrêtent", a raconté une femme. La femme a ajouté que l'un de ses fils avait récemment été emmené par les gardes et qu'il avait été battu.¹⁰⁹ D'autres témoins ont corroboré ses affirmations sur le caractère généralisé des brutalités auxquelles se livrent les forces armées. Selon les témoins, les personnes sont parfois frappées si violemment que cela entraîne une incapacité permanente ou le décès de la personne. Le processus de "rééducation" dans les camps de Kayanza consiste apparemment à insuffler la peur au sein de la population et à enseigner l'obéissance par la violence.

¹⁰⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Nyarurama, Kayanza, le 23 juin 1997.

Le passage à tabac et la torture sont pratiqués également dans les camps d'autres provinces. Dans les camps de Bihemba et Bugenyuzi, des témoins ont rapporté que les soldats battaient régulièrement les gens dans les camps. Selon un témoin interrogé à Butenyuzi, "Les soldats viennent chaque nuit, ils battent des gens et réclament de la bière et des filles".¹¹⁰ A



Muramvya, des témoins ont déclaré que tous les hommes sont obligés de participer à des patrouilles de nuit. Ceux qui ne participent pas reçoivent des amendes et sont battus.¹¹¹

¹¹⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

¹¹¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans le Secteur de Mpila, Commune de Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

Outre les coups et les tortures, des témoins ont fait état d'exécutions sommaires fréquentes, de "disparitions" et de détentions arbitraires dans les camps. A Rumonge (Bururi), un témoin a déclaré que "Si les soldats rencontrent quelqu'un qu'ils ne connaissent pas, ils le tuent immédiatement".¹¹² La vieille femme de Nyarurama dont le témoignage sur la torture est cité plus haut a signalé qu'un autre de ses fils, un homme de trente-cinq ans, marié et père de deux enfants, avait "disparu" en janvier 1997 et était présumé mort. Elle en a parlé aux autorités qui lui ont prétendu qu'il devait s'être enfui pour rejoindre les rebelles, "Mais je sais qu'il ne s'enfuirait pas et qu'il n'abandonnerait pas sa femme et ses deux petits enfants".¹¹³ Un homme du camp de Nyarurama (Kayanza) a rapporté que le nombre d'exécutions et de "disparitions" au camp avait diminué depuis mars, "Mais ils battent encore les gens. Ils m'ont même emprisonné pendant une semaine, justement la semaine dernière. Des arbres avaient été coupés et quelqu'un m'a accusé. J'ai été arrêté et battu violemment le premier jour [de ma détention]".¹¹⁴ A Nyarurama, une grand-mère de

¹¹² Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Kizuka, Bururi, le 1er juillet 1997.

¹¹³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Nyarurama, Kayanza, le 23 juin 1997.

¹¹⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Nyarurama,

cinquante-huit ans a déclaré à un reporter du *Guardian*, "Ils nous ont fait venir ici. ... Ils nous disent que c'est pour notre bien mais ils ne nous traitent pas bien. Ils nous battent et ils tuent des gens".¹¹⁵ A Bihemba et Bugenyuzi (Karuzi), des témoins ont également signalé que les soldats tuent les gens moins fréquemment qu'en 1996 et qu'au début 97 lorsqu'ils mettaient en place les camps et massacraient les chefs des communautés et les personnes soupçonnées d'appartenir aux FDD, mais ils continuent à arrêter arbitrairement les gens et parfois, les personnes emprisonnées "disparaissent". Au camp de Bihemba, un jeune homme a rapporté que des groupes de Tutsis appartenant à l'un des trois camps de Karuзи pour personnes déplacées viennent périodiquement dans les camps, accompagnés de quelques soldats. Ils emmènent les gens qu'ils soupçonnent d'avoir participé à des attaques contre des Tutsis de la région après la mort de Ndadye en 1993. Ceux qui sont emmenés, le plus souvent des hommes jeunes, ne réapparaissent plus jamais et, d'après les témoins, ils sont tués. Selon les témoins, "Chaque semaine, ils viennent et emmènent des gens".¹¹⁶

Kayanza, le 23 juin 1997.

¹¹⁵ Chris McGreal, "No Fences, but Hutus are in Prison", *The Guardian and Mail*, 18 juillet 1997.

¹¹⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Makamba, le 19



juin 1997.

Un témoin du camp de Buraniro (Kayanza) a dit que "les disparitions" et les exécutions sommaires se poursuivaient au camp. Il a donné l'exemple de Léonce Nibarutu, un Hutu qui était originaire de Buteganzwa où son frère était conseiller de la Zone de Nyabibuye. Nibarutu vivait à Bujumbura mais au début juin, il était revenu à Buteganzwa pour rendre visite à sa famille. Selon le témoin, Nibarutu "avait tous ses papiers [d'identité et de voyage] mais il a croisé sur son chemin quelqu'un qui ne l'aimait pas. Cet homme a contacté les soldats. Ceux-ci l'ont emmené au camp militaire où il a été battu toute la nuit. Le lendemain matin, il était mort".¹¹⁷ Le témoin, qui était un ami de la victime, était parmi ceux qui ont enterré le corps et ont constaté qu'il était décédé des suites de tortures.

Les résidents des camps et autres informateurs ont signalé que le viol était un problème encore bien réel dans les camps de regroupement. Bien que certains témoins des camps se soient montrés peu disposés à discuter du thème de la violence sexuelle en raison des sérieux tabous sociaux qui incriminent les victimes de viol,¹¹⁸ d'autres témoins ont signalé que les soldats violaient

¹¹⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Musema, Buteganzwa, Kayanza, le 23 juillet 1997.

¹¹⁸ Un jour à Karuzi, lorsque Human Rights Watch a interrogé un groupe d'hommes à propos des viols commis dans le camp, ils ont d'abord prétendu que c'était un problème dans d'autres camps mais pas dans le leur. Ils ont ensuite déclaré que cela dépendait de la "faiblesse des

régulièrement des femmes et des fillettes. Dans plusieurs provinces, les membres d'organisations médicales ont signalé qu'ils rencontraient souvent des cas de viol. Selon leurs déclarations, bien que le viol était plus répandu lors de la création des camps, les soldats continuent à violer des femmes et des fillettes presque chaque jour. Les forces armées semblent utiliser la violence sexuelle contre les femmes comme moyen de soumettre la population, humiliant à la fois les femmes et leurs familles et contribuant à créer un climat de peur généralisée. Par ailleurs, selon certaines déclarations, les soldats semblent considérer que les femmes font partie du butin auquel ils ont droit suite à leur victoire sur la population.¹¹⁹

Le Travail Forcé dans les Camps de Regroupement

"filles". D'autres témoins ont toutefois confirmé que le viol était un grave problème.

¹¹⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Karuzi et Kayanza, juin 1997.

Le travail forcé dans les camps est une pratique très répandue. Dans les camps de regroupement de Karuzi, des témoins ont signalé que les soldats les obligent à transporter de l'eau, à leur fournir des vivres et à faire du charbon de bois pour eux, processus qui exige une main d'oeuvre abondante. S'ils ne fournissent pas ces services, ils sont battus ou arrêtés. Les gens se sont plaints du fait que bien qu'ils souffrent eux-mêmes de la faim, le peu qu'ils arrivent à récolter dans leurs champs leur est pris par les soldats.¹²⁰ Selon Léonce Ngendakumana, président de l'Assemblée Nationale et Hutu membre du Frodebu, "Les gens sont traités en esclaves. Ils doivent travailler pour les soldats et d'autres. Ils moissonnent les champs mais n'ont pas le droit de garder leurs récoltes".¹²¹

Bilan Actuel de la Politique de Regroupement

Du point de vue du régime Buyoya, les camps de regroupement ont été un immense succès sur le plan de la stratégie militaire. Nombreuses sont les personnes interrogées par Human Rights Watch qui ont confirmé que le gouvernement prétendait que les FDD opéraient dans les campagnes avant la

¹²⁰ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

¹²¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 17 juin 1997.

création des camps et que l'établissement des camps et les violences qui se sont ensuivies dans quelques régions, dont la plus grande partie des provinces de Kayanza, Karuzi et Muramvya, ont presque entièrement soumis la population et chassé les FDD, du moins pour l'instant. A Rutegama (Muramvya), un informateur a signalé que les FDD étaient très actives dans la région avant le regroupement. Elles avaient organisé une administration parallèle et recevaient un soutien logistique de la population. "Mais ils sont tous partis. Ils ont été chassés de cette région."¹²² A Karuzi et Kayanza, des informateurs ont également rapporté que les FDD avaient été actives dans leur région mais qu'elles n'y étaient plus présentes.

Alors que les camps de regroupement ont servi les intérêts militaires et stratégiques du gouvernement à court terme, il n'est pas exact de dire, comme le font certains responsables du gouvernement et de l'armée, que la population est plus en sécurité. Comme l'a dit un homme au camp de Bihemba (Karuzi), "On ne peut pas parler de sécurité ici parce que nous sommes comme des prisonniers. Nous sommes des otages".¹²³ La population est retenue dans les camps contre son gré et continue

¹²² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

¹²³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bihemba, Karuzi, le 13 juin 1997.

à subir détentions arbitraires et exécutions extrajudiciaires, viols, pillages, malnutrition et maladies. Les résidents des camps font montre d'une frustration et d'une colère croissantes face à leur internement prolongé. Un groupe de témoins du camp de Bihemba s'est plaint bruyamment, "Les autorités ne nous laissent pas rentrer chez nous. Il y avait de l'insécurité avant, mais maintenant, il n'y a plus de problème [avec les FDD]. On devrait donc pouvoir retourner chez nous".¹²⁴

¹²⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bihemba, Karuzi, le 13 juin 1997.

Les camps restent un handicap diplomatique majeur pour le régime Buyoya. La poursuite d'une politique qui prive de liberté plusieurs centaines de milliers de personnes et encourage d'autres atteintes aux droits de l'homme sape les efforts faits par le gouvernement pour apparaître modéré et pour obtenir une reprise de l'aide bilatérale et la fin des sanctions. L'ambassade des Etats-Unis a pris clairement position contre les camps de regroupement et tant l'Agence américaine pour le développement international (USAID) que l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) ont subordonné l'aide à l'élimination des camps.¹²⁵

Suite à ces pressions et au succès de la politique menée pour mettre un frein aux activités des FDD dans certaines régions, le gouvernement a pris quelques mesures pour modifier sa politique de regroupement. Dans les provinces de Muramvya et Kayanza, quelques camps ont déjà été supprimés et dans la province de Karuzi, le gouvernement a commencé à transférer les résidents dans des camps plus petits, plus proches de chez eux. Malheureusement, bien que les changements opérés actuellement dans la politique de regroupement puissent résoudre certains problèmes humanitaires tels que l'approvisionnement en vivres et en eau potable, dans une large mesure, ils n'abordent pas les autres problèmes liés aux droits de l'homme car le droit de circuler librement est toujours restreint et la population

¹²⁵ Voir déclaration commune de USAID et d'ECHO du 13 mai 1997.

continue à être exposée aux détentions arbitraires, aux tortures et aux massacres. En outre, le gouvernement n'envisage pas de fermer les camps de regroupement dans les régions où les FDD sont encore en activité, à Bubanza par exemple, et il a créé de nouveaux camps dans les provinces de Makamba et de Bururi où les activités des insurgés se sont intensifiées.

Les forces armées ont commencé à créer des camps de regroupement dans la commune de Rutegama (Muramvya) en octobre 1996 et elles ont continué à recourir largement à la violence dans la commune jusqu'en février 1997, date à laquelle elles avaient réussi à se débarrasser de la présence des FDD dans la région et la population hutue ne montrait plus de signe évident de résistance. Dès février 1997, les militaires ont commencé à autoriser une partie de la population à quitter le camp de Mushikamo. Cependant, ils n'ont pas autorisé les gens à rentrer simplement chez eux. Ces derniers ont pu reconstruire leurs maisons et ils peuvent maintenant cultiver leurs champs pendant la journée mais la nuit, ils doivent se regrouper. Les femmes et les enfants de chaque colline (l'une des divisions de la structure politique) doivent se rassembler dans une maison chaque nuit tandis que les hommes de chaque colline sont organisés en groupes qui patrouillent dans la zone. Toute femme ou tout enfant qui ne se présente pas au lieu désigné ou tout homme qui ne rejoint pas sa patrouille est battu et condamné à une amende et risque d'être considéré comme un agent des FDD et d'être tué. Une situation analogue se présente au camp de

Mpira où quatre grands pavillons ont été construits pour héberger les femmes et les enfants pendant la nuit mais toutes les autres activités se réalisent à la maison.¹²⁶

Dans la province de Kayanza, le gouverneur a annoncé en juin 1997 qu'il envisageait de vider les camps de regroupement en l'espace de quelques mois. Néanmoins, selon le plan prévu, les gens n'allait pas être autorisés à reconstruire leurs maisons là où elles étaient situées à l'origine, éparpillées sur les coteaux comme le veut la tradition burundaise. Au lieu de cela, le gouvernement a dit qu'il organisera la construction de nouvelles habitations, regroupées le long des routes, là où les forces armées pourraient "mieux les protéger". Selon le bureau du gouverneur, plusieurs organisations non gouvernementales locales et internationales allaient collaborer à la construction de ces habitations en fournissant des fenêtres, des portes et des matériaux pour les toitures.¹²⁷

En fait, dans certaines communes de Kayanza, la population a commencé à quitter les camps à la fin août, dans le cadre d'une initiative mise sur pied par le gouvernement et où ceux qui quittaient les camps bénéficiaient d'une aide du Programme

¹²⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Muramvya, le 11 juin 1997.

¹²⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec le conseiller général et le gouverneur de Kayanza, Kayanza, les 23 et 24 juin 1997.

Alimentaire Mondial et de plusieurs ONG. Au départ, les gens ont été autorisés à rentrer chez eux, bien que le gouvernement ait lancé une campagne pour construire des habitations le long des routes où il pouvait forcer les gens à se réinstaller. Toutefois, dès que le retour organisé par le gouvernement a commencé, des milliers de personnes ont commencé à quitter les camps spontanément et la fermeture des camps a été suspendue à la fin septembre, soi-disant pour des raisons de sécurité.¹²⁸

¹²⁸ Services du Secours Catholique, "Situation Report for Burundi/Rwanda/Uganda", septembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 234 on the Great Lakes", 22 août 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 245 on the Great Lakes", 10 septembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 245 on the Great Lakes", 6 octobre 1997.

Dans la province de Karuzi où les camps de regroupement existent depuis plus longtemps et où les conditions de salubrité sont les plus déplorables, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait de décentraliser le programme de regroupement.¹²⁹ L'assistant du gouverneur a déclaré à Human Rights Watch en juin 1997 que le gouvernement provincial envisageait de diviser les grands camps qui contenaient jusqu'à 22.000 personnes en camps plus petits "plus proches des collines où vivent les gens".¹³⁰ A la fin novembre 97, le gouverneur de Karuzi s'est engagé à démanteler entièrement les camps avant la fin de l'année et il a affirmé que plusieurs milliers de personnes avaient déjà été autorisées à rentrer chez elles. En fait, les forces armées n'autorisaient pas les gens à retourner chez eux mais les concentraient dans de petits camps le long des routes principales, comme l'ont signalé des sources humanitaires au Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies. Les changements opérés dans la politique de regroupement à Karuzi consistent en une décentralisation et non en une élimination des camps.¹³¹

¹²⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources diplomatiques et membres d'ONG, juin 1997.

¹³⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Com. Bunyundo Gabriel, assistant du gouverneur de Karuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

¹³¹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN,

Il se peut que les changements opérés dans la politique de regroupement à Muramvya, Kayanza et Karuzy contribuent à atténuer les problèmes humanitaires mais ils n'élimineront pas les violations des droits de l'homme inhérentes aux camps. Dans ces trois provinces, le gouvernement soutient qu'en vertu de son plan, les gens devraient bénéficier de meilleurs logements et accéder plus facilement à leurs champs, ce qui devrait diminuer le risque de maladies et de famine. Cependant, les militaires continueront à opérer une surveillance et un contrôle stricts sur la population. Celle-ci continuera à être exposée aux exactions des forces armées contre leur personne et leurs biens et sera toujours privée des libertés fondamentales telles que la liberté de résider où elle le souhaite. Ces trois propositions visent à apaiser la communauté internationale mais elles ne constituent en fait qu'un simple ajustement de la politique de regroupement, et non pas son élimination.

"Update No. 298 for Central and Eastern Africa", 22-24 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Weekly Round-up 27-97 of Main Events in the Great Lakes Region", 24 octobre 1997; communication personnelle, décembre 1997.

Dans le cas de la province de Muramvya, d'anciens résidents du camp de Mushikamo ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils étaient contents que le camp ait été fermé quelques mois plus tôt. Comme l'a expliqué un vieillard appartenant à la communauté, "Nous étions regroupés. Nous nous sommes rassemblés sur ordre des militaires. Mais il n'y avait pas d'abri pour nous. Beaucoup sont morts dans le camp. Nous voulions partir parce que beaucoup étaient malades et avaient faim, et nous serions morts là-bas."¹³² Toutefois, les personnes interrogées ont clairement montré qu'elles continuaient à vivre dans la peur parce que les militaires continuent à les surveiller de près et à limiter leur liberté. Les patrouilles obligatoires pour les hommes permettent aux militaires de contrôler de près leurs allées et venues, tandis que les soldats continuent à intimider la population. Bien qu'il n'y ait plus de camp en tant que tel, la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée de façon significative et les gens sont toujours privés du droit de vivre dans leurs propres maisons.¹³³

Dans les cas de Kayanza et de Karuzi, tant les sources diplomatiques que celles émanant d'ONG se sont inquiétées du

¹³² Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Mushikamo, Muramvya, le 11 juin 1997.

¹³³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Mushikamo, Muramvya, le 11 juin 1997.

fait que le projet prévoyant la concentration des habitations des villages le long des routes ne constituait qu'une simple décentralisation des camps. Les militaires continueront à surveiller et à harceler la population.¹³⁴ Les patrouilles de nuit obligatoires pour les hommes existaient déjà à Kayanza et le gouverneur a fait clairement comprendre que cette pratique continuerait.¹³⁵ L'attitude du gouvernement dans son programme de reconstruction soulève des inquiétudes. Alors que le gouverneur et son assistant ont dit à Human Rights Watch que le gouvernement avait déjà commencé la construction des logements en vue de la fermeture des camps, des témoignages recueillis dans les communes de Rango, Muhanga et Butaganzwa ont révélé que les maisons en construction à ce moment-là étaient exclusivement destinées aux déplacés tutsis et non aux Hutus des camps de regroupement.¹³⁶ Bien que l'intention du gouvernement de construire des logements pour quiconque en a besoin soit légitime, la discrimination dans les programmes de

¹³⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura et Kayanza, juin et juillet 1997.

¹³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Daniel Nengeri, Kayanza, le 24 juin 1997.

¹³⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Kayanza, les 23 et 24 juin 1997.

réinsertion semble confirmer les doutes planant sur l'intérêt réel que porte le gouvernement à la population hutue.

Les projets de démantèlement des camps de Kayanza, Karuzi et Muramvya constituent des modèles qui pourraient éventuellement s'appliquer aux camps de Bubanza, Bururi et ailleurs pour améliorer l'image de marque du Burundi sur le plan international tout en maintenant un contrôle strict sur la population hutue. La communauté internationale doit surveiller de près tout ce qui touche à la politique de regroupement et, si le gouvernement burundais acceptait d'inclure la fermeture des camps à l'ordre du jour des négociations, elle devrait s'assurer que les camps sont réellement fermés et que la liberté de mouvement et autres droits de l'homme sont pleinement respectés. Il faut par ailleurs s'assurer que le gouvernement burundais mène à terme tous les projets de fermeture, étant donné qu'en mars 1997, les autorités gouvernementales avaient dit au Coordinateur Humanitaire des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs que la plupart des camps seraient fermés pour le mois de juin mais en juillet, Human Rights Watch a découvert qu'un seul camp avait été fermé.¹³⁷

Alors que la politique de regroupement était parvenue avec succès à venir à bout de la résistance visible de la population

¹³⁷ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the Great Lakes", no. 121, 9 mars 1997.

hutue et à réprimer le soutien actif apporté aux FDD, ce qui a conduit le régime Buyoya à modifier le programme dans les provinces de Kayanza, Karuzi et Muramvya, cette politique de regroupement s'est poursuivie et étendue dans les régions où les FDD continuaient à opérer. En fait, alors que les camps sont démantelés ou décentralisés dans le nord du Burundi, de nouveaux camps continuent à être créés dans le sud du pays. Depuis que les FDD ont lancé une grande campagne dans les provinces de Makamba et de Bururi en avril 1997, le régime Buyoya a forcé des milliers d'habitants de ces provinces et de certaines parties de Bujumbura-Rural à se rendre dans de nouveaux camps de regroupement. Bien que les témoignages recueillis en juin et juillet 1997 indiquaient que la création de ces nouveaux camps avait entraîné au départ moins de violences que lors de la vague antérieure de création de camps, la population se conformant généralement aux injonctions du gouvernement et des militaires, la création ultérieure de camps à Bujumbura-Rural, Bururi et Makamba s'est apparemment faite en recourant à des moyens plus énergiques.

Dans la commune de Muhuta (Bujumbura-Rural), à trois reprises, les militaires ont forcé la population locale hutue à se rendre dans les camps suite aux attaques des FDD. En novembre 1996, le commandant du camp militaire de la région a forcé la population à se rendre dans un camp après que les FDD aient tendu une embuscade à un camion militaire sur la route du Lac Tanganyika. Les militaires ont autorisé les personnes à rentrer

chez elles en décembre mais en février 1997, ils les ont à nouveau forcées à retourner dans les camps suite à l'assassinat d'un fonctionnaire du gouvernement local. Cette fois, l'officier qui avait donné l'ordre de se regrouper n'a accordé que deux heures à la population pour s'exécuter. Après un mois, les autorités laissaient la population rentrer chez elles. Lorsque les FDD ont établi une présence militaire dans les collines surplombant Magara en mai 1997, les militaires ont forcé la population de la région à se rendre une troisième fois au camp de Rutundo, et cette fois le camp semble s'être installé de façon plus permanente.¹³⁸

Dans certaines communes de Makamba et de Bururi où le risque de représailles des troupes était visible, la population s'est rendue volontairement aux points de rassemblement du gouvernement lorsque les FDD ont attaqué la région en avril et mai 1997. Les responsables du gouvernement de ces deux provinces ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils avaient communiqué à la population avant les attaques l'endroit où elle devait se rassembler en cas d'attaque, et lorsque les attaques ont effectivement eu lieu, la population a fait ce qu'ils lui avaient dit. L'administrateur de la commune de Makamba a déclaré à Human Rights Watch, "Ici [dans le sud], nous avons été attaqués en dernier lieu, nous avons donc eu la possibilité de préparer la

¹³⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura le 26 juin 1997 et à Bujumbura-Rural le 28 juin 1997.

population. Nous avons dit aux gens de se réfugier ensemble dans les postes militaires où ils pouvaient bénéficier d'une protection".¹³⁹ De même, le gouverneur de Bururi a déclaré, "Les deux ethnies ont fui ensemble et restent ensemble".¹⁴⁰

¹³⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Mabanda, Makamba, le 18 juin 1997.

¹⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec André Ndayizamba à Bururi, le 20 juin 1997.

Les témoignages recueillis par Human Rights Watch dans ces provinces ont confirmé que la majorité des gens s'étaient réfugiés volontairement dans les camps mais que dans certains cas, ceux qui résistaient avaient été forcés de s'y rendre ou avaient été tués. L'administrateur de la zone de Vugizo (Makamba) a dit à Human Rights Watch que la population s'était réfugiée de son plein gré dans les camps après que les FDD aient attaqué la commune à la mi-avril 1997. Cependant, 800 personnes ont été "prises en otages" par les FDD mais les militaires sont partis les chercher et "les ont ramenées".¹⁴¹ Toutefois, d'après les civils hutus interrogés à Vugizo, ces personnes n'avaient pas été retenues en otages mais avaient choisi de s'enfuir dans la brousse plutôt que de se rendre dans les camps. Les militaires ne les ont pas délivrées des FDD, comme l'a prétendu l'administrateur, mais les ont forcées à se rendre dans les camps. Un certain nombre d'autres Hutus se sont rendus dans les camps uniquement parce qu'ils y ont été contraints par les militaires.¹⁴² Les forces armées ont invoqué des histoires analogues de "libération" de personnes "retenues en otages" par les FDD dans d'autres régions. Le 9 novembre 1997, elles ont affirmé qu'elles

¹⁴¹ Entretien de Human Rights Watch avec Joseph Bahendozi à Vugizo, Makamba, le 19 juin 1997.

¹⁴² Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Vugizo, Makamba, le 19 juin 1997.

avaient libéré plus de 2.000 personnes retenues en otages par les FDD à Cibitoke.¹⁴³

Lorsque les FDD ont attaqué Vugizo (Makamba), elles ont pillé les maisons, volant le bétail, la nourriture et d'autres biens, et la population s'est enfuie. Certains se sont rendus de leur plein gré aux camps prévus à cet effet mais beaucoup d'autres ont fui dans la brousse. Au cours des quelques semaines qui ont suivi, les militaires sont partis à leur recherche dans la brousse et les ont ramenés de force dans les camps. Selon un informateur de Vugizo, "Aux alentours de 20 heures à Karonge (Vugizo), elles [les FDD] ont commencé à tirer et à brûler les maisons. Les gens se sont cachés lorsque les tirs ont éclaté. Ceux qui ont refusé de se cacher ont été tués. Les assaillants [FDD] n'ont pas tué mais ils ont mis le feu aux bâtiments. Ceux qui sont restés chez eux ont été tués par les militaires".¹⁴⁴ Un autre homme a confirmé que les soldats avaient tué son père à Mbizi. Mais apparemment, plutôt que de les tuer, les militaires ont forcé beaucoup de ceux qui se cachaient dans la brousse à se rendre dans les camps. Dans certaines parties de la province de Bururi, les militaires ont brûlé

¹⁴³ "Radio Reports Security Forces Free Over 2,000", Rapport journalier FBIS, 9 novembre 1997.

¹⁴⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Vugizo, Makamba, le 19 juin 1997.

un grand nombre de maisons pour obliger les Hutus à s'installer dans les camps.¹⁴⁵

¹⁴⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, les 20 et 21 juin 1997.

Depuis que Human Rights Watch a visité Makamba et Bururi en juin et juillet 1997, les forces armées ont créé un certain nombre de nouveaux camps de regroupement dans les communes de Buyengero et Burambi (Bururi) et à Nyanza-Lac et Mabanda (Makamba), et peut-être aussi dans d'autres endroits dont des régions de Bujumbura-Rural. Bien que certains aient peut-être suivi de leur plein gré les ordres du gouvernement, des sources humanitaires indiquent que la population s'est opposée au regroupement et que les forces armées ont dans une large mesure recouru à la force.¹⁴⁶ Malheureusement, en raison de l'insécurité régnant dans ces régions, nous ne disposons pas d'informations circonstanciées sur la création des camps et sur les conditions qui y règnent actuellement.

Dans certains cas, les forces armées ont créé des camps de regroupement à titre provisoire seulement, afin de rechercher les combattants FDD dans la région et dénicher leurs partisans. Un témoin a déclaré à Human Rights Watch, "A Buruhukiro, le gouverneur a voulu faire un nettoyage. Ils leur ont donc donné dix minutes ou une demi-heure pour se rendre au centre. Ils les ont renvoyés après une semaine".¹⁴⁷

¹⁴⁶ Communication personnelle, le 16 décembre 1997.

¹⁴⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 20 juin 1997.

IV. VIOLATIONS CONTINUELLES DES DROITS DE L'HOMME PAR LES FORCES ARMEES BURUNDAISES ET LES MILICES TUTSIES

Depuis le coup d'Etat de juillet 1996, les forces armées burundaises ont à leur actif une vaste gamme de violations des droits de l'homme axées d'une façon accablante sur la population civile hutue. Bien que les violations aient généralement été plus graves dans les zones où est appliquée la politique de regroupement, les forces armées se sont livrées à travers tout le pays à des attaques aveugles contre les civils, des exécutions extrajudiciaires, des viols, des pillages et des tortures. Les civils tutsis, avec le soutien des militaires, ont été impliqués dans des vols, des "disparitions" et autres exactions. La pratique du travail forcé a également pris de l'ampleur.

Attaques Aveugles contre les Civils

Les forces armées burundaises ont fréquemment tué et blessé des civils dans les zones de combat. Dans certains cas, elles ont tué des civils au cours d'échanges avec les Forces rebelles pour la Défense de la Démocratie (FDD) ou lors d'attaques aveugles au cours desquelles elles n'ont fait aucune distinction entre les civils et les combattants. Le porte-parole de l'armée a annoncé en décembre 1997 que les forces armées avaient lancé une opération "tir à vue" à Bujumbura-Rural. Il a déclaré, "Dès que nous les localisons, nous les tuons." Il a toutefois reconnu qu'il était difficile pour les soldats de pouvoir distinguer les rebelles armés des civils non combattants. "Nous ne pouvons les identifier que s'ils tirent sur nous", a-t-il dit.¹⁴⁸

Pourtant, selon de nombreux témoignages émanant à la fois



¹⁴⁸ "Burundian army hunts down rebels in Bujumbura area", Agence France Presse, 19 décembre 1997.

de sources burundaises et étrangères, dans bien des cas, les soldats ne se sont pas simplement trompés mais ils ont délibérément pris les civils pour cible, généralement pour se venger des attaques des FDD, en particulier lorsque ces attaques avaient provoqué des pertes militaires. Comme l'explique un informateur, "On n'entend jamais parler de batailles directes. Ce sont toujours les assaillants qui viennent pour voler, ils doivent le faire pour survivre. Puis, l'armée arrive et attaque la population. Elle n'attrape jamais les rebelles. C'est toujours les civils qu'elle tue".¹⁴⁹

Depuis le début de la guerre civile en 1993, les forces armées ont pris les civils pour cible dans la plupart des régions où opèrent les FDD, y compris dans les zones où ont été créés les camps de regroupement, comme il est expliqué au chapitre trois, et dans d'autres zones telles que Bujumbura-Rural, Bubanza et Cibitoke et depuis avril 1997, Makamba et Bururi. Lors de son entretien avec Human Rights Watch, le gouverneur de Bururi a expliqué ce qui pourrait motiver les attaques des militaires contre les civils:

¹⁴⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997.

Les assaillants sont passés par Makamba et dans les communes de Nyanda et Buyengero [province de Bururi]. Lorsqu'ils sont arrivés dans la commune de Bururi, la population s'est enfuie vers les villes et les postes militaires dès qu'elle les a vus. C'est également le cas dans les communes de Rutovu et de Songa. Les soldats ont donc facilement pu s'en prendre aux rebelles plutôt qu'à la population locale... La situation à Burambi et Buyengero était plus compliquée. La confusion régnait. Là où la population s'enfuyait, les militaires savaient clairement qui étaient les rebelles. Mais dans ces secteurs, la population n'est pas allée dans les centres—Buyengero, Rumonge, Burambi, Muyange. Là, il y a eu des problèmes parce que la population n'avait pas fui mais je n'ai pas d'informations quant à la situation exacte [il en avait sur les attaques des rebelles contre les civils]. Là, certaines personnes sont avec les assaillants. Ceux-là, s'ils ne partent pas et que les militaires passent par là, c'est à leurs risques et périls.¹⁵⁰

L'opinion officielle qui prévaut est que si les civils ne suivent pas les ordres du gouvernement ou qu'ils soutiennent les rebelles,

¹⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch avec André Ndayizamba, gouverneur de Bururi, Bururi, 20 juin 1997.

la faute leur incombe s'ils sont pris pour cible par les militaires. Certaines régions où l'armée croit que le soutien aux FDD est important, telles que Kanyosha et Itare à Bujumbura-Rural, Giheta et Bugendana à Gitega, et Burambi et Buyengero à Bururi, ont connu plusieurs attaques des militaires contre les civils et des pertes humaines énormes. Un rapport publié en octobre 1997 par l'Opération des Droits de l'Homme de l'ONU au Burundi a relevé que les attaques des FDD en août et septembre avaient "déclenché des représailles immédiates de la part de l'armée au cours desquelles des civils avaient été tués" à Bubanza, Makamba, Cibitoke et Bujumbura-Rural.¹⁵¹

Un informateur de Rutegama (Muramvya) explique comment les soldats ont réagi aux opérations des FDD dans sa région en s'attaquant aux civils hutus. "Les assaillants arrivaient la nuit. Lorsqu'ils étaient fatigués, ils se reposaient. Quand les soldats apprenaient que le CNDD était là, ils appelaient des renforts de Gitega et de Bujumbura. Quand ils arrivaient, les rebelles étaient déjà partis et alors ils se vengeaient sur la population".¹⁵² Selon le témoin, les forces armées tiraient sur les civils, prétendant qu'ils avaient soutenu les FDD lorsqu'elles étaient

¹⁵¹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Weekly Round-Up 25-97 of Main Events in the Great Lakes Region", 3-9 octobre 1997.

¹⁵² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

passées ou qu'ils étaient eux-mêmes membres des FDD.¹⁵³ Un habitant du sud de Bujumbura-Rural a fait état du même problème de représailles dans sa région. "Les rebelles sont passés et repassés dans la région, dans les monts avoisinants, lorsqu'ils allaient de Bururi à Kibira. Les soldats arrivaient après pour un nettoyage. Mais il n'y avait plus d'assaillants [rebelles FDD] ici, ou presque plus, seulement ceux qui traversaient la région."¹⁵⁴

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura-Rural, le 28 juin 1997.

Les exemples qui suivent décrivent des attaques de l'armée burundaise contre des civils depuis le coup d'Etat de juillet 1996:

- Le 30 septembre 1996, un large contingent de troupes FDD a traversé Rutegama (Muramvya). Des combats ont éclaté entre les FDD et les troupes gouvernementales, et une partie de la population a trouvé refuge dans la paroisse catholique locale. Lorsque les combats ont diminué et que les FDD ont fui, les soldats gouvernementaux ont fouillé les lieux et encerclé la zone à la recherche de soldats FDD qui seraient restés en arrière. Arrivés à hauteur d'un groupe de femmes et d'enfants se cachant dans une maison, les soldats ont ouvert le feu, tuant instantanément cinq personnes et en blessant sept autres, dont certaines sont décédées par la suite.¹⁵⁵
- Selon ITEKA, la ligue burundaise des droits de l'homme, des soldats ont tué 114 personnes dans une église pentecôtiste à Kayanza le 12 décembre 1996. En raison des combats qui se déroulaient dans la région, un certain nombre de personnes avaient cherché refuge dans la paroisse de Nyabitwe à Nyarurama, Butaganzwa. Après avoir passé la nuit dans les bâtiments de l'école paroissiale, les soldats sont entrés dans l'enceinte de l'église et ont fait feu sur ceux qui se trouvaient à

¹⁵⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin 1997.

l'intérieur. La majorité des victimes étaient des femmes et des enfants.¹⁵⁶

¹⁵⁶ ITEKA, "Des militaires burundais massacrent 114 personnes dans une église pentecôtiste", *Bulletin d'Information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA"*, janvier-mars 1997.

• Dans la Commune de Giheta, Province de Gitega, des témoins disent que les forces armées ont attaqué à plusieurs reprises les civils dans cette commune d'avril à décembre 1996 et à nouveau en février et mars 1997. Après les attaques de septembre 1996, des centaines de corps gisaient sur les flancs des collines de la commune. Des centaines d'autres personnes ont été tuées lorsque les forces armées ont fait une tentative, rapidement avortée, de créer deux camps de regroupement.¹⁵⁷ Un groupe s'appelant SOS Génocide a publié en février 1997 une liste des noms et âges de 211 personnes dont on sait qu'elles ont été tuées là par les forces armées en novembre et décembre 1996.¹⁵⁸ Un responsable de la communauté estime que jusqu'à 10.000 personnes ont été tuées à Giheta depuis avril 1996, sur une population de 70.000 habitants.¹⁵⁹

¹⁵⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Giheta, Gitega, les 12 et 30 juin 1997.

¹⁵⁸ SOS Génocide, "Spécial Cadeau de Fin d'Année", février 1997. Le document dresse également une liste de cinquante-six personnes tuées dans la Commune de Mutaho et de 141 personnes tuées dans la Commune de Bugendana, où Human Rights Watch n'a pas mené d'enquêtes, ainsi que des personnes tuées lors du regroupement à Rutegama (Muramvya) dont il est fait mention au chapitre précédent.

¹⁵⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

- A Vugizo (Makamba), des témoins ont déclaré que des civils avaient été pris pour cible dans cette région en avril et mai 1997 parce que généralement, les soldats FDD opérant dans la région partaient immédiatement après leurs raids. Un homme a déclaré à Human Rights Watch: "Les soldats peuvent causer des problèmes quand ils vont dans les collines à la recherche des assaillants. Ils pillent et mettent le feu. Ils peuvent accuser les habitants d'être des assaillants. Nous avons d'abord été attaqués par les assaillants qui sont venus brûler nos maisons. Puis ce sont les militaires qui sont venus et qui ont mis le feu".¹⁶⁰
- Le groupe SOS Génocide énumère le nom et l'âge de 107 personnes ainsi que la façon dont elles auraient été tuées par les forces armées burundaises le 13 décembre 1996 à Ruvyagira, dans la commune de Mutambu à Bujumbura-Rural. La majorité des victimes étaient des femmes et des enfants.¹⁶¹

¹⁶⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Kigamba, Mabanda, le 19 juin 1997.

¹⁶¹ S.O.S. Génocide, "Spécial Cadeau de Fin d'Année", février 1997.

- Lors d'un rapatriement forcé, les troupes gouvernementales ont tiré sur des réfugiés hutus qui rentraient de Tanzanie à Giteranyi, poursuivant ensuite les survivants avec des baïonnettes et en tuant une centaine. Selon des témoins qui ont assisté à l'incident de l'autre côté de la frontière tanzanienne, les soldats avaient prévu un équipement pour nettoyer le sang sur le lieu du massacre.¹⁶²

¹⁶² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

- Le 11 janvier 1997, le porte-parole de l'armée, le Lt. Col. Isaie Nibizi, a reconnu que l'armée avait tiré et tué 126 Hutus qui venaient de rentrer de Tanzanie. Selon Nibizi, les Hutus ont été tués alors qu'ils essayaient de s'échapper d'un camp où ils étaient détenus. Toujours selon lui, sept soldats ont été arrêtés en lien avec cet incident.¹⁶³
- Le 14 mai 1997, à Kigwena, en bordure du lac Tanganyika entre Rumonge et Nyanza-Lac, des soldats ont tiré sur des personnes qui se rendaient à la messe. L'attaque, qui n'était due à aucune provocation, a fait quarante victimes. D'après certaines sources militaires, le commandant de l'unité en question a été emprisonné.¹⁶⁴
- A la mi-mai 1997, après qu'un glissement de terrain ait détruit un pont sur la principale route côtière entre Bujumbura et Bururi, les FDD ont établi une position dans les collines surplombant Magara, une ville côtière à la frontière entre Bujumbura-Rural et Bururi. Le 14 mai 1997, les forces armées burundaises ont transféré des troupes à

¹⁶³ "Burundi Army Admits It Killed 126 Hutu Refugees", New York Times, 12 janvier 1997, p.5.

¹⁶⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 20 juin 1997.

Mugendo, une colline au-dessus de Magara, dans l'intention d'y établir un poste d'où elles pourraient attaquer les FDD. Vers les quinze heures, alors que les soldats gravissaient la colline, ils sont tombés sur un groupe de personnes qui assistait au culte dans l'église pentecôtiste de Mugendo. Les soldats ont ouvert le feu, tuant au moins quarante-deux personnes. Selon les survivants et d'autres témoins, l'attaque n'était due à aucune provocation et a eu lieu alors que les victimes étaient en plein milieu de leur service religieux.¹⁶⁵

¹⁶⁵ Rapport d'ITEKA et témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura le 26 juin 1997 et à Bujumbura-Rural le 28 juin 1997. Le rapport d'iteka cite le nom de quarante-deux personnes dont le décès a été constaté mais d'autres témoins affirment que le nombre de victimes pourrait s'élever à soixante-treize.

- Selon diverses sources, les forces armées ont tué entre soixante-dix et cent civils au cours d'une attaque menée dans la commune de Kabezi (Bujumbura-Rural) le 20 octobre 1997. Le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies cite un membre de la Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale du Burundi qui déclare, "Ils recherchaient les assaillants mais ils ont tué des innocents". Le commandant régional de l'armée a reconnu la semaine suivante que vingt-cinq personnes avaient été tuées lorsque ses troupes étaient intervenues pour arrêter l'incendie d'une école primaire mais il a affirmé que parmi les morts, il y avait des membres du CNDD. Les témoignages indiquent pourtant que les victimes n'étaient pas armées.¹⁶⁶
- Le 17 juin 1997, les FDD ont attaqué le poste militaire de Ngara à Bubanza vers dix heures du matin, apparemment dans l'intention de s'emparer d'armes et d'autres marchandises. Un grand camp de regroupement se trouve à cet endroit et lorsque les combats ont éclaté, les personnes se trouvant dans le camp se sont réfugiées dans l'enceinte de la

¹⁶⁶ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 276 on the Great Lakes", 23 octobre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 279 on the Great Lakes", 28 octobre 1997.

paroisse catholique locale ou au poste même. Selon des témoins interrogés à l'hôpital de Bubanza, plusieurs soldats ont été tués et, apparemment en guise de représailles, les militaires ont tiré sur la foule de Hutus rassemblés, faisant quinze morts ou davantage encore parmi les civils. Bien que les détails exacts de l'attaque et la réaction de l'armée ne soient pas clairs, il semble que les militaires aient tué les civils après que les FDD aient fui dans les collines après le raid.¹⁶⁷

¹⁶⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bubanza, le 27 juin 1997.

Lorsque surviennent des massacres comme ceux de Mugendo et de Ngara, l'armée cherche généralement à nier toute responsabilité, attribuant les massacres aux FDD ou soutenant que les victimes étaient elles-mêmes des soldats des FDD. Après le massacre de Ngara par exemple, Radio Burundi, la radio d'Etat officielle, a annoncé qu'onze personnes avaient été tuées par les FDD lorsque celles-ci avaient attaqué un camp de regroupement. Les journalistes et autres enquêteurs ont rarement l'occasion de se rendre sur les lieux des massacres et les survivants sont encouragés à se faire l'écho de la version officielle. Par exemple, lorsque Human Rights Watch a parlé avec des survivants de l'attaque de Ngara à l'hôpital de Bubanza, des gardes étaient postés près de leurs chambres. A cause des gardes qui se trouvaient dans les bâtiments de l'hôpital, les témoins se sont montrés peu enclins à parler et ceux qui l'ont fait ont déclaré avoir été blessés par balles par les FDD. Le manque de précisions et les contradictions dans leurs récits laissaient néanmoins à penser qu'ils ne pouvaient pas parler librement. D'autres témoins interviewés en privé, bien loin des gardes de l'armée, ont donné une version des événements différente et beaucoup plus cohérente, rejetant sans hésitation la responsabilité des morts sur les forces armées.¹⁶⁸

¹⁶⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à l'hôpital de Bubanza, le 27 juin 1997.

Pour donner un exemple particulièrement frappant des efforts faits par l'armée pour rejeter la faute sur d'autres, un homme de la province de Muyinga a déclaré qu'il regardait par la fenêtre de sa maison lorsqu'un groupe de soldats a dévalisé un magasin. Une fois leur forfait accompli, ils se sont rendus dans la forêt et ont tiré en l'air en criant "Ce sont les assaillants [rebelles]!" Il a ajouté que les soldats avaient tué des personnes, dont au moins trois Tutsis, et avaient accusé les FDD de la tuerie pour couvrir le vol.¹⁶⁹

Attaques Ciblées, Exécutions Extrajudiciaires et "Disparitions"

En plus des attaques menées contre les civils et des tueries aveugles perpétrées dans les zones de combat, les forces armées ont tué beaucoup de civils en dehors des zones de combat, que ce soit lors d'attaques ciblées menées sur une petite échelle ou lors d'exécutions sommaires. Les forces armées ont attaqué ou arrêté et exécuté sommairement des jeunes Hutus de sexe masculin, qui étaient selon eux susceptibles de rejoindre les FDD, ou encore des Hutus, hommes et femmes, bien en vue dans leurs communautés, tels que des hommes d'affaires, des enseignants et des politiciens, bref des personnes susceptibles d'obtenir un certain soutien de l'opinion publique et capables d'organiser l'opposition. Des témoins ont fait état de tueries sélectives de ce

¹⁶⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, juin 1997.

genre dans neuf des dix provinces dans lesquelles l'équipe de Human Rights Watch a mené ses enquêtes.

Les chercheurs de Human Rights Watch ont enquêté à propos de plusieurs attaques qui avaient eu lieu au cours de la troisième semaine de juin 1997 dans la Commune de Nyambuye à Bujumbura-Rural. Le samedi 14 juin, des soldats ont tué six personnes et en ont blessé quatre autres à Gishingano, une communauté rurale dans les collines situées juste au nord-est de Bujumbura. Selon des voisins qui ont assisté à l'attaque, les victimes étaient réunies dans une maison privée pour une messe de souvenir à la mémoire d'un membre de la communauté qui était décédé. A 18h50, un petit groupe de soldats a fait irruption et, apparemment sans qu'il y ait eu provocation, a abattu deux personnes se trouvant à l'entrée du bâtiment. Ils ont alors pénétré dans le bâtiment et ont tiré sur la foule réunie dans l'arrière-cour, tuant quatre personnes et en blessant quatre autres. Lorsque l'équipe de chercheurs a visité la maison trois jours après l'incident, du sang était encore visible dans la terre de la cour ainsi que sur les murs extérieurs et le parvis de la maison. Selon des témoins, les soldats ont pillé la maison avant de partir.¹⁷⁰

¹⁷⁰ Interviews et enquêtes de Human Rights Watch à Gishingano, Isare, Bujumbura-Rural, 17 juin 1997.

Le lendemain de l'attaque, les corps ont été enterrés dans une grande fosse à côté de la maison. Parmi les victimes figuraient Pierre Claver Congera, un homme de vingt-sept ans qui travaillait comme catéchiste catholique, sa femme âgée de vingt-cinq ans et sa mère. Autre victime, Paul Mpawenayo dont la femme, Mpitabavuma, avait, d'après les enfants survivants, été tuée dans un autre incident un an auparavant. Parmi les blessés se trouvaient Angeline Tatu et Caroli Nyandwi. Certaines victimes n'avaient pas seulement été abattues par balles, elles avaient également été égorgées. Selon des voisins qui se cachaient à proximité, quelque treize soldats portant des bérrets noirs sont retournés dans la maison la nuit de l'attaque à l'aube, accompagnés d'un commandant. Un homme qui avait passé la nuit caché dans un buisson proche du bâtiment soutient avoir entendu le commandant dire, "Eh bien, nous avons fait du bon travail."¹⁷¹

La même nuit que l'attaque à Gishingano, trois autres personnes ont été tuées sur une colline avoisinante, Gasananzuki. Selon des personnes interrogées sur place, lorsque l'attaque de Gishingano a eu lieu, les habitants de la zone ont entendu des coups de feu et sont sortis de chez eux pour se cacher dans les broussailles. Aux alentours de 20 heures, des voisins ont entendu des cris provenant du champ de manioc où se terrait un homme du nom de Shirakandi. Selon une personne cachée à proximité,

¹⁷¹ Ibid.

"Il a crié trois fois et puis c'était tout". Le matin, des voisins ont trouvé Shirakandi, il avait eu la gorge tranchée et avait été éventré. Le corps de la plus jeune de ses deux femmes, Pascasie, a été retrouvé où elle s'était cachée, à quelques centaines de mètres de là, tout comme leur fils d'un an et demi, Willo. Tous deux avaient été tués à l'arme blanche et à la baïonnette. Il n'y avait apparemment pas eu de témoins directs de ces agressions mais des voisins ont déclaré qu'ils croyaient que l'attaque avait été le fait de soldats car des soldats étaient présents dans la zone et rien n'avait été dérobé aux victimes. Human Rights Watch a vu la tombe où les corps avaient été enterrés, près du champ où Shirakandi s'était caché.¹⁷²

¹⁷² Interviews et enquêtes de Human Rights Watch à Gasanzuki, Isare, Bujumbura-Rural, le 17 juin 1997.

Selon des habitants de la région, des enquêteurs militaires ont été dépêchés suite à l'attaque et ils ont prétendu que l'attaque avait été l'oeuvre des FDD. Selon un homme, "Après ces événements, les soldats sont venus, ils ont emmené un certain nombre de personnes et leur ont posé des questions auxquelles elles ne pouvaient pas répondre. Ils [les soldats] prétendent qu'il y a des assaillants [rebelles] ici alors qu'il n'y en a pas".¹⁷³

Quatre jours après les attaques de Gishingano et de Gasanzuki, une nouvelle série d'attaques a eu lieu à environ deux kilomètres de là, à Nyambuye, près de l'enceinte d'une paroisse catholique et d'une école publique. Selon de nombreux témoins interrogés par Human Rights Watch, des soldats du poste militaire de Mparo ont arrêté deux hommes jeunes, Célestin Ntamakuriro et Saban, le fils de Simon, alors qu'ils patrouillaient juste après la tombée du jour. Ils leur ont attaché les mains derrière le dos et les ont emmenés avec eux tout en continuant à patrouiller. S'approchant de la paroisse de Nyambuye et de l'école, la patrouille est passée devant un bar tenu par la famille de Ntamakuriro. La mère de Ntamakuriro, Thérèse Nsakaje, son frère, Deo Mpawanimana, et sa soeur, Célestine Uwimana, sont allés trouver la patrouille, insistant sur le fait que Ntamakuriro était de la région et qu'il n'était pas un rebelle. La réaction des soldats a été de tirer sur ceux qui

¹⁷³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Gazanzuki, Isare, Bujumbura-Rural, le 17 juin 1997.

s'étaient rassemblés là, tuant les trois membres de la famille ainsi qu'un homme âgé qui prenait un verre au bar, Michel Ntahoturi, le père du chef de la zone. Un autre client du bar a également été blessé. La patrouille militaire a poursuivi son chemin le long de la colline, toujours avec Ntamakuriro et Saban, arrivant alors à une maison où deux jeunes gens, Mpawenibama Emmanuel et Ntahorwamiye Deo, étaient en train de boire. D'après des témoins, les soldats ont tué les deux hommes, disant qu'ils étaient du CNDD. La patrouille a ensuite redescendu la colline en direction de son camp et a abattu Ntamakuriro et Saban. Après avoir relaté ces événements, des témoins de l'attaque ont aussi montré à l'équipe de chercheurs l'endroit, le long d'un mur en face du bar, où certaines des victimes avaient été tuées ainsi que les tombes où plusieurs des victimes avaient été enterrées.¹⁷⁴

¹⁷⁴ Enquêtes menées par Human Rights Watch à Nyambuye, Isare, Bujumbura-Rural, le 26 juin 1997. Alors que l'équipe de Human Rights Watch visitait le lieu des premières tueries, une patrouille de trois soldats s'est approchée et l'a interrogée. Après le départ des soldats, les habitants qui n'avaient pas fui ont déclaré que les trois hommes venaient du poste militaire de Mparo et faisaient partie de ceux qui étaient impliqués dans l'attaque. La patrouille s'est rendue sur le lieu du second massacre, attendant les chercheurs, mais les résidents ayant insisté pour que les chercheurs partent, ces derniers ont fait ce qui leur était demandé.

Certaines similitudes font penser que les cibles des attaques menées à Gishingano, Gasananzuki et Nyambuye n'avaient pas simplement été choisies au hasard. Toutes les victimes de ces attaques étaient hutues. En outre, tant les témoignages recueillis que les constatations faites sur place indiquaient que les cibles des tueries faisaient partie des Hutus les mieux nantis de leurs communautés. La plupart des victimes vivaient dans des maisons de briques ou de ciment alors que la majorité des maisons voisines étaient en terre. Shirakandi était un petit commerçant, la famille de Ntamakuriro tenait un bar, Congera travaillait comme catéchiste et d'autres victimes avaient un emploi non agricole. Parmi les victimes figuraient un certain nombre d'hommes jeunes. Comme l'ont déclaré à l'équipe de chercheurs de Human Rights Watch un certain nombre de personnes dans plusieurs parties du pays, le choix des cibles qui sont éliminées dans les violences actuelles suit le système établi en 1972 où les soldats ont pris pour cible les intellectuels et autres membres de la communauté appartenant à l'élite.

Les attaques sur lesquelles Human Rights Watch a enquêté ne constituaient pas des incidents isolés. Les habitants de la région et d'autres personnes ont dit à l'équipe de chercheurs que les exécutions sommaires et les attaques ciblées arrivaient presque quotidiennement dans cette commune, Isare. Une personne a déclaré que des soldats avaient tué deux autres jeunes gens dans la région le même jour que les attaques perpétrées à Gishingano et Gasananzuki. Des soldats ont abattu Donacien Bankakaje à 14

heures et Adolph Ndiwanaba à 16 heures non loin de Gishingano, apparemment sans provocation.¹⁷⁵ Un informateur a déclaré que des soldats avaient exécuté sommairement deux de ses proches, Nicodème, un père de cinq enfants, et Fidel, un père de quatre enfants, près du lieu de l'attaque de Nyambuye.¹⁷⁶

¹⁷⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

¹⁷⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 26 juin 1997.

Des habitants de Gishingano ont raconté que des soldats avaient tué neuf personnes sur une colline avoisinante, Mwikungo, au mois de mai, tandis qu'un homme dont le fils avait été blessé lors de l'attaque de Gishingano a déclaré que les soldats avaient tué un autre de ses fils, un père de deux enfants, en avril.¹⁷⁷ Certaines de nos sources semblent indiquer que les forces armées ont mené des attaques de ce genre de façon régulière dans plusieurs autres communes de Bujumbura-Rural, dont Kanyosha, Kabezi et Muhuta, et dans plusieurs autres régions du pays. Les témoignages recueillis par les chercheurs de Refugees International en novembre 1997 auprès de réfugiés hutus qui venaient d'arriver en Tanzanie de cinq provinces différentes de l'est du Burundi (dont une seule était une zone de combat à l'époque) font le même constat. Selon leur rapport, les réfugiés "ont décrit les exécutions de membres de leurs familles, la capture des hommes vivant dans les villages et l'incendie des maisons et des champs. ... Mises ensemble, les allégations des réfugiés peignent un tableau implacable de la terreur que répand l'armée parmi les citoyens."¹⁷⁸

¹⁷⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Gishingano, Bujumbura-Rural, le 17 juin 1997.

¹⁷⁸ Refugees International, "Findings of RI Mission to Camps in Tanzania", 15 décembre 1997.

Des Hutus et certaines personnalités politiques modérées tutsies ont tout particulièrement été la cible d'attaques. Avant le coup d'Etat de 1996, les militaires et les milices tutsies avaient assassiné un nombre considérable de politiciens hutus. Un document publié par le parti d'opposition Frodebu en mai 1996 décrit l'assassinat de membres du Frodebu dont les Présidents Ndadyaye et Ntaryamire, treize gouverneurs et gouverneurs-adjoints, vingt-deux membres du parlement dont quatre ministres, dix-huit administrateurs communaux et un grand nombre d'autres personnalités politiques entre le 21 octobre 1993 et le 15 mai 1996.¹⁷⁹ Un document anonyme daté d'avril 1997 donne le nom de dix autres membres de l'Uprona qui ont été assassinés, dont huit étaient des Hutus assassinés par des milices tutsies.¹⁸⁰ Le 2 août 1997, un autre parlementaire du Frodebu, Paul Sirahenda, était tué à Makamba. Le 30 juin 1997, la femme de Léonce Ngendakumana, le président de l'Assemblée Nationale, était blessée dans l'explosion d'une bombe à Bujumbura, explosion qui

¹⁷⁹ Parti Sahwanya Frodebu, "Génocide en Cours au Burundi: Cas des Intellectuels Hutu", Bujumbura, 15 mai 1996.

¹⁸⁰ Document anonyme, "Liste des Représentants du Peuple Suppléants du Parti Uprona qui sont déjà morts depuis le 21 octobre 1993 jusqu'au 4 avril 1997".

allait tuer son garde du corps.¹⁸¹ D'autres politiciens — dont certains Tutsis critiquant le Président Buyoya — ont été arrêtés et dans certains cas torturés. Un certain nombre de politiciens hutus, dont certains travaillent actuellement dans l'administration Buyoya, ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils craignaient sérieusement pour leur sécurité personnelle et la sécurité des membres de leur famille. Un fonctionnaire hutu a dit à Human Rights Watch qu'il devait régulièrement fuir sa communauté pour éviter d'être assassiné: "J'ai des amis qui me protègent. Lorsque des extrémistes veulent m'attaquer, je suis informé et je pars".¹⁸²

Outre des attaques et assassinats sélectifs, les forces armées se sont rendues coupables de nombreuses exécutions sommaires à travers tout le pays. Lorsque les FDD ont établi un poste près de Mugendo à Bujumbura-Rural en mai dernier, les militaires ont créé un camp de regroupement près de la côte, à côté de leur camp, à Rutumo (Bururi), et ils ont ordonné à la population de Magara et des environs de s'y rassembler. Un petit nombre de personnes ont préféré chercher refuge dans la paroisse

¹⁸¹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Burundi: Humanitarian Situation Report, July 31-August 6, 1997", 6 août 1997.

¹⁸² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin et juillet 1997.

catholique de Magara, entre autres la directrice des écoles primaires locales, Yolande Cishahayo, et ses deux filles adolescentes. Le 5 juin, le commandant du poste militaire de Rutumo a envoyé une lettre ordonnant aux personnes vivant dans la paroisse de se rendre au camp. Le groupe a obtempéré mais lors de leur arrivée au camp, les personnes ont été arrêtées, attachées et emmenées au poste militaire pour y être interrogées. Toutes les personnes interrogées ont été libérées le jour même, à l'exception de Cishahayo qui était une Tutsie mariée à un Hutu. Selon l'une des filles de Cishahayo qui se trouvait encore au poste militaire lorsque l'interrogatoire a débuté, les gardes ont demandé à Cishahayo, "Que faites-vous encore ici?", laissant manifestement entendre que les Tutsis loyaux n'auraient pas dû rester sur le territoire contrôlé par les FDD. A 20 heures environ, les personnes du camp ont entendu deux coups de feu et le matin, la fille de Cishahayo a retrouvé le corps de sa mère sur le bord de la route, près du camp.¹⁸³

¹⁸³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura le 26 juin 1997 et à Bujumbura-Rural le 28 juin 1997.

Selon des témoins de Gitaramuka (province de Karusi), les militaires ont arrêté dans cette commune un certain nombre de Hutus de la communauté qui n'ont plus jamais réapparu. Un informateur a dit à Human Rights Watch, "Les militaires prennent les gens un par un sur la route. Sur ma colline, ils ont emmené des gens". Le lundi 2 juin 1997, l'armée a arrêté un conseiller de la zone et un autre homme nommé Paul qui travaillait pour un organisme humanitaire dans un camp de regroupement. Les soldats les ont emmenés au camp militaire de Kiyange où ils les ont apparemment interrogés sur leur lien avec un troisième prisonnier qu'ils accusaient de travailler pour les FDD. Le mercredi 4 juin, les personnes vivant près du camp ont entendu des coups de feu au poste militaire et le lendemain matin, lorsque les familles des deux prisonniers sont arrivées avec de la nourriture pour eux, les soldats leur ont dit que ce n'était plus nécessaire, laissant entendre que les deux hommes étaient morts, bien qu'ils n'aient pas montré les corps aux familles. Le jour même, un autre homme, Kameteri, a été arrêté après avoir insulté l'administrateur de la commune. Lorsque sa femme est allée le voir à la prison militaire, elle a constaté qu'il ne se trouvait pas parmi les prisonniers. Les soldats ont prétendu ne pas savoir où il se trouvait. Il n'a pas été revu par la suite et son corps n'a jamais été retrouvé.¹⁸⁴

¹⁸⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karusi, le 13 juin 1997.

A Kizuka, sur les rives du Lac Tanganyika, dans la Province de Bururi, des soldats ont tué deux femmes et quatre hommes aux alentours du 15 juin. Selon les habitants de la zone interrogés par Human Rights Watch, ces six personnes étaient descendues des collines pour se rendre à la côte au marché de Kizuka. La plupart des habitants des collines ont été regroupés autour de Kizuka, vivant chez des proches ou dans des logements de fortune. Lorsque les six personnes se sont rendues au marché, elles ont été arrêtées par des soldats qui les ont accusées d'être des rebelles, alors que les témoins ont déclaré à Human Rights Watch qu'elles étaient de simples habitants de la zone qui se rendaient au marché et non pas des rebelles. Les soldats ont torturé les quatre hommes au grand jour, puis ils ont tiré sur eux et les ont poignardés. Ils ont emmené les deux femmes à part et après les avoir violées, ils les ont tuées. Selon des témoins, l'une des victimes, Mineti, avaient trois enfants tandis qu'une autre, Kabura, en avaient quatre. Un témoin nous a dit, "Il y a des agressions de ce genre tous les jours. Ils emmènent des personnes qui viennent au marché. Les gens vivent dans la peur des soldats".¹⁸⁵

Une fille du camp de regroupement de Bihemba (province de Karuzi) a raconté que son frère Damien, âgé de dix-neuf ans,

¹⁸⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Kizuka, Bururi, le 1er juillet 1997.

s'était enfui à Ngozi lorsque les militaires avaient commencé à ouvrir des camps de regroupement. Il est revenu dans sa communauté en août 1996. Juste après son retour, un groupe de civils est arrivé et l'a arrêté, l'accusant d'être un combattant des FDD. Ils l'ont remis aux mains des autorités militaires et il a été exécuté sommairement.¹⁸⁶

¹⁸⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans le camp de regroupement de Bihemba, Commune de Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997. La jeune fille n'a pu préciser si les voisins qui ont arrêté son frère faisaient partie d'une patrouille hutue ou de Tutsis provenant du camp de personnes déplacées (PDI) tutsies situé dans la zone, mais selon d'autres témoignages recueillis dans le camp, la seconde hypothèse semble plus probable.

Lorsque les FDD ont attaqué la zone de Kigamba (Makamba) en avril 1996, la plus grande partie de la population s'est enfuie à Kayogoro, Mubera et Vugizo. Lorsque les habitants ont commencé à rentrer chez eux deux semaines plus tard, ils ont trouvé les corps de trois hommes qui avaient été exécutés sommairement. Deux des victimes étaient âgées et il se pourrait qu'elles aient eu des difficultés à fuir. Le fils de l'une d'elles a affirmé que son père avait été capturé alors qu'il tentait de fuir. Les victimes ont été retrouvées les bras attachés derrière le dos. Bien qu'aucun membre de la communauté n'ait assisté aux exécutions, des habitants de la zone ont dit à Human Rights Watch qu'ils croyaient que les tueries étaient l'œuvre des forces armées.¹⁸⁷

Les forces armées accusent souvent leurs victimes d'être des rebelles afin de justifier leurs agressions. Selon de nombreux témoins, dans les camps de regroupement, les soldats emmènent souvent des jeunes gens et des Hutus bien connus dans la localité, ils les battent, les tuent parfois, affirmant que ce sont des rebelles. Par ailleurs, quiconque n'est pas connu des soldats ou des responsables du camp est présumé être rebelle et court le risque d'être exécuté. Le cas de Léonce Nibaratu, un Hutu vivant à Bujumbura et exécuté par les soldats alors qu'il venait à

¹⁸⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

Buteganzwa pour rendre visite à sa famille, est décrit au chapitre précédent. Autre exemple, celui d'un homme nommé Mubo, un petit homme d'affaires qui vendait du thé et du pain à Buteganzwa (Kayanza) avant le regroupement. Il s'était enfui dans la Forêt de la Kibira en décembre 1996 lorsque l'armée avait attaqué la population et l'avait forcée à s'établir dans les camps de regroupement. Quand Mubo est retourné à Buteganzwa au début juin, les militaires l'ont immédiatement arrêté et l'ont battu jusqu'à ce que mort s'ensuive.¹⁸⁸

¹⁸⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Musema, Buteganzwa, Kayanza, le 23 juillet 1997.

Les signes de malnutrition, tels que les jambes gonflées et les cheveux décolorés, sont devenus un moyen pour les militaires d'identifier les personnes qui auraient pu vivre avec les rebelles car la malnutrition chronique est apparemment un problème dans les zones contrôlées par le CNDD telles que la Forêt Nationale de la Kibira et les montagnes longeant la crête du Congo-Nil dans la province de Bururi. L'équipe de chercheurs a visité le centre sanitaire près de la forêt de la Kibira (Kayanza) où sont venus se faire soigner des enfants et des adultes souffrant d'un grave problème de malnutrition et certaines des personnes sous-alimentées ont reconnu avoir été avec le CNDD dans la forêt de Cibitoke.¹⁸⁹ Des cas semblables de personnes quittant les zones sous contrôle rebelle en raison d'un manque de vivres ont été signalés dans les provinces de Bururi, Bubanza et dans certains parties de Bujumbura-Rural.

D'après les recherches faites par Human Rights Watch, la malnutrition chronique ne se limite cependant pas aux zones rebelles. Bien que les fonctionnaires du gouvernement que nous avons interrogés prétendent que les graves problèmes de malnutrition n'affectent que les personnes ayant vécu dans les zones rebelles—le gouverneur de la province de Bubanza, par exemple, soutient que les personnes sous-alimentées soignées dans les centres sanitaires locaux avaient été "dans la brousse

¹⁸⁹ Enquête de Human Rights Watch, Kayanza, le 24 juin 1997.

avec les rebelles¹⁹⁰—, les cas de malnutrition chronique que nous avons constatés s'observaient en majorité chez des personnes qui étaient restées dans les zones contrôlées par le gouvernement mais qui avaient été déplacées et n'étaient pas en mesure de cultiver la terre en raison des combats ou des regroupements. Par exemple, les personnes sous-alimentées que nous avons interrogées à l'hôpital de Bubanza avaient vécu dans les camps de regroupement de Ngara et de Musigati pendant de nombreux mois, et c'est parce qu'elles n'étaient pas autorisées à rentrer chez elles pour cultiver la terre alors que le camp ne fournissait pas de vivres qu'elles souffraient de malnutrition.¹⁹¹ Des travailleurs sanitaires de Karusi ont par ailleurs insisté sur le fait que les adultes sous-alimentés qu'ils soignaient provenaient des camps de regroupement et non du parc national (et donc pas des zones aux mains des rebelles).¹⁹² Bon nombre des personnes souffrant de grave malnutrition et qui s'étaient rendues de Cibitoke à Kayanza pour se faire soigner n'avaient pas été avec les rebelles dans la forêt mais avaient été chassées

¹⁹⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Gouverneur de Bubanza, le Lt. Colonel Gérard Haziyo, le 10 juin 1997.

¹⁹¹ Enquêtes menées dans la province de Bubanza les 10 et 27 juin 1997.

¹⁹² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karusi, le 13 juin 1997.

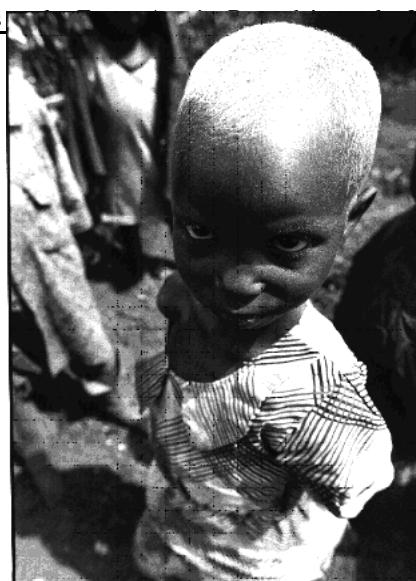


de chez elles par les combats persistants et avaient habité avec des proches ou dans des camps de personnes déplacées (PDI) où les vivres manquaient.¹⁹³

¹⁹³ Enquête de Human Rights Watch, Kayanza, le 24 juin 1997.

Quoi qu'il en soit, les soldats soupçonnent quiconque souffre de malnutrition d'avoir été avec le CNDD. Au cours de la première semaine de juin 1997, dans un centre de vivres près de Bujumbura, des soldats en civil ont interrogé des femmes qui faisaient la file pour recevoir des vivres et qui avaient des cheveux blancs, signe de grave malnutrition. Selon des témoignages apportés par les employés du centre d'alimentation, les soldats ont attendu les femmes au pied de la colline, en contrebas du centre, et au moment où elles sont passées près d'eux pour rentrer chez elles, ils les ont emmenées et les ont tuées. La semaine suivante, toutes les femmes qui venaient chercher des vivres s'étaient rasé les cheveux pour que les soldats ne puissent pas voir si elles souffraient de malnutrition chronique. Que ces femmes aient "été avec les rebelles", comme l'affirment les autorités, n'est pas du tout certain. Beaucoup semblent plutôt avoir vécu avec des familles qui leur ont offert l'hospitalité en raison de l'insécurité qui les empêchait de rentrer chez elles.¹⁹⁴ Dans d'autres parties du pays, la population a été prise pour cible de la même manière.

¹⁹⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997.



Le gouvernement burundais a effectivement le droit d'arrêter et de traduire en justice les personnes soupçonnées d'être impliquées personnellement dans des activités criminelles. Cependant, l'article 6 du Protocole II stipule que les personnes arrêtées pour des infractions pénales en relation avec le conflit armé seront traitées avec humanité et jugées par un tribunal indépendant et impartial. Parmi les droits qu'ont les accusés lors de poursuites pénales engagées pendant un conflit armé, l'article 6(2)(b) stipule que "nul ne peut être condamné pour une infraction si ce n'est sur la base d'une responsabilité pénale individuelle".¹⁹⁵ Dans les cas décrits précédemment, les

¹⁹⁵ Articles 6 et 7, Protocole II aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

personnes tuées ont été exécutées sommairement. Dans ces cas et dans d'autres, les victimes ne sont pas accusées d'infractions pénales individuelles mais sont reconnues "coupables" simplement pour avoir vécu dans des zones contrôlées par les FDD ou en raison de leur importance au sein de leur communauté. Ces exécutions extrajudiciaires, meurtres sanctionnés par l'Etat, violent de façon flagrante les règles applicables en temps de guerre.

Viols

Les membres des forces armées burundaises utilisent le viol pour terroriser et humilier la population civile. Comme il a été rapporté plus haut, lorsque les militaires ont tué six personnes à Kizuka (Bururi) à la mi-juin 1997, ils ont violé les deux femmes du groupe avant de les tuer. Selon des témoignages recueillis par Human Rights Watch, lors de leurs attaques contre des civils, les membres de l'armée violent souvent les femmes et les fillettes avant de les tuer. De nombreux témoins ont rapporté que le viol avait été une pratique très répandue lors des violences ayant entouré la création des camps de regroupement et il constitue toujours un grave problème dans les camps. Le personnel médical de Kayanza signale que le viol a été extrêmement répandu lors de la création des camps de regroupement et que, bien que cette pratique soit actuellement un peu moins fréquente, il n'est pas rare que des femmes et des fillettes qui ont

été violées par des soldats viennent se faire soigner dans les centres médicaux.¹⁹⁶

Les viols commis par les forces armées ne se limitent pas aux camps de regroupement. Les soldats violent également les femmes tutsies qui vivent dans les camps de personnes déplacées. Dans certains cas, les soldats et d'autres hommes forcent apparemment les femmes et les fillettes déplacées à avoir des relations sexuelles avec eux en échange de nourriture et d'un abri. Les travailleurs sanitaires affirment que dans des camps de PDI tels que le camp situé près de la zone de Buyenzi à Bujumbura, ils ont constaté de nombreux cas où des filles très jeunes de quatorze ou quinze ans étaient tombées enceintes suite à un viol ou à des relations sexuelles forcées.¹⁹⁷

Pillages et Vols

¹⁹⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Kayanza, les 23 et 24 juin 1997.

¹⁹⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997, et autres témoignages.

Les forces armées continuent à détruire les habitations des civils dans l'intention d'éliminer les lieux possibles de refuge pour les combattants des FDD, déplaçant les civils par la force et empêchant l'opposition hutue de s'organiser. Comme il a été rapporté au chapitre trois, les militaires ont brûlé des milliers de maisons pendant le processus de regroupement dans les provinces de Karuzi, Kayanza, Bubanza et Muramvya. Le pillage et la destruction des maisons sont des pratiques qui se sont répandues au sud lorsque les combats y ont éclaté. La population rurale de la zone de Kigamba, dans la Commune de Mabanda (Makamba), où de nombreuses maisons ont été incendiées, a dit à Human Rights Watch que les militaires avaient brûlé leurs maisons suite à l'attaque des FDD en avril. Dans la Commune de Vugizo (Makamba), des habitants ont signalé que les militaires avaient non seulement incendié mais aussi rasé les maisons de ceux qui avaient résisté au regroupement.¹⁹⁸ Les militaires ont également brûlé un grand nombre de maisons en mai 1997 dans les communes de Rumonge, Burambi, Buyengero et Songa dans la province de Bururi. La destruction des maisons était manifestement liée à la présence des FDD dans la province et aux tentatives de forcer les habitants à se regrouper.¹⁹⁹ Les

¹⁹⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Makamba, le 19 juin 1997.

¹⁹⁹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, le 21 avril 1997.

forces armées ont détruit d'autres bâtiments en vue d'éliminer les endroits où les combattants des FDD pourraient trouver refuge. Les gens du voisinage ont signalé à Human Rights Watch que lorsque les militaires ont abandonné leur poste à Mudende (Bururi) en mai, ils ont enlevé le toit de l'école publique et démolí les murs pour que le bâtiment ne puisse pas être utilisé par les FDD.²⁰⁰ L'équipe de chercheurs a visité plusieurs maisons qui avaient été brûlées récemment dans la Commune d'Isare, à Bujumbura-Rural. Les habitants ont affirmé que des soldats avaient incendié leurs maisons en mai mais ils n'en connaissaient pas la raison. Une attaque menée contre l'une des habitations dans laquelle le propriétaire tenait un petit bar dans la pièce principale semblait bien rentrer dans le cadre des attaques militaires visant les petits hommes d'affaires de la région.²⁰¹

Le vol, commis soit directement par des membres des forces armées ou avec leur soutien ou assentiment, est également un problème important. Là où les forces armées ont détruit des habitations, elles ont d'abord pillé leur contenu, emportant vêtements, radios, ustensiles de cuisine et autres objets emportables. De nombreux habitants des camps de

²⁰⁰ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, le 21 avril 1997.

²⁰¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Nyambuye, Isare, Bujumbura-Rural, le 26 juin 1997.

regroupement se sont plaints que les soldats continuaient à les voler. A Karuzi, les habitants du camp se sont plaints du fait que bien qu'ils puissent maintenant cultiver leurs champs, il n'était pas rare que les soldats leur volent leurs récoltes.²⁰² Les vols commis par les militaires ne se limitent pas aux camps de regroupement. Des témoins ont signalé des cas récents de vols commis par des soldats à Bujumbura, Bujumbura-Rural, Bururi, Karuzi et ailleurs.

²⁰² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

Dans certains cas, des civils tutsis, avec le soutien des militaires, ont mené des attaques contre les Hutus. Suite à l'assassinat du Président Ndadaye en 1993, des gangs rivaux de jeunes hutus et tutsis se sont constitués à Bujumbura et ailleurs et ont commencé à tuer et à voler les gens. Bien que certaines attaques menées par les gangs pourraient s'être fondées sur des motifs politiques — tenter de chasser du quartier les membres de l'éthnie opposée —, d'autres semblent avoir été motivées davantage par l'appât du gain. Tant les gangs hutus que tutsis se sont rendus responsables d'atrocités mais des témoins affirment que les gangs tutsis — généralement connus sous le nom des "Sans Echec" ou des "Sans Défaite" — ont reçu l'aide des militaires sous forme d'entraînement et d'armes. Alors qu'elles toléraient les délits commis par les milices de jeunes tutsis, les forces armées ont cherché activement à réprimer les milices de jeunes hutus telles que les Chicago Bulls.²⁰³

Après le coup d'Etat de juillet 1996, les militaires ont finalement tenté de placer les gangs tutsis entièrement sous leur contrôle en incorporant la plupart de leurs membres dans les forces armées (voir chapitre sept). Les membres de l'armée ont néanmoins continué à tolérer ou à appuyer activement les violences contre des cibles hutues. Des témoins à Gitega et

²⁰³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Kigali en 1996 et à Bujumbura, les 17 et 25 juin 1997.

Bujumbura se sont plaints que des Hutus étaient victimes d'un nombre effrayant d'attaques à main armée.²⁰⁴ Une source à Bujumbura a déclaré à Human Rights Watch que des habitants de son quartier sont dévalisés presque chaque jour, et les victimes sont généralement des Hutus, "Parce qu'ils n'ont pas de contacts qui les protègent dans l'armée ou la police". Elle a affirmé qu'il semblait y avoir une complicité de la police dans la criminalité qui sévit dans la capitale.²⁰⁵

²⁰⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Gitega, le 12 juin 1997 et à Bujumbura le 7 juin 1997.

²⁰⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bujumbura, le 7 juin 1997.

Human Rights Watch tient de ses sources à Gitega et Karuzi que des civils tutsis des camps de PDI ont été impliqués à la fois dans le vol et le meurtre de Hutus dans ces provinces. Selon des informateurs à Gitega, des Tutsis du camp de PDI de Butezi (Ruyigi) ont participé à des attaques contre des civils à Ruyigi et Gitega. Un Hutu, Cyprien Nzigirabarya, a "disparu" le 24 mars 1997 alors qu'il était parti visiter la propriété qu'il possédait à Ruyigi. D'après les recherches menées par son épouse, des témoins ont vu deux Tutsis de Butezi, connus pour être impliqués dans les activités des milices tutsies, arrêter Nzigirabarya, apparemment pour essayer de le dévaliser. Ils l'ont emmené dans leur camp et on ne l'a plus revu depuis lors.²⁰⁶

Tortures

Le droit à ne pas être torturé est un droit de l'homme fondamental. L'Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 interdit, "en tout temps et en tout lieu, les mutilations, traitements cruels et tortures". Par ailleurs, "les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements

²⁰⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Gitega, le 12 juin 1997. Human Rights Watch a essayé d'enquêter à propos de ces déclarations mais l'administrateur communal n'a pas autorisé l'organisation à interroger des témoins à Butezi.

humiliants et dégradants" sont interdits par ce même Article 3. De même, l'Article 4(2)(a) du Protocole II interdit formellement les atteintes portées à la vie, à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes, en particulier le meurtre, de même que les traitements cruels tels que la torture, les mutilations ou toutes formes de peines corporelles.

La torture est également interdite par de nombreux instruments des droits de l'homme, dont l'Article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui stipulent que "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

Des informateurs hutus se sont généralement plaints à Human Rights Watch du fait que les forces armées burundaises recourraient à la torture et aux mauvais traitements contre la population. A Muramvya, des habitants du camp et d'autres personnes ont signalé que la menace de torture et de mauvais traitements était un moyen de forcer les gens à participer aux patrouilles de nuit. Ceux qui n'y participaient pas étaient condamnés à une amende, battus et parfois même tués.²⁰⁷ A Kayanza, Karuzi et Muramvya, des témoins ont rapporté que les

²⁰⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Rutegama, Muramvya, le 11 juin 197.

personnes autorisées à travailler dans leurs champs étaient battues si elles rentraient après le couvre-feu commençant généralement à 17 ou 18 heures. Les habitants du camp de la Commune de Buteganzwa (Kayanza) ont déclaré que les gardes du camp battaient régulièrement tant les femmes que les hommes pour des délits mineurs.²⁰⁸

Des témoins à travers tout le Burundi ont déclaré à Human Rights Watch que le fait que les forces armées battaient les personnes qu'elles arrêtaient était une pratique courante. Un homme de Kayanza a signalé qu'il avait été sauvagement battu lorsqu'il avait été arrêté et détenu sans procès pendant une semaine.²⁰⁹ La Ligue ITEKA, organisation burundaise des droits de l'homme, rapporte que Domitien Ndayizeye, le secrétaire exécutif permanent du principal parti d'opposition, le Frodebu, a été torturé après avoir été arrêté le 22 février 1997.²¹⁰ D'après une autre source, les soldats qui ont torturé Ndayizeye

²⁰⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Buteganzwa, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁰⁹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Buteganzwa, Kayanza, le 24 juin 1997.

²¹⁰ ITEKA, "Le secrétaire exécutif permanent du FRODEBU arrêté, torturé et relâché", Bulletin d'Information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA", janvier-mars 1997.

essayaient de le forcer à révéler le mot de passe d'un ordinateur du Frodebu qu'ils avaient confisqué.²¹¹

Violations du Droit à Circuler Librement

²¹¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 25 juin 1997.

Contrairement au regroupement, qui force les gens à s'installer dans les camps contre leur gré, dans certaines régions du pays, la population a choisi de fuir de chez elle et de chercher refuge dans des camps pour personnes déplacées. Bien que la plupart des personnes déplacées aient été des Tutsis, certains Hutus ont également cherché à se regrouper dans des lieux d'asile, certains fuyant les zones de combats persistants telles que Cibitoke, d'autres chassés de chez eux suite aux attaques perpétrées par les milices ethniques et aux combats interethniques entre gangs rivaux de jeunes. Au cours de ses déplacements à travers le Burundi, l'équipe de chercheurs de Human Rights Watch a rencontré quelques zones où Hutus et Tutsis continuaient à vivre ensemble en relative harmonie — surtout dans les provinces de Gitega, Makamba et Bururi — mais ces zones multiethniques constituaient des exceptions. Depuis fin 95, suite aux actes de violence des milices et des gangs, la plus grande partie du Burundi a appliqué une ségrégation entre groupes ethniques. Les attaques hutues contre des Tutsis dans les campagnes ont amené la plupart des Tutsis à rejoindre les villes ou les camps pour personnes déplacées où ils peuvent être protégés par l'armée. Les attaques menées par les milices tutsies telles que les Sans Echec et les Sans Défaite ont poussé la plupart des Hutus à quitter les villes. La plupart ont fui dans les campagnes ou dans des camps de réfugiés en Tanzanie ou au Zaïre, mais certains Hutus de Bujumbura et des environs

ont organisé des camps, principalement sur des terrains appartenant à l'Eglise où ils croyaient être en sécurité en raison de leur nombre et du pouvoir de l'Eglise. Dans certaines zones telles que Cibitoke et Bubanza, les Hutus se sont rassemblés dans des camps après avoir fui les combats dans leurs communautés d'origine.

Depuis qu'il s'est emparé du pouvoir, le régime Buyoya a essayé de fermer les camps pour personnes déplacées hutues à Bujumbura et ailleurs. En mars 1997, les militaires sont venus dans les deux camps de Kamenge et ont forcé tous ceux qui n'étaient pas de la province de Bujumbura à partir, sous prétexte qu'il fallait que chacun vive dans sa province d'origine. 4.000 personnes ont été chassées de l'un des camps et 3.000 de l'autre, la plupart provenant des collines proches de Bujumbura-Rural.²¹² Des habitants des camps ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils s'étaient réfugiés dans les camps parce que les soldats ou les milices tutsies avaient attaqué leurs quartiers et détruit leurs maisons et ils avaient peur d'être tués s'ils rentraient chez eux.²¹³ Dans les quartiers qui avaient été à prédominance hutue, à Kamenge par exemple, la destruction était bien visible.

²¹² Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura, les 8 et 16 juin 1997.

²¹³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Bujumbura, le 16 juin 1997.

Le 11 septembre 1997, l'armée a annoncé qu'elle envisageait de fermer complètement les deux camps pour personnes déplacées de Kamenge. Les militaires soutenaient que la fermeture était nécessaire pour des raisons de sécurité parce que les camps abritaient des criminels impliqués dans des meurtres et des attaques à main armée. Pourtant, selon l'ONG des droits de l'homme, la Ligue ITEKA, les seize attaques ayant eu lieu entre avril et juillet 97 ont été attribuées aux membres des forces armées.²¹⁴ Les enquêtes de Human Rights Watch dans la région confirment qu'un certain nombre de vols et de tueries dans la région ont été le fait de soldats.

²¹⁴ "Burundi shuts down two 'displaced people' camps near capital", Agence France Presse, le 11 septembre 1997.

Le week-end des 18 et 19 octobre 1997, les forces armées ont mené une campagne visant à évacuer les personnes non autorisées de Gatumga, un faubourg situé à 15 kilomètres de Bujumbura dont la population était passée de 6.000 personnes avant 1993 à plus de 100.000, avec entre autres des réfugiés de la République Démocratique du Congo et des Hutus burundais de Bujumbura, Cibitoke et d'autres endroits où ils étaient confrontés à la violence. Ce week-end là, en ratissant la zone, la police a arrêté plus de 10.000 personnes qui ne possédaient pas de permis de résidence valable. Bien que la plupart d'entre elles aient été relâchées par la suite, beaucoup après avoir payé une amende, plusieurs milliers d'autres sont demeurées en détention.²¹⁵

Le problème du refus d'asile et du retour forcé de la population ne se limite pas à Bujumbura. Certains Hutus de Makamba ont également signalé à Human Rights Watch qu'ils avaient été forcés de quitter les camps pour PDI où ils s'étaient rendus volontairement dès le début des attaques des FDD dans la région. Les Tutsis ont été autorisés à rester dans les camps.²¹⁶

²¹⁵ "Police Arrest Thousands in Burundi Identity Checks", Agence France Presse, 21 octobre 1997; "Burundi: Thousands Said Detained for Identity Checks", Radio-Télévision Nationale du Burundi, 22 octobre 1997.

²¹⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Makamba, le 19 juin 1997.

Human Rights Watch a visité un camp créé en juin 1997 à Rwegura (Kayanza) par des personnes fuyant les combats à Cibitoke et dans la Forêt de la Kibira. Beaucoup de ceux qui sont arrivés à cet endroit, situé sur un coteau en-dessous d'un centre médical, étaient gravement sous-alimentés et étaient venus chercher des soins médicaux et des rations alimentaires. En novembre 1997, les forces armées ont fermé le camp, forçant les 5.300 résidents à retourner à Cibitoke. Le porte-parole de l'armée a déclaré que les résidents du camp étaient partis "de leur propre chef car ils savent qu'ils seront mieux chez eux que dans le camp". Pourtant, Médecins Sans Frontières a signalé que "la population du camp avait été envoyée à Cibitoke accompagnée de soldats et que le camp avait ensuite été complètement brûlé".²¹⁷ Un certain nombre de résidents du camp ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils avaient peur de rentrer chez eux en raison des menaces incessantes de violences émanant des forces armées burundaises ou des groupes d'insurgés. Plusieurs ont dit qu'un responsable des forces armées

²¹⁷ "Army expels 5,000 displaced people from Burundi camp: MSF", Agence France Presse, 7 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 288 on the Great Lakes", 8-10 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Weekly Round-Up 31-97", 14-20 novembre 1997.

leur avait ordonné de quitter leurs maisons.²¹⁸ Réagissant aux critiques de Médecins Sans Frontières, du Coordinateur Humanitaire de l'ONU pour le Burundi, Hussein Khan, et d'autres, le porte-parole de l'armée a tenté de lier les expulsions à la fermeture des camps de regroupement. "Lorsque les gens sont regroupés pour leur sécurité, les organisations non gouvernementales crient aux violations des droits de l'homme. ... Lorsqu'ils rentrent chez eux, c'est la même chose. Mais que veulent-ils donc?"²¹⁹

En novembre 1997, les forces armées du Burundi et du Rwanda, avec le soutien des autorités congolaises, ont lancé une campagne pour expulser les Hutus qui vivaient autour d'Uvira et de Bukavu en République Démocratique du Congo. Selon le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, plus de 2.000 personnes ont été forcées de se rendre au Burundi, y compris au moins 125 citoyens congolais pris dans la rafle. Des membres d'organisations humanitaires ont rapporté que le gouvernement prétend que les personnes forcées à rentrer sont "des agents infiltrés, des voleurs de bétail", mais parmi ces

²¹⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Kayanza, le 24 juin 1997.

²¹⁹ "Army expels 5,000", Agence France Presse.

personnes rapatriées de force se trouvent des enfants en bas âge.²²⁰

Tout comme dans le cas du regroupement, forcer des personnes qui cherchent refuge à rentrer chez elles contre leur gré constitue une violation du droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence tel qu'il est garanti en vertu de l'Article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). La protection de la sécurité nationale et de l'ordre public ne peut être invoquée pour justifier le retour forcé pratiqué par les forces armées burundaises. Leur motivation a plutôt été d'affirmer leur contrôle sur la population hutue et ne peut être justifiée en vertu des obligations découlant du PIDCP.

²²⁰ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Update No. 293 for Central and Eastern Africa", 15-17 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Update No. 316 for Central and Eastern Africa", 18 décembre 1997.

De surcroît, le retour forcé des civils hutus a clairement mis en danger l'intégrité de leur personne. Un certain nombre d'habitants de Bujumbura-Rural ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils avaient été chassés des camps de Kamenge. Après avoir été forcés de rentrer chez eux, ils n'ont reçu aucune aide pour reconstruire leurs maisons. Depuis que la population est retournée dans ses collines, des soldats sont régulièrement venus harceler les habitants, les arrêter et procéder à des exécutions sommaires. (Plusieurs cas sont décrits précédemment.) Un certain nombre de personnes ont dit qu'elles retourneraient dans les camps de Kamenge si on les y autorisait car elles ne se sentent pas en sécurité dans leurs communautés. Au moment où Human Rights Watch a visité la région en juin 1997, les gens dormaient dehors dans la brousse, de peur que les soldats ne les tuent dans leurs maisons.²²¹ A Makamba, les résidents hutus ont fait part de leur souhait de rester dans les camps pour PDI pour être protégés contre les attaques des FDD qui survenaient la nuit dans la région mais ils ont été renvoyés chez eux en juin par les militaires alors que les Tutsis restaient dans les camps. A Makamba, les gens passaient également la nuit dehors par peur des attaques.²²²

²²¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura-Rural, les 17 et 26 juin 1997.

²²² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Makamba, le 19 juin 1997.

Travail Forcé

En vertu de l'Article 8 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, "Nul ne sera astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire".²²³ La Convention de l'Organisation Internationale du Travail sur l'Abolition du Travail Forcé de 1959 interdit expressément le travail forcé "en tant que mesure de coercition ou d'éducation politique" et "en tant que mesure de discrimination raciale, sociale, nationale ou religieuse".²²⁴

²²³ Article 8, 1a, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, résolution 2000 A (XXI) de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 16 décembre 1966. Entrée en vigueur: le 23 mars 1976.

²²⁴ Article 1, Convention sur l'Abolition du Travail Forcé, Organisation Internationale du Travail No.105, 320 UNTS 291, entrée en vigueur le 17 janvier 1959.

Au Burundi, depuis le coup d'Etat de juillet 1996, les forces armées ont demandé aux civils hutus de travailler sans compensation, en violation flagrante des obligations précitées. Le travail forcé est surtout répandu dans les camps de regroupement où les forces armées exercent un large contrôle sur la population. Des témoins à Karuzi ont rapporté que, entre autres tâches, ils devaient apporter de l'eau pour les soldats du camp et leur fournir du charbon de bois. Un informateur au camp de Bugenyuzi (Karuzy) a déclaré à Human Rights Watch, "Nous n'avons pas de problèmes avec les soldats aussi longtemps que nous travaillons pour eux". Selon ce témoin et d'autres, si les habitants du camp ne travaillent pas pour les soldats, ils sont battus ou risquent d'en payer autrement les conséquences.²²⁵

Le travail forcé n'est pas limité aux camps de regroupement. Des témoins à Gitega ont rapporté que les forces armées ont exigé que les habitants de cette province leur fournissent du charbon de bois pour les troupes sans être payés en retour. La production de charbon de bois est un processus qui requiert énormément de temps car il s'agit d'abord de chercher du bois vert, puis de le couper et de le préparer, de construire et de surveiller les feux pour produire le charbon de bois, et ensuite d'emballer le produit fini pour le transporter. Dans des circonstances ordinaires, les familles ne produiraient du charbon

²²⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

de bois que quelques fois par an. Cependant, comme les effectifs des forces armées ont augmenté, les militaires ont exigé que chaque colline leur fournisse du charbon une ou deux fois par semaine.²²⁶ Ce travail forcé n'est exigé que des citoyens hutus et viole donc les obligations interdisant l'application discriminatoire du travail forcé.

²²⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Gitega, le 30 juin 1997.

V. ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME COMMISSES PAR LES FORCES POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE (FDD) ET AUTRES GROUPES REBELLES

Depuis qu'elles ont pris les armes contre le gouvernement du Burundi en 1993, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), la branche armée du Conseil National pour la Défense de la Démocratie, sont devenues la principale opposition armée au gouvernement du Burundi et, depuis le coup d'Etat de juillet 1996, au régime de Buyoya, supplantant le Parti pour la Libération du Peuple Hutu (Palipehutu), jusqu'alors prédominant, lequel continue à opérer dans les provinces de Cibitoke et Bubanza. La victoire de l'AFDL à la fin 1996 au Zaïre a forcé les FDD, originellement basées dans ce pays, à transférer la plupart de leurs opérations en Tanzanie. Un troisième groupe, le Front pour la Libération Nationale (Frolina), également basé en Tanzanie, a mis fin à un cessez-le-feu unilatéral de dix-huit mois après que les forces armées burundaises aient opéré des incursions en Tanzanie. Plusieurs groupes plus petits mènent également une opposition armée, dont une faction dissidente des FDD créée récemment qui porte le nom de son leader, Benjamin, et qui a lancé des attaques dans la province de Cibitoke en novembre 1997. Les FDD, le Palipehutu et autres groupes ont commis de nombreuses atteintes aux droits de l'homme. Les groupes rebelles ont attaqué les civils aveuglément, tuant et violant, et ils ont assassiné des responsables politiques non armés.

Ils se sont aussi livrés au pillage et à la destruction d'habitations sur une large échelle, exacerbant les graves problèmes de malnutrition dans le pays. Dans les zones sous leur contrôle, les FDD et le Palipehutu ont contraint les civils à rester dans les zones contre leur gré, les forçant à cultiver la terre pour eux et à effectuer d'autres tâches.

Attaques Aveugles contre des Civils

Un certain nombre de témoins ont déclaré à Human Rights Watch que les FDD "ne tuent pas les civils". Comme l'a affirmé un expatrié, elles ont généralement la réputation de "piller mais pas de tuer".²²⁷ S'il est vrai que les forces armées burundaises ont été responsables de la majorité des victimes civiles déplorées au cours de la guerre civile, Human Rights Watch possède des informations indiquant que dans un certain nombre de cas, les FDD ont attaqué et tué des civils. Les FDD ont tué des civils tant lors d'attaques aveugles que dans le cadre d'assassinats ciblés.

²²⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

Lors d'une offensive majeure qui a commencé en avril dans les provinces sud de Makamba et de Bururi, les FDD ont délibérément tué un grand nombre de civils dans la Zone de Kayogoro. Un important groupe de civils a été tué dans l'église pentecôtiste de Murara. Human Rights Watch a interrogé trois survivants de l'attaque, un Hutu et deux Tutsis. Selon l'un des survivants,

L'attaque a eu lieu à la fin avril. Nous avons vu les assaillants descendre cette colline [où l'interview a été effectuée]. Il était environ 10 heures du matin. Nous avons couru lorsque nous les avons vus arriver. D'autres sont restés. Les assaillants ont réclamé de l'argent. Ils tenaient la foule en joue avec des fusils et réclamaient de l'argent. Les réfugiés [les personnes réunies dans l'église] étaient des deux ethnies. Il y avait une vingtaine de rebelles, dont une femme. Certains portaient des machettes et il n'y en avait que quatre avec des fusils.²²⁸

Les trois témoins ont perdu chacun des membres de leurs proches familles dans l'attaque. Un homme a perdu deux fils âgés de treize et douze ans. Un autre a perdu sa mère et deux frères âgés de vingt et dix-huit ans. Le troisième a perdu son fils de

²²⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans la Zone de Kayogoro, Commune de Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

cinq ans.²²⁹ L'administrateur de la Commune de Mabanda a déclaré à Human Rights Watch qu'en comptant les victimes de l'église, les FDD ont tué plus de cent personnes à Kayogoro. Tant l'administrateur que les survivants ont affirmé que la majorité des victimes étaient des Hutus. L'administrateur a dit à Human Rights Watch qu'une rivalité entre groupes religieux pourrait être à l'origine du massacre car les victimes étaient surtout des pentecôtistes alors que la plupart des jeunes de la zone qui ont rejoint les FDD appartenaient à l'Eglise d'Unité du Saint Esprit au Burundi (EUSEBU), une secte locale.²³⁰

Une attaque perpétrée deux semaines plus tard contre le Petit Séminaire de Buta a eu un grand retentissement dans les médias car la plupart des victimes étaient des enfants. Selon un rapport de l'Evêque catholique de Bururi,

²²⁹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Zone de Kayogoro, Commune de Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

²³⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Déo Sindayihebura à Mabanda, Makamba, le 18 juin 1997.

Le matin du 30 avril vers 5 h 30 un groupe armé attaque le petit séminaire de Buta. Toutes les maisons sont assaillies en même temps. Les dortoirs des élèves, les maison des professeurs, le couvent des Prêtres, le Centre de Formation Permanente sont mitraillés simultanément. Les fusillades causent la mort de quarante élèves, vingt-six gravement blessés dont deux sont encore en réanimation; l'incendie d'un dortoir, la destruction de cinq véhicules, la démolition des équipements, des portes et fenêtres.²³¹

Selon le gouverneur de Bururi, l'évêque et d'autres sources, les combattants FDD ont rassemblé les étudiants et quelques professeurs du Petit Séminaire dans une salle et ont tenté de séparer les Tutsis des Hutus mais les Hutus ont refusé d'être séparés. Les combattants ont alors tiré en rafales sur toute la salle, tuant trente-quatre étudiants qui avaient entre onze et vingt ans et six professeurs.²³² Les partisans des FDD ne nient pas que leurs troupes aient attaqué l'école mais ils prétendent

²³¹ Bernard Bududira, Evêque de Bururi, "Le massacre des petits séminaristes de Buta est 'un crime contre l'innocence et contre l'avenir', dénonciation du directeur de l'UNESCO Federico Mayor", le 7 mai 1997.

²³² "Massacres Reported at Catholic Seminary", All Africa Press Service, le 6 mai 1997.

que les FDD ont fait feu sur les étudiants uniquement parce que des étudiants et/ou des professeurs tiraient sur eux depuis les bâtiments de l'école.²³³

Le même jour que l'attaque de Buta, les FDD ont attaqué le village voisin de Kiremba, juste en dehors de la ville de Bururi. L'une des premières personnes arrivées sur les lieux à Kiremba après l'attaque a déclaré à Human Rights Watch,

Je suis arrivé le premier avec une escorte militaire. Elles [les FDD] avaient incendié le poste sanitaire. Nous avons trouvé deux jeunes femmes et une vieille femme mortes. Les deux plus jeunes avaient été violées. Elles gisaient par terre, les vêtements déchirés et les jambes écartées. Alors je suis allé chercher des draps pour recouvrir leurs corps. Elles présentaient des traces de coups de couteau et de balles. Parmi les victimes, il n'y avait que deux Tutsis, tous les autres étaient hutus. Il s'agissait de Hutus qui refusaient d'aller avec les rebelles.²³⁴

²³³ Les Chrétiens Catholiques de Bujumbura, Burundi, "L'Evêque de Bururi: Un Prélat Egaré ou un Simple Pasteur perdu?", Bujumbura, le 19 mai 1997. Human Rights Watch n'a pas interrogé de témoin de l'attaque perpétrée à Buta.

²³⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 1er juillet 1997.

Selon les témoins, les FDD ont tué quatorze personnes au total lors de leur attaque à Kiremba. Les FDD ont tué d'autres civils dans les communes de Songa, Rutovu et Bururi le même jour.²³⁵

Les FDD ont aussi tué des civils à Nyanza-Lac (Makamba), la commune à l'extrême sud du Burundi qui a subi les combats les plus soutenus depuis l'offensive des FDD en avril. Plusieurs femmes tutsies de Nyanza-Lac qui s'étaient réfugiées dans la commune de Mabanda ont révélé à Human Rights Watch que les rebelles avaient tué plusieurs membres de leurs familles à Nyanza-Lac. Une vieille femme a dit, "Il ne reste plus que moi".²³⁶ Le 17 juillet 1997, des sources militaires burundaises ont signalé que les FDD avaient tué cinquante-et-un civils, dont trente-six enfants et douze femmes, lors d'une attaque contre un village de Nyanza-Lac en juillet. Les corps ont été découverts dans un charnier dans une zone où quarante-huit maisons avaient été incendiées.²³⁷ L'agence de presse burundaise a

²³⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, les 20 et 21 juin et le 1er juillet 1997.

²³⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Mabanda, Makamba, le 18 juin 1997.

²³⁷ "Burundi — 51 Die, Others Missing After Rebel Attack in South", Agence France Presse, 18 juillet 1997; "More than 70 reported killed in Burundi", Reuters, 17 juillet 1997.

annoncé que les rebelles avaient tué au moins un civil au cours d'une attaque contre la ville de Rumonge le 7 août.²³⁸ Ces nouvelles n'ont pas été confirmées de source indépendante.

²³⁸ "Burundi — One Killed in Rebel Attack on Rumonge Town", Agence Burundi Presse, 7 août 1997.

Les FDD ont aussi tué des civils au cours d'autres opérations militaires. Selon ITEKA, le 17 février 1997, aux alentours de 23 heures, un groupe de rebelles a attaqué le centre pentecôtiste de Mugara, près de Rumonge. Les combattants ont attaqué la maison du pasteur, tuant sa femme et rouant de coups ses enfants, dont l'un allait décéder des suites de ses blessures. Les rebelles ont emmené le directeur du centre biblique, qu'ils appelaient par son nom, et l'ont tué après un bref interrogatoire. Ils ont pillé le magasin de la paroisse, la maison d'un missionnaire suédois et d'autres bâtiments et ont tué treize personnes au total, dont six enfants.²³⁹ Selon des rapports de l'ONU, les FDD ont tué quinze personnes lors d'une attaque contre la ville de Gatete, située le long de la route du Lac Tanganyika au sud de Rumonge, le 17 janvier 1997.²⁴⁰

Des Hutus de Cibitoke qui étaient venus à un poste de Rwegura (Kayanza) pour recevoir des soins médicaux, principalement pour des maladies liées à la malnutrition, ont dit

²³⁹ ITEKA, "Attaque d'un Centre pentecôtiste par des "assaillants" à Mugara: 13 morts dont 6 enfants", *Bulletin d'Information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA"*, janvier-mars 1997, p. 12-13.

²⁴⁰ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "U.N. Humanitarian Situation Report —Burundi (01/14-28)", 31 janvier 1997.

à Human Rights Watch que les rebelles attaquaient régulièrement les civils qui vivaient dans des zones contrôlées par le gouvernement, plus que ceux des zones sous leur contrôle. Une femme a expliqué, "Certains à Ndora sont avec les militaires. Les assaillants tirent sur eux. Ils viennent la nuit, ils tirent sur les paysans et tuent des gens. Ils ont tué mon beau-frère. Ils font un tri dans la population. Ils cherchent ceux qui ont de l'argent et de la bière".²⁴¹ D'autres informateurs de Cibitoke ont signalé des cas de civils tués par les rebelles. Un homme de la zone de Buhayira dans la Commune de Murwi à Cibitoke a dit à Human Rights Watch que dans sa colline de Mutumbu, les rebelles avaient tué Karenzo, Bucuni et Mbigira en 1996 et Minani et Nyabenda en mai 1997.²⁴² Dans la commune de Rugombo (Cibitoke), vingt-deux personnes ont été tuées à la machette au cours d'une attaque attribuée aux FDD le 13 janvier 1997. Selon des sources gouvernementales, la communauté a été attaquée parce qu'elle ne soutenait pas le CNDD.²⁴³

²⁴¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans la Commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁴² Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁴³ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "U.N. Humanitarian Situation Report —Burundi (01/14-28), 31 janvier 1997.

L'Opération Des Droits de l'Homme de l'ONU au Burundi a fait état d'une augmentation brutale du nombre d'attaques rebelles contre les civils en septembre et octobre 1997 dans les provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura-Rural, Bururi et Makamba. Vingt-cinq personnes au moins ont été tuées et trente-neuf ont été blessées lors d'attaques à Mabayi (Cibitoke) et Karenzi (Bubanza) le 12 octobre 1997.²⁴⁴ Des responsables du gouvernement et de l'armée ont fait état d'un certain nombre d'attaques menées par des insurgés hutus contre des civils en novembre 1997 également. Selon un rapport de l'armée, une attaque menée par des insurgés a fait treize morts à Magara (Bujumbura-Rural) le 1 novembre 1997. Une attaque à Kinyama (Cibitoke) a tué neuf personnes le 13 novembre 1997, une attaque menée à Mutimbizi (Bujumbura-Rural) le 15 novembre 1997 a fait huit morts et six blessés, et une autre contre l'usine de thé de Buhoro (Cibitoke) a fait quatorze morts le 16 novembre 1997.²⁴⁵ L'Agence France Presse a cité un

²⁴⁴ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Weekly Roundup 25-97 of Main Events in the Great Lakes Region", 3-9 octobre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 288 on the Great Lakes", 8-10 novembre 1997.

²⁴⁵ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 283 on the Great Lakes", 1-3 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN,

survivant de l'attaque de Mutimbizi, "Ils voulaient surtout tuer mais ils ont aussi réclamé de l'argent. Nous leur avons dit que nous n'avions rien, que nous étions pauvres. Ils ont volé les quelques malheureuses choses que nous possédions—des vêtements de femmes, ma bicyclette—and puis ils ont commencé à tuer."²⁴⁶ Certaines sources ont attribué plusieurs des attaques perpétrées à Cibitoke au nouveau groupe d'insurgés appelé Benjamin, du nom de son leader, qui auparavant était membre des FDD. Certaines sources ont attribué d'autres attaques au Palipehutu ou aux FDD. Selon le porte-parole de l'armée, le Palipehutu a tué trente-deux civils lors d'une attaque dans la province de Cibitoke le 19 janvier 1998.²⁴⁷

"Emergency Update No. 295 for Central and Eastern Africa", 19 novembre 1997; "Armed Rebels in Burundi Kill 22", Agence France Presse, 18 novembre 1997.

²⁴⁶ "Armed Rebels in Burundi Kill 22", Agence France Presse.

²⁴⁷ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 338 for Central and Eastern Africa", 22 janvier 1998.

Depuis le coup d'Etat de juillet 1996, les FDD ont pris pour cible les véhicules, surtout ceux transportant des marchandises à Bujumbura et d'autres villes, apparemment dans l'intention de perturber l'activité économique et d'aggraver les effets de l'embargo international. Des civils ont été tués dans plusieurs de ces attaques. Le 17 janvier 1997, trois personnes ont été tuées dans une embuscade sur la route entre Bujumbura et Rumonge.²⁴⁸ Deux enfants ont été tués au cours de l'attaque d'un minibus circulant entre la ville de Bururi et Rumonge le 21 juin 1997. Les assaillants ont tiré sur les passagers et les ont dévalisés, blessant aussi sept personnes.²⁴⁹

Au cours d'une série d'attaques déclenchées en juin 1997, des groupes rebelles ont attaqué des camps de regroupement ou d'autres camps pour personnes déplacées à prédominance hutue. Le camp de Mitakataka avait été établi à Bubanza à la fin mai 1997 par des Hutus de Rumata et de Zina, pour la plupart des réfugiés rapatriés du Zaïre qui avaient vécu dans d'autres camps à Bubanza depuis le début 97. Selon les habitants du camp, la nuit du 6 au 7 juin, un groupe de soldats des FDD a attaqué le

²⁴⁸ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "U.N. Humanitarian Situation Report —Burundi (01/14-28), 31 janvier 1997.

²⁴⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 25 juin 1997.

camp. Un témoin raconte, "Je dormais. Je me suis réveillé, je suis sorti et j'ai vu une maison en train de brûler. Nous avons essayé de sauver les meubles et d'autres choses à l'intérieur. Puis je les ais vus [les attaquants]. J'ai pris ma bicyclette et je me suis enfui. Il y avait beaucoup d'hommes armés de fusils. Les assaillants [FDD] ont tiré en direction des soldats [un poste militaire situé à environ 1 kilomètre au sud] pour les dissuader de venir".²⁵⁰ Les FDD ont apparemment attaqué le camp dans l'intention d'en chasser les habitants. Ils ont brûlé les maisons entièrement mais n'ont pas pillé les habitants. Selon des témoins, la population a passé la nuit dans la brousse. Le lendemain, certains se sont enfuis vers des camps voisins tandis que d'autres sont restés à Mitakataka. Un groupe de combattants FDD est revenu au camp aux alentours de 15 heures et a ouvert le feu, tuant un soldat et un civil.²⁵¹

On ne connaît toujours pas le motif de l'attaque menée à Mitakataka. Un soldat montant la garde sur les lieux après l'attaque a affirmé que le camp bloquait un passage que les FDD empruntaient pour s'approvisionner. Certains membres d'organisations humanitaires estiment que l'attaque visait

²⁵⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bubanza, le 10 juin 1997.

²⁵¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bubanza, les 10 et 27 juin 1997.

peut-être à s'opposer au regroupement et à forcer les Hutus à rentrer chez eux. ²⁵²

²⁵² Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura et Bubanza, juin 1997.

Les FDD ont attaqué un autre camp de regroupement à Ngara (Bubanza) le 17 juin 1997. Ce camp, à l'instar de beaucoup d'autres, a été construit autour d'un poste militaire. Selon des témoins, les FDD ont attaqué le poste pour piller les armes, les vivres et d'autres marchandises mais elles ne s'en sont pas prises directement aux civils. Suite à leur attaque armée, les forces armées ont tué au moins quinze personnes dans le camp.²⁵³

Selon des rapports de l'ONU, des groupes rebelles ont attaqué des camps de regroupement dans les provinces de Kayanza et de Bubanza en septembre 1997. Lors d'une attaque dans la commune de Rango (Kayanza), à la fin septembre, les rebelles ont incendié 900 abris.

Selon des responsables militaires, quatorze personnes ont été tuées lors d'une attaque menée le 7 novembre 1997 contre le camp de regroupement de Rutumo, à la frontière entre les provinces de Bururi et de Bujumbura-Rural.²⁵⁴

²⁵³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bubanza, le 27 juin 1997.

²⁵⁴ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 263 on the Great Lakes", 4-6 octobre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 287 on the Great Lakes", 7 novembre 1997.

Selon des témoins présents au camp multiethnique pour PDI situé dans la paroisse pentecôtiste de Gishiha dans la commune de Vugizo (Makamba), les FDD ont lancé une grande attaque contre le camp le 18 avril. Les combattants FDD ont attaqué le camp de plusieurs côtés à la fois, camp qui abrite quelque 6.000 personnes dans un ensemble de bâtiments comprenant une école secondaire, mais les soldats stationnés dans le camp ont repoussé les attaquants et il n'y a pas eu de victimes civiles.²⁵⁵

²⁵⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Gishiha, Vugizo, Makamba, le 19 juin 1997.

Durant les mois de juillet, août et septembre, quelque 600 civils auraient été tués au cours de combats à Cibitoke et Bubanza entre les FDD et leur rival, le Palipehutu. Après sa fondation dans un camp de réfugiés hutus en Tanzanie en 1980, le Palipehutu est devenu le principal mouvement d'opposition hutu en exil. A la fin des années 80 et au début des années 90, le Palipehutu a organisé des incursions au nord du Burundi et mené plusieurs attaques contre les forces armées.²⁵⁶ D'après les témoignages recueillis par le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, les deux groupes ont commencé à se battre en juillet 1997 suite au projet du CNDD de participer à des négociations avec le gouvernement Buyoya et à la rivalité née entre les deux groupes lorsque le Palipehutu a retiré le soutien qu'il apportait au CNDD. Les combats ont fait environ 600 victimes parmi les civils vivant dans les zones de Bubanza et Cibitoke contrôlées par les groupes rebelles. 30.000 civils ont par ailleurs été chassés des collines et ont dû se réfugier sur le territoire contrôlé par le gouvernement dans la province de Bubanza, et plusieurs milliers d'autres dans la province de Kayanza.²⁵⁷

²⁵⁶ René Lemarchand, *Burundi: Ethnocide as Discourse and Practice* (Cambridge: Cambridge University Press, 1994).

²⁵⁷ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 228 for the Great Lakes", 13 août 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN,

Viols

Lors de certaines de leurs attaques, les FDD et autres groupes rebelles se sont livrés à des viols sur des femmes et des fillettes. Un informateur présent sur les lieux après l'attaque menée par les FDD à Kiremba (Bururi), le 30 avril 1997, a signalé qu'au moins deux des victimes avaient été violées avant d'être tuées. Il a déclaré à Human Rights Watch qu'il avait trouvé les femmes gisant sur le dos, les vêtements déchirés et les jambes écartées.²⁵⁸

Assassinats et Autres Attaques Ciblées contre des Civils

Les FDD et leurs partisans n'ont pas seulement tué des civils lors d'attaques aveugles, ils ont aussi assassiné un certain nombre de civils qu'ils considéraient comme des collaborateurs du régime Buyoya. Par exemple, le 7 juin 1997, un homme a été poignardé à mort dans le camp pour personnes déplacées situé au Centre Johnson dans le secteur Kamenge de Bujumbura. Selon des voisins, les agresseurs sont sortis des collines surplombant Kamenge, une zone où les FDD seraient actives, ils ont poignardé l'homme et se sont enfuis. De nombreux bruits

²⁵⁸ "Emergency Update No. 252 on the Great Lakes", 19 septembre 1997.

²⁵⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 1er juillet 1997.

couraient comme quoi il s'agissait d'un indicateur de l'armée et il avait souvent été aperçu en compagnie de soldats. Il n'était pas armé.²⁵⁹

²⁵⁹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura, le 8 juin 1997.

Les hommes politiques, tant hutus que tutsis, ont été une cible majeure pour les FDD. Dans presque chaque province où Human Rights Watch a recueilli des témoignages, il a été signalé que les FDD avaient tué des hommes politiques locaux. Par exemple, dans la province de Karuzi, des informateurs ont révélé que les FDD avaient tué le chef du secteur de Bonero et Kazinga, un conseiller de Buhinge, quelque temps après l'établissement des camps de regroupement.²⁶⁰ Les FDD ont tué le chef de la Zone de Magara à Bujumbura-Rural le 17 février 1997.²⁶¹ Le 3 juin 1997, les combattants FDD ont capturé le chef du secteur de Mubondo-Kiganda dans la commune de Mabanda (Makamba). Ils ont volé son bétail et les biens qui se trouvaient dans sa maison et on suppose qu'il est mort.²⁶² Les FDD auraient torturé et tué le chef de la zone de Rutsiba sous prétexte qu'il s'agissait d'un collaborateur.²⁶³

²⁶⁰ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

²⁶¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura-Rural, le 28 juin 1997.

²⁶² Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Mabanda, Makamba, le 18 juin 1997.

²⁶³ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

Etant donné que les Hutus représentent 85 pour cent de la population —et un pourcentage encore plus important en milieu rural—, on peut s'attendre à ce que les FDD évitent de s'aliéner ceux qu'elles considèrent comme leurs premiers partisans. Le nombre de massacres de Hutus est donc relativement peu important. Un certain nombre de civils tutsis ont toutefois dit à Human Rights Watch qu'ils croyaient que les FDD prenaient les Tutsis pour cible de leurs attaques en tant que groupe, et plusieurs cas d'attaques des FDD contre des civils tutsis font penser que ces craintes sont justifiées. Un massacre de Tutsis de plus grande envergure a eu lieu le 28 mai 1996 lorsque les combattants FDD ont attaqué un camp pour Tutsis déplacés à Butezi (Ruyigi). L'attaque a fait quarante-neuf morts.²⁶⁴ Selon des informateurs à Buyengero, les combattants FDD y ont attaqué une famille tutsie en novembre 1996. La famille a été défendue par ses voisins hutus qui ont été blessés au cours de l'attaque. Human Rights Watch a parlé avec deux enfants de la famille hutue qui avaient été blessés lors de l'attaque et a constaté les cicatrices laissées par les coups de machette. Les FDD ont par ailleurs incendié des maisons de Tutsis à Buyengero,

²⁶⁴ Human Rights Watch, *Human Rights Watch World Report 1997*, (New York: Human Rights Watch, décembre 1996), p. 20. L'équipe de chercheurs de Human Rights Watch a visité le camp de PDI de Butezi en juin 1997 mais les autorités locales l'ont empêchée d'interroger les habitants du camp.

Burambi et Rumonge.²⁶⁵ Un travailleur sanitaire a indiqué qu'un groupe de quarante-deux femmes et enfants tutsis avaient été soignés dans un hôpital de Bujumbura suite à une attaque des FDD à Cibitoke au mois de mai 1997. Toutes les victimes souffraient de blessures à la tête causées par des machettes.²⁶⁶

Le fait que plus de civils tutsis n'aient pas été tués par les groupes rebelles et leurs partisans depuis le coup d'Etat de juillet 1996 pourrait être dû à la protection que les forces armées offrent aux Tutsis. Après l'assassinat de Ndadye, les milices hutues ont tué des milliers de civils tutsis partout dans le pays et les Tutsis des régions rurales de provinces telles que Muramvya, Gitega, Ngozi et Karuzi ont trouvé refuge dans des camps où ils ont bénéficié de la protection de l'armée. Quelque 300.000 personnes, dont une grande majorité de Tutsis, sont encore dans des camps pour personnes déplacées qui sont pour la plupart bien gardés par les troupes gouvernementales. Un groupe de femmes tutsies qui vivaient dans un camp à Muramvya a dit à Human Rights Watch qu'elles sentaient que les soldats les protégeaient des rebelles. "Avant les camps, le désordre régnait. Nous ne pouvions pas aller sur nos champs. Beaucoup de

²⁶⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Buyengero, Bururi, le 21 juin 1997.

²⁶⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 7 juin 1997.

personnes ont perdu la vie lorsqu'elles sont allées sur leurs champs.²⁶⁷ Un informateur hutu à Muramvya a expliqué que les Hutus se sentaient mal à l'aise parce que les Tutsis restaient dans les camps sous protection militaire. "Aussi longtemps que les deux ethnies seront séparées, les Hutus se sentiront vulnérables."²⁶⁸

Pillages, Vols et Destruction de Biens

Les FDD et d'autres groupes d'insurgés se livrent largement au pillage et au vol. Dans toutes les régions où les rebelles sont actifs et où Human Rights Watch a effectué des recherches, la population — tant hutue que tutsie — s'est plainte du fait que les FDD dévalisaient leurs habitations et volaient du bétail, des vêtements, des appareils ménagers et de l'argent. Dans certaines zones, les gens se sont plaints que les FDD les avaient forcés à leur fournir des vivres, de l'argent et d'autres choses. Le pillage est de loin le principal grief formulé par les Hutus à l'encontre des FDD.

²⁶⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

²⁶⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

Depuis le début de leur offensive majeure lancée en avril 1997 dans les provinces de Bururi et de Makamba, les FDD se sont adonnées au pillage massif de la population civile. Les civils hutus dans une grande partie de Bururi et de Makamba ont généralement l'impression que le pillage est le principal méfait des FDD. Un religieux a déclaré à Human Rights Watch à propos des attaques des FDD à Bururi en avril, "Les assaillants ont tué très peu de personnes. Ils ont pillé et incendié mais ils n'ont pas tué. ... En général, les rebelles brûlent ou pillent mais il n'y a pas de victimes ou très peu".²⁶⁹

Les combattants FDD ont à plusieurs reprises dévalisé des maisons de civils dans les communes de Mabanda et Vugizo (Makamba). Un homme de la zone de Kigamba (Mabanda) a déclaré à Human Rights Watch que les FDD avaient attaqué sa maison à la fin mai. Elles ont volé trois vaches, sept chèvres et des vêtements et elles ont brûlé sa cuisine.²⁷⁰ Selon des habitants de Mabanda et de Vugizo, les FDD ont opéré des incursions et des pillages la nuit. Le 14 juin 1997, les rebelles ont attaqué Gahundu (Vugizo) et ont emmené un grand nombre de têtes de bétail. Un habitant a dit, "Nous savons que c'était les

²⁶⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 20 juin 1997.

²⁷⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans la zone de Kigamba, Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

rebelles parce qu'ils ont emmené le bétail en direction de Nyanza-Lac [la principale base FDD de la zone]." En raison de ces attaques, les habitants affirment que plus personne ne dort chez soi la nuit. "Nous ne voulons pas être tués chez nous."²⁷¹ Des habitants de la zone de Kayogoro à Mabanda ont signalé que de leurs cachettes dans la brousse, ils avaient pu voir les rebelles descendre des collines en direction de Nyanza-Lac pour piller leurs maisons pendant la nuit, les repérant grâce à leurs torches.²⁷²

²⁷¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

²⁷² Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Kayogoro, Mabanda, Makamba, le 19 juin 1997.

Human Rights Watch a parlé à trois femmes sur les rives du Lac Tanganyika à Bururi, plusieurs heures après que les assaillants FDD les aient dévalisées sous la menace d'un fusil. Selon ces femmes, qui avaient été regroupées et vivaient avec leurs familles à Rumonge, elles avaient quitté la ville de Rumonge pour se rendre sur leurs champs aux alentours de 7 heures du matin. En chemin, elles ont été arrêtées par plusieurs hommes armés habillés en civil. Ils ont pris tout l'argent que les femmes avaient sur elles. Plusieurs autres personnes ont été attaquées dans la zone la même matinée. Des soldats ont poursuivi les agresseurs mais ces derniers ont pu s'échapper dans les collines surplombant Rumonge.²⁷³

Plusieurs femmes qui étaient à l'Hôpital de Bubanza ont expliqué à Human Rights Watch qu'elles avaient été blessées lorsque les FDD ont attaqué le camp de regroupement de Musigati le 20 juin. Selon ces femmes, le principal but de l'attaque était le pillage des habitants du camp. "Ils sont venus pour piller. Ils ont pris l'argent, les vêtements, les animaux, les casseroles et autres ustensiles de cuisine."²⁷⁴ Plusieurs personnes ont été abattues pendant l'attaque mais l'on ne sait pas

²⁷³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Rumonge, Bururi, le 1er juillet 1997.

²⁷⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bubanza, le 27 juin 1997.

exactement si elles ont été abattues par les FDD ou par les troupes gouvernementales.

L'Article 4(2)(g) du Protocole II interdit le pillage. En emportant les vivres et autres biens indispensables à la survie de la population civile, les groupes rebelles du Burundi ont violé ces interdictions et contribué à la détérioration de la situation humanitaire. Des informateurs du camp de regroupement de Kizina à Bubanza ont dit à Human Rights Watch que les pillages commis par les FDD contribuaient à répandre la famine dans la région. "Même quand nous semons, les récoltes sont pillées par les assaillants. Les assaillants passent par ici la nuit et nous pillent. Les gens les voient passer parce que tout le monde dort dans les champs. Nous avons peur de dormir chez nous."²⁷⁵

A Minago, sur les rives du Lac Tanganyika dans la province de Bururi, environ 6.000 personnes sont regroupées. Elles passent la journée à la maison dans la ville et la nuit, elles se rendent au poste sanitaire local et dans la paroisse catholique. Cet arrangement permet d'ailleurs une meilleure hygiène que dans bon nombre d'autres camps de regroupement. Néanmoins, à plusieurs reprises, les FDD ont coupé les lignes d'approvisionnement en eau de la communauté, ce qui fait que Minago a connu une grave épidémie de choléra.²⁷⁶ Etant donné

²⁷⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Kizina, Bubanza, le 27 juin 1997.

²⁷⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Minago, Bururi,

que l'approvisionnement en eau est clairement nécessaire pour la survie de la population, la destruction des conduites d'eau constitue une violation des règles à respecter en temps de guerre.

Dans un certain nombre de zones, des civils se sont plaints que les FDD forçaient ou intimidaient les gens pour qu'ils leur fournissent un abri, des vivres et d'autres marchandises. Un informateur de Cibitoke a déclaré à Human Rights Watch que les combattants FDD exigeaient que les gens de sa zone subviennent à leurs besoins. "Les assaillants tuent beaucoup de personnes. Si on ne leur donne pas ce qu'il veulent, ils sont capables de nous tuer. Ils réclament de l'argent."²⁷⁷ Un homme de Bugenyuzi (Karuzi) a expliqué que lorsque les FDD opéraient dans la région, elles forçaient la population à subvenir à leurs besoins. "Quand les assaillants arrivent et voient une belle maison, ils s'y installent. Ils prennent la nourriture de force, volent des poulets et d'autres choses."²⁷⁸ Des informateurs à Rutegama (Muramvya) ont affirmé que jusqu'à ce que les opérations militaires aient commencé dans leur région en octobre 1996, les soldats des FDD étaient souvent passés par là et avaient demandé à la population de leur fournir des vivres, ce qu'elle avait d'ailleurs fait de crainte d'être tuée. Un homme a montré à l'équipe d'enquêteurs de Human Rights Watch plusieurs bâtiments que les

²⁷⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁷⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch près de Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

combattants FDD avaient, selon ses dires, investis pour leur propre usage.²⁷⁹

En octobre 1997, le Ministère de la Défense a signalé que des groupes d'insurgés avaient incendié dix-sept écoles primaires à Bujumbura-Rural. L'Opération des Droits de l'Homme de l'ONU au Burundi a confirmé dans un rapport datant de novembre 1997 que des groupes d'insurgés avaient adopté une stratégie consistant à brûler les écoles et les fermes.²⁸⁰

Restrictions au Droit de Circuler Librement

²⁷⁹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

²⁸⁰ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 288 on the Great Lakes", 8-10 novembre 1997; "Burundi Hutu Rebels Burn 17 Schools", Panafrican News Agency, 22 octobre 1997.

Les FDD exercent au moins un contrôle nominal sur bon nombre de petites régions du Burundi, dont des parties de la forêt de la Kibira dans les provinces de Bubanza et de Cibitoke, les montagnes de la ligne de partage du Congo-Nil dans les provinces de Bururi et de Bujumbura-Rural et à Nyanza-Lac dans la province de Makamba. L'une des accusations les plus courantes portées par le gouvernement burundais à l'encontre des FDD est qu'elles ont pris des civils hutus en otages et les ont forcés à vivre avec elles dans les régions qu'elles contrôlent pour leur servir de main d'œuvre agricole. Bien que Human Rights Watch n'ait pas été en mesure de visiter les zones contrôlées par les FDD pour des raisons de sécurité, certains témoignages portent à croire qu'au moins certains civils ont effectivement été contraints de rester sous le contrôle des FDD.

Un certain nombre d'informateurs dans les régions avoisinant le territoire contrôlé par les FDD ont signalé à Human Rights Watch que la population est forcée de vivre avec les rebelles. Une femme gravement sous-alimentée a déclaré que sa famille s'était enfuie dans la Commune de Murwi à Cibitoke lorsque les troupes gouvernementales avaient attaqué sa communauté à Ndora fin 95, tuant des membres de sa famille et brûlant sa maison. Elle a ajouté que les soldats des FDD surveillaient la population et lui prenaient tout ce qu'ils pouvaient. "Les assaillants ont pris toutes les récoltes et la bière que j'avais, toute ma batterie de cuisine,

tout.²⁸¹ D'autres personnes qui ont dit à Human Rights Watch qu'elles avaient fui différentes parties de Cibitoke où les FDD étaient actives, voire carrément maîtres de la situation, étaient gravement sous-alimentées. Leurs témoignages ne permettent toutefois pas de savoir exactement dans quelle mesure elles sont restées dans ces zones par peur des forces armées ou sous la contrainte des FDD.²⁸²

Un habitant de Buteganzwa (Kayanza), près de la Forêt de la Kibira, a dit à Human Rights Watch, "Les assaillants ont pris quelques personnes en otages et les ont forcées à aller vivre dans la forêt et à cultiver la terre pour eux."²⁸³ Pressé de donner des exemples, le témoin a mentionné le cas de l'administrateur communal, Thadée, et celui du chef du secteur de Musema, Leonidas. Mais il a ensuite reconnu que ces deux personnes avaient rejoint les FDD de leur plein gré. "Depuis l'arrivée du nouveau gouverneur militaire, nombreux sont les administrateurs qui ont rejoint le CNDD par peur."²⁸⁴ Il a

²⁸¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch dans la Commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁸² Témoignages recueillis par Human Rights Watch dans la Commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁸³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Buteganzwa, Kayanza, le 23 juin 1997.

²⁸⁴ Ibid.

néanmoins insisté sur le fait qu'il y avait des personnes qui arrivaient régulièrement au camp de regroupement où il vivait et qui soutenaient que les FDD les avaient contraintes à rester dans la forêt.

En janvier 1997, l'Associated Press a rapporté des interviews de Hutus de Bubanza qui avaient vécu sous le contrôle des FDD:

Pendant plus d'un an, Emmanuel Sibomana et sa famille ont virtuellement été les otages de rebelles hutus dans les collines boisées du nord-ouest du Burundi. Ils ont été obligés de cultiver la terre pour les insurgés. Lorsqu'ils ne fournissaient pas assez de nourriture et de boissons, ils avaient une amende ou étaient battus, bien qu'eux aussi étaient des Hutus et appartenaient au même camp que les rebelles dans cette guerre civile burundaise longue de trois ans. ...

"La vie était très dure avec les rebelles", a dit Sibomana, trente-sept ans, dont la peau était ravagée par la gale. "Ils ont pris tout ce qu'il y avait dans les champs et nous ont laissés sans rien à manger. Nous ne pouvions partir sous aucun prétexte—pas même pour trouver de la nourriture, des médicaments ou toute autre chose."²⁸⁵

²⁸⁵ Karin Davies, "Hutus Flee Rebels, Shun Violence", Associated Press, 31 janvier 1997.

Sans visiter le territoire sous contrôle FDD, il est difficile d'estimer le pourcentage de la population qui y vit sous la contrainte. Les témoignages de personnes qui ont quitté la Kibira semblent indiquer que la peur des forces armées burundaises est probablement le plus grand facteur qui pousse les civils à rester dans la forêt mais ils indiquent aussi que les combattants FDD exploitent les civils qui sont sous leur contrôle, les forçant à travailler pour eux, au point de ne pas leur laisser suffisamment à manger pour nourrir leurs familles.²⁸⁶ Des sources à Bururi indiquent que certains continuent à quitter volontairement les camps de regroupement et de PDI pour rentrer chez eux dans des zones sous contrôle FDD alors que d'autres arrivent de ces zones et affirment avoir été contraints de rester dans ces zones et de cultiver la terre.²⁸⁷

²⁸⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch à Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

²⁸⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, les 20 et 21 juin et le 1er juillet 1997.

VI. "LORSQUE DEUX ELEPHANTS SE BATTENT. . .": LA GUERRE CONTRE LES POPULATIONS CIVILES AU BURUNDI

Dans les nombreuses interviews de civils burundais effectuées pour le présent rapport, il est un message qui revient sans cesse: les civils se sentent pris entre deux feux. Depuis le début du conflit en 1993, relativement peu de confrontations directes entre les troupes gouvernementales et les forces rebelles ont eu lieu. Les deux parties au conflit ont plutôt axé leurs attaques sur la population civile. Les deux camps ont exigé le soutien des civils et ont puni ceux qui refusaient de coopérer. Les deux camps ont mené des attaques aveugles contre des civils non armés et se sont livrés à des viols, des tortures et des exécutions extrajudiciaires (y compris des assassinats). La guerre civile au Burundi a été par-dessus tout une guerre contre les civils.

Le proverbe qu'un informateur burundais a cité à Human Rights Watch exprime parfaitement la situation tragique des civils burundais: "Lorsque deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui est piétinée."²⁸⁸ Alors que les forces armées burundaises et les FDD luttent pour le pouvoir, c'est la population civile non armée qui souffre.

²⁸⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 1er juillet 1997.

Une Population Civile Prise entre Deux Feux

Dans tout le Burundi, les gens ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils se sentaient pris entre deux feux dans cette guerre civile. Tant les forces armées burundaises que les troupes rebelles ont tué et volé les civils et les gens ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils craignaient les deux camps. Beaucoup ont dit qu'ils se trouvaient face à un dilemme tragique: soit ils soutiennent les FDD et ils peuvent alors subir les représailles du gouvernement, soit ils refusent de soutenir les FDD et ils peuvent être pris pour cible par ces dernières. Ce que nous a déclaré une personne à Karuzi semble bien être l'expression d'un sentiment général: "Nous ne faisons confiance à personne, à aucun des deux camps, ni aux soldats ni aux assaillants".²⁸⁹

²⁸⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Bihemba, Bugenyuzi, Karuzi, le 13 juin 1997.

Le scénario typique des violences au Burundi a consisté en attaques contre des cibles déterminées (généralement civiles) par un camp, suivies d'attaques de représailles menées par l'autre camp, presque invariablement dirigées contre les civils. Lorsque les FDD ont attaqué des postes militaires et tué des soldats, l'armée a réagi en tuant des civils hutus. Lorsque l'armée a tenté d'affirmer son contrôle dans une zone, les FDD ont réagi en tendant des embuscades aux véhicules. Un expatrié qui a vécu au Burundi pendant le conflit a déclaré à Human Rights Watch, "C'est toujours la même chose. Les assaillants arrivent et volent les vaches et d'autres choses. Puis les soldats viennent, ils brûlent les maisons et tuent des gens."²⁹⁰

Un certain nombre d'attaques qui étaient l'œuvre des forces armées et sont décrites au chapitre quatre avaient été menées en guise de représailles suite à des attaques des FDD. Ce type d'attaque et de contre-attaque est une réalité sur tout le territoire burundais. Une personne de Bururi a déclaré à Human Rights Watch, "En mai, les rebelles sont passés ici au-dessus et en-dessous. Ils ont volé plein de vaches. Au bout du compte, ils ont fait quelques morts et quelques blessés, mais très peu. Ce sont les militaires qui sont responsables d'un nombre énorme de massacres. Les militaires tuent toujours des civils."²⁹¹

²⁹⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

²⁹¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin

Le week-end des 12 et 13 juillet 1997, l'armée et les FDD ont tué vingt civils pendant et après des combats à Kabezi, une ville située juste au sud de la capitale à Bujumbura-Rural. Selon des témoins cités par l'agence Reuters, les FDD ont attaqué le centre de Kabezi la nuit du 12 juillet, faisant quatre morts. Elles ont tué deux autres personnes dans les environs. D'autres témoins ont ajouté que l'armée avait tué d'autres civils parce qu'elle accusait la population civile de soutenir les FDD.²⁹²

Un informateur de Magara, une ville sur le Lac Tanganyika à une quarantaine de kilomètres au sud de Bujumbura, a dit à Human Rights Watch, "En février 1997, les militaires ont emmené le chef d'une colline de Magara. Ils l'ont emmené au poste militaire de Gataza et l'ont tué. Le 17 février, les rebelles sont arrivés, ils ont pris le chef de la zone de Magara et l'ont tué chez lui. Ils ont dit que c'était une riposte. Nous ne comprenons plus rien. Un camp tue, l'autre aussi. Que se passe-t-il donc?"²⁹³ Après l'assassinat par les FDD du chef de la Zone de Magara, les militaires ont forcé la population de la région à s'établir dans un

1997.

²⁹² "More than 70 reported killed in Burundi", Reuters, le 17 juillet 1997.

²⁹³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura-Rural, le 28 juin 1997.

camp de regroupement pendant un mois pour la punir de l'action des FDD.

Beaucoup ont dit à Human Rights Watch que même lorsque l'occasion se présentait, il était rare que l'armée affronte directement les rebelles. Les forces armées ont mis cinq heures pour arriver à Buta, qui n'est qu'à dix minutes de Bururi, une importante ville de garnison. Lorsque les FDD ont attaqué le centre catholique de Kiryama, les soldats ont mis quarante minutes pour réagir alors que leur poste se trouvait à quelques centaines de mètres de là.²⁹⁴ Certains ont dit à Human Rights Watch, "On n'entend jamais parler de combats directs. C'est toujours les assaillants qui viennent pour voler, ils doivent le faire pour survivre, et puis l'armée arrive et s'attaque à la population. Elle n'attrape jamais les rebelles. C'est toujours les civils qu'elle tue."²⁹⁵

La menace d'être attaquée par les deux parties belligérantes donne à la population civile le sentiment d'être prise au piège. La situation décrite à Human Rights Watch par les habitants du secteur de Mpila (Muramvya) est typique de la situation des Hutus dans bon nombre de régions du pays. Selon eux, les forces

²⁹⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bururi, le 20 juin 1997.

²⁹⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

armées ont tué un grand nombre de personnes lorsqu'elles ont établi les camps de regroupement à partir d'octobre 1996. Un homme raconte, "Lorsque l'attaque a commencé, nous sommes partis nous cacher dans la forêt. Nous avons passé des jours et des jours dans les collines. Mais sans couvertures ni vivres. Tout a été volé ou brûlé."²⁹⁶ Chacun des quinze hommes du groupe interrogés par Human Rights Watch avait quelqu'un de sa proche famille qui avait été tué par les forces armées. Un vieil homme avait perdu son fils de vingt-cinq ans. Un autre avait perdu son père, âgé de soixante-quinze ans, son frère aîné âgé de quarante-cinq ans, son oncle, âgé de soixante ans, et son cousin, âgé de trente-cinq ans. Un autre avait perdu son frère, âgé de quarante ans.²⁹⁷

Malgré les persécutions commises par les troupes gouvernementales, l'ensemble des informateurs hutus ne soutenaient pas avec ferveur le CNDD. Ils affirmaient au contraire qu'ils avaient aussi souffert lorsque les FDD opéraient dans la région:

²⁹⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, zone de Mushikamo, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

²⁹⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, zone de Mushikamo, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

Il y a eu une période où il y avait des infiltrations rebelles. Nous entendions des échanges de coups de feu. Les rebelles réclamaient des vivres en recourant à la force. Si vous refusiez, vous pouviez être tué. Nous avons deux problèmes — nous avons peur de l'armée et peur des assaillants. Ils [les rebelles] ont exigé des vivres, puis du bétail. Ensuite, ils ont tué, même quand on leur donnait ce qu'ils demandaient. Si vous n'aviez pas la même idéologie qu'eux, ils vous tuaient.²⁹⁸

Ils ont cité des noms de personnes tuées par les rebelles: Venerant Nzibindavyi, quarante-cinq ans, Mbunuza, cinquante-cinq ans, et Gaspar Ntifihizina, trente-cinq ans, tous des Hutus. La population craint les deux camps et se sent opprimee par les menaces dont elle fait l'objet tant de la part des forces armées que de la part des FDD.

Des personnes de Cibitoke ont expliqué à Human Rights Watch qu'elles se sentaient menacées tant par l'armée que par les rebelles. Plusieurs femmes interrogées dans un poste sanitaire de Kanyanza ont signalé que les FDD arrivaient la nuit et s'attaquaient à des gens qui vivaient dans les zones contrôlées par le gouvernement ou qui, selon elles, appuyaient le gouvernement. Elles les dévalisaient et en tuaient certains. Les

²⁹⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, zone de Mushikamo, Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

soldats, quant à eux, arrivaient pendant la journée et attaquaient les civils "qui n'étaient pas avec eux", ceux qui vivaient dans les zones contrôlées par les FDD ou qui, selon eux, étaient des partisans des FDD.²⁹⁹

Un habitant de Bururi a dit à Human Rights Watch, "Il y a des pillages pendant la nuit et des pillages pendant la journée mais les acteurs sont différents. Le jour, ce sont les soldats, la nuit, ce sont les assaillants. ... Les assaillants en sont au même point que les militaires. Ils menacent les gens, exigent de l'argent et de la nourriture. Ils forcent les jeunes à rejoindre leurs rangs."³⁰⁰

²⁹⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

³⁰⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

Une série d'attaques lancées au cours de la première semaine de 1998 contre les faubourgs nord de Bujumbura montre bien le type d'attaques et de contre-attaques qui accablent la population civile. Le jour du Nouvel-An, de 3 à 8 heures du matin, les troupes FDD ont attaqué l'aéroport de Bujumbura et le camp militaire voisin de Gakumbu avec des tirs au mortier nourris. Les combats ont fait plusieurs centaines de morts parmi les civils qui étaient pris entre l'armée et les rebelles dans le village de Rukaramu. Tant l'armée que le CNDD ont nié toute responsabilité dans les pertes civiles.³⁰¹ Suite à l'attaque, 7.000 civils ont fui la région entourant l'aéroport, beaucoup d'entre eux se rendant dans la communauté toute proche de Maramvya. Le 6 janvier 1998, les FDD ont attaqué la base militaire de Maramvya, entraînant la fuite de quelque 8.000 personnes à Bujumbura, parmi lesquelles 3.000 avaient déjà fui Rukaramu auparavant. La semaine suivante, les forces armées ont attaqué la région au nord de Bujumbura, utilisant des hélicoptères de combat et des avions munis de lance-roquettes pour forcer les

³⁰¹ "Burundi capital hit in New Year's Eve attack", Agence France Presse, 1er janvier 1998; "Burundi: Rebel Spokesman: Airport Attack Lesson to Arms Traffickers", La Une Radio Network, 2 janvier 1998; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Update No. 324 for Central and Eastern Africa", 2 janvier 1998.

rebelles à quitter la région, provoquant un nombre indéterminé de victimes.³⁰²

L'établissement de camps de regroupement a placé la population civile hutue devant un singulier dilemme. Human Rights Watch tient d'une source ce qui suit:

Dans certaines communes, la population a peur des militaires mais aussi des FDD. Les FDD ont dit, "Si vous allez dans les camps, nous vous abattrons." Puis les militaires sont venus et ont dit, "Si vous n'êtes pas partis d'ici deux jours, nous vous tuerons." Certains sont donc restés chez eux parce qu'ils ont dit que s'ils devaient de toute façon mourir, ils préféraient mourir à la maison.³⁰³

³⁰² "Civilians flee as Burundian army mops up after rebel attack", Agence France Presse, 3 janvier 1998; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Update No. 326 for Central and Eastern Africa", 6 janvier 1998; "15 Burundian rebels killed in raid: army", Agence France Presse, 6 janvier 1998; "More than 50 killed in Burundi fighting", CNN, 12 janvier 1998.

³⁰³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 6 juin 1997.

Bien souvent, les gens ne savent pas très bien qui les a attaqués. Une femme de Rugano (Cibitoke) a déclaré à Human Rights Watch, "Nous avons été attaqués mais nous ne savons pas par qui. Ils portaient des bottes militaires, mais pas tous. Certains portaient des uniformes militaires." Après l'attaque, sa famille et d'autres de la communauté ont fui dans la forêt. Trois membres de sa famille sont morts suite aux blessures par balles qu'ils avaient reçues et six autres sont morts de faim ou de maladie. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi elle ne rentrait pas simplement chez elle, elle a répondu, "Personne ne vit chez soi dans ma zone. L'armée vient toujours nous déloger."³⁰⁴

Dans un petit centre commercial qui avait été complètement détruit par le feu à Kigamba (Makamba), des témoins ont signalé à Human Rights Watch qu'ils ne savaient pas quel camp avait incendié les bâtiments. L'attaque a eu lieu en mai 1997, à un moment où les gens passaient leurs nuits à se terrer hors de chez eux en raison de l'insécurité régnante. "C'était pendant la nuit et il pleuvait. Nous n'avons pas pu voir qui l'a fait parce que nous étions cachés dans les marais. C'était aux alentours de 2 heures du matin un jeudi et nous avons vu les bâtiments brûler."³⁰⁵

³⁰⁴ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

³⁰⁵ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, zone de Kigamba, Kayogoro, Makamba, le 19 juin 1997.

Suite à cette attaque, la population de la zone s'est enfuie à Nyankara, Kayogoro et Mubera, et lorsqu'ils sont revenus, les habitants ont trouvé beaucoup de maisons incendiées mais comme ils n'étaient pas présents lors des faits, ils ont dit ne pas savoir qui était responsable.³⁰⁶

Troubles Causés par la Guerre

Le fait que les civils aient été constamment pris pour cible par toutes les parties belligérantes au Burundi a eu une série d'effets extrêmement dommageables sur la population. Des familles se retrouvent progressivement décimées à mesure que ses membres disparaissent les uns après les autres, sont abattus ou bien meurent de maladie. Ceux qui survivent sont de plus en plus épuisés et découragés car ils se sentent pris au milieu du conflit, sans aucun refuge possible.

³⁰⁶ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, zone de Kigamba, Kayogoro, Makamba, le 19 juin 1997.

Un des résultats de la guerre a été les énormes déplacements de population. Les combats ont poussé des centaines de milliers de Burundais à chercher refuge soit à l'intérieur du Burundi, soit dans les pays voisins. On estime à 350.000 le nombre de Tutsis qui vivent dans des camps pour PDI (personnes déplacées à l'intérieur du pays) sur tout le territoire. Bien que certains Hutus se trouvent également dans des camps pour PDI, tels ceux de Bujumbura et autour de Bujumbura, beaucoup d'autres sont épargnés à travers le pays, vivant avec de la famille lointaine ou cherchant asile où ils peuvent. Les travailleurs humanitaires à Bujumbura-Rural signalent qu'ils travaillent avec bon nombre de familles qui ont fui Cibitoke et Bubanza au début de la guerre, lorsque les combats étaient surtout concentrés dans ces régions, et qui se sont retrouvées bloquées dans les campagnes aux alentours de Bujumbura lorsque les combats se sont étendus à cette zone. Elles ne peuvent pas rentrer chez elles à cause des combats qui font rage mais par ailleurs, elles vivent aussi dans l'insécurité là où elles ont trouvé refuge et elles ont difficilement accès aux vivres et aux soins de santé.³⁰⁷ Dans certains cas, comme il est expliqué au chapitre quatre, le gouvernement burundais a forcé des Hutus à quitter les camps de PDI et à rentrer chez eux où ils se sont trouvés exposés à un risque d'attaques aveugles, d'exécutions sommaires et autres menaces.

³⁰⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

Depuis le début de la guerre civile, beaucoup de Hutus ont fui le Burundi pour chercher refuge au Rwanda, en Tanzanie et en République Démocratique du Congo (autrefois le Zaïre). Quelque 230.000 Burundais ont été logés dans des camps en Tanzanie et 200.000 autres dans l'ex-Zaïre.³⁰⁸ Toutefois, des réfugiés ont été chassés de chacun de ces pays. Un certain nombre de réfugiés hutus burundais ont été impliqués dans le génocide rwandais en 1994 et lorsque le Front Patriotique Rwandais à dominante tutsie a pris le contrôle du Rwanda, les Hutus burundais ont quitté le Rwanda pour se réfugier en Tanzanie, au Zaïre ou pour retourner au Burundi. Lorsque l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) a lancé sa campagne qui a abouti au renversement du Président Mobutu et a installé Laurent Kabilà à la présidence, elle s'est attaquée à des camps de réfugiés au Sud-Kivu où vivaient des Hutus rwandais et burundais, faisant fuir des milliers de Hutus burundais plus à l'intérieur du Zaïre ou les repoussant au Burundi.³⁰⁹ A la fin 96 et de nouveau à la fin 97, la Tanzanie a

³⁰⁸ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the Great Lakes," no. 85, 23 janvier 1997.

³⁰⁹ Pour une analyse plus détaillée des attaques contre les réfugiés, voir Human Rights Watch et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, "Attacked by All Sides: Civilians and the War in Eastern Zaïre," mars 1997.

également fermé des camps de réfugiés. Bien que ces camps abritaient surtout des réfugiés rwandais, le gouvernement tanzanien a aussi forcé des milliers de réfugiés burundais à rentrer chez eux.

Dans certains cas, les gens ont été chassés d'un endroit vers un autre à la recherche d'un asile. Des Hutus vivant dans le camp de regroupement de Gahongore, au sud de la ville de Bubanza, ont raconté à Human Rights Watch comment ils avaient dû fuir maintes fois pour échapper à la violence. En juin et juillet 1996, l'armée burundaise a attaqué des gens qui vivaient dans leurs communautés dans la commune de Mpanda, tuant un certain nombre de civils et incitant les survivants à fuir au Zaïre. Puis, en octobre et novembre 1996, l'AFDL a attaqué les camps de réfugiés à Uvira et Fizi au Zaïre, faisant de nombreuses autres victimes. Les civils hutus ayant survécu à ces attaques sont retournés au Burundi et une fois qu'ils ont eu traversé la frontière, l'armée burundaise les a à nouveau attaqués, faisant des victimes. Les survivants se sont installés pendant une courte période dans des camps près de la frontière zairoise avant d'être transférés dans leur province d'origine, Bubanza. Dans ce camp, ils n'ont pas accès à leurs champs en raison de l'insécurité régnante et l'approvisionnement en eau est insuffisant, ce qui fait que les gens meurent de faim et de maladie.³¹⁰

³¹⁰ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Gahongore, Bubanza, le 27 juin 1997.

Les déplacements continus de population ont créé une situation humanitaire inquiétante. Ne pouvant accéder à leurs champs, les gens ont peu d'options pour trouver de la nourriture pour leurs familles. A Kayanza, beaucoup de personnes sous-alimentées qui avaient fui Cibitoke afin de se faire soigner ont dit à Human Rights Watch qu'elles vivaient dans des familles d'accueil ou dans des camps de réfugiés de fortune dans la forêt. Une femme gravement sous-alimentée a dit qu'elle vivait dans la forêt depuis plus de deux ans, depuis que les soldats avaient attaqué et brûlé sa maison et tué son beau-père, son beau-frère et d'autres.³¹¹ Un autre homme gravement sous-alimenté a expliqué qu'il avait fui sa communauté de Masango un an plus tôt et était hébergé dans une famille. "Mais à cause de la pauvreté, il n'y a rien à manger." La petite fille de trois ans et demi qui l'accompagnait était ravagée par la gale et couverte de plaies. Elle avait les jambes, les pieds et les mains très gonflés en raison d'une carence en protéines. Lui-même avait perdu une grande partie de ses cheveux et il avait le visage émacié à tel point que bien qu'âgé de vingt-trois ans, il paraissait beaucoup plus jeune.³¹²

³¹¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

³¹² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, commune de Muruta, Kayanza, le 24 juin 1997.

Les travailleurs sanitaires et humanitaires ont rencontré des situations analogues dans les provinces de Bujumbura-Rural et de Bururi, les gens qui ont souffert des déplacements de longue durée venant chercher de l'aide lorsqu'il est presque déjà trop tard. En août 1997, Action Contre la Faim (ACF), qui dirige un centre alimentaire à Maramvya, a signalé qu'une vingtaine de personnes mourraient chaque semaine de malnutrition, pour la plupart des réfugiés de Bubanza et de Cibitoke.³¹³ En novembre 1997, le Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies a annoncé que 46.000 enfants étaient inscrits pour recevoir une alimentation thérapeutique ou complémentaire au Burundi, nombre qui dépasse largement les capacités des centres d'alimentation du pays.³¹⁴ Une travailleuse sanitaire à Bujumbura-Rural a expliqué à Human Rights Watch qu'il y avait tant de personnes qui mourraient de faim qu'ils avaient du mal à trouver de la place pour les enterrer. Au début juin 1997, elle avait été frappée à la vue d'un groupe de douze corps. "Ils étaient morts comme ils avaient vécu, complètement abandonnés. Leurs

³¹³ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "IRIN Weekly Roundup 18-97 of Main Events in the Great Lakes Region, covering the period 19-25 August 1997," 25 août 1997.

³¹⁴ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 285 on the Great Lakes", 5 novembre 1997.

yeux étaient ouverts parce que personne n'avait pris soin de les leur fermer. On aurait dit des fantômes, avec rien que la peau sur les os.³¹⁵



³¹⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

Les problèmes causés par la guerre ne touchent pas seulement les Hutus. A mesure que se prolonge la guerre civile, les Tutsis déplacés se sentent de plus en plus frustrés. Beaucoup de Tutsis déplacés ont vécu dans des camps depuis les massacres qui ont secoué le pays après l'assassinat du Président Ndadaye en 1993.

Human Rights Watch a visité des camps pour personnes déplacées à Muramvya, Gitega, Ruyigi, Ngozi, Kayanza et Makamba et elle a rencontré des résidents qui faisaient montre d'une frustration croissante. Des Tutsis se trouvant dans les camps de PDI ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils sentaient qu'il n'était pas prudent de retourner chez eux et qu'ils avaient peu d'espoir que la sécurité s'améliore au point de pouvoir rentrer à la maison dans un avenir prévisible. Selon le gouverneur de Gitega, ces craintes sont probablement justifiées vu que des Tutsis forcés de rentrer chez eux à Gitega en 1995 ont ensuite été tués.³¹⁶ Dans certaines provinces, telles que celle de Karuzi, la population tutsie a été tellement décimée par les violences de 1993 que le nombre de Tutsis y est devenu insignifiant.³¹⁷ Les Tutsis déplacés ont manifesté beaucoup de frustration et de colère face aux bouleversements qui perturbent

³¹⁶ Entretien de Human Rights Watch avec le Colonel Murengera, Gouverneur de Gitega, Gitega, le 14 juin 1997.

³¹⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

sans cesse leur vie. Parallèlement, il faut noter que les camps de PDI tutsies ont bénéficié d'un traitement de faveur du gouvernement. En comparaison avec les camps de regroupement, les camps de PDI sont relativement bien approvisionnés et protégés. Les logements sont plus spacieux, la malnutrition et les maladies ne semblent pas poser de sérieux problèmes.

La persistance du conflit au Burundi a créé un cycle de tensions interethniques. Les Hutus sont frustrés de voir qu'ils sont sans cesse les victimes d'atteintes aux droits de l'homme et ils pourraient réagir en attaquant les civils tutsis, comme ils l'ont d'ailleurs fait à différents moments de leur histoire récente. Les civils tutsis, se sentant en danger, encouragent les forces armées à réprimer les Hutus de plus en plus violemment. En conséquence, dans la plupart des régions du pays, les deux groupes vivent dans la crainte de l'autre. Bien que Human Rights Watch ait trouvé quelques communautés multiethniques à Gitega, Bururi et Makamba, les tensions interethniques dans ces régions restent vives. Il n'y a qu'à Bujumbura, où il reste très peu de Hutus, que les Tutsis se sentent généralement en sécurité et beaucoup de Tutsis résidant à Bujumbura ont peur de quitter la ville.

La population civile semble vivre une tragédie après l'autre. Un homme de Gashanga a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait été blessé par des coups de feu avant de fuir au Zaïre. "J'étais avec une vingtaine de personnes lorsque les soldats ont

attaqué, cherchant des assaillants. Ils ont fait feu et nous nous sommes mis à courir. J'ai été touché mais j'ai continué à courir. J'ai vu six personnes mortes sur le bord du chemin. Je me suis réfugié au Zaïre pour me faire soigner.³¹⁸ Suite à ses blessures, il a perdu une main. Il a fui le Zaïre lorsque l'AFDL a attaqué son camp. Il est resté à Cibitoke pendant une courte période et est alors arrivé à Bubanza en février 1997.

Dans une commune de la province de Bururi, l'école secondaire communale comptait 250 étudiants avant Pâques mais moins de cent étudiants sont revenus après les vacances de Pâques. La fréquentation du poste sanitaire local est également descendue brutalement.³¹⁹ L'éducation et les soins de santé ont été perturbés dans la plupart des régions du pays.

Mines Terrestres

Un des facteurs qui a contribué à la détérioration de la situation de la population civile burundaise est l'utilisation des mines antipersonnel et antichars qui a considérablement augmenté au cours des douze derniers mois, faisant un nombre croissant de victimes et de blessés parmi les civils. Aucune des

³¹⁸ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Gahongore, Bubanza, le 27 juin 1997.

³¹⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

parties belligérantes ne reconnaît qu'elle utilise des mines terrestres. Le porte-parole de l'armée, le Colonel Nibizi, a déclaré à Human Rights Watch que les forces armées burundaises n'utilisent jamais de mines terrestres, "parce qu'elles tuent des innocents".³²⁰ Pourtant, un nombre croissant de civils ont été tués ou blessés par des mines terrestres depuis le début de l'année et nous avons des raisons de croire que toutes les parties impliquées dans le conflit pourraient avoir fait usage de ces mines.

³²⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Isaie Nibizi, porte-parole de l'armée, Bujumbura, le 27 juin 1997.

A l'hôpital de Bubanza, Human Rights Watch a parlé avec un certain nombre de personnes qui avaient été blessées par des mines, dont plusieurs jeunes enfants. La plupart des victimes provenaient de Musigati, un camp de regroupement situé près de la Forêt de la Kibira, mais des mines ont également fait des victimes à Ngara et dans d'autres parties de la province de Bubanza. Les blessés hospitalisés pour des blessures causées par des mines ont raconté que des explosions surviennent presque quotidiennement aux alentours des camps de regroupement de Bubanza.³²¹

Les incidents liés aux mines sont en augmentation dans d'autres parties du pays également. Nous présentons ci-après un échantillon d'incidents survenus en 1997 et 1998:

- Le 12 janvier 1998, deux personnes ont été blessées lorsque leur véhicule, appartenant à l'Action Internationale Contre la Faim (AICF), une ONG internationale, a heurté une mine à Maramvya (Bujumbura-Rural), près de l'aéroport de Bujumbura.³²²

³²¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bubanza, le 27 juin 1997.

³²² "Un Véhicule de l'AICF Saute sur une Mine Anti-Char", Net Press, 15 janvier 1998.

- Le 27 octobre 1997, neuf personnes ont été tuées et quarante-sept autres blessées lorsqu'un camion a heurté une mine terrestre près de la plantation de thé de Teza.³²³
- En octobre 1997, six personnes ont été tuées lorsqu'un minibus appartenant à une ONG internationale a fait exploser une mine terrestre sur une route non macadamisée dans la commune de Gihanga (Bubanza).³²⁴
- Le 17 août 1997, douze personnes ont été tuées et cinq autres blessées lorsqu'un minibus à bord duquel elles se trouvaient a roulé sur une mine antichars sur la route du Lac Tanganyika entre Rumonge et Bujumbura.³²⁵

³²³ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 279 on the Great Lakes", 28 octobre 1997.

³²⁴ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Emergency Update No. 271 on the Great Lakes", 16 octobre 1997.

³²⁵ Panafrican News Agency, "Twelve Die in Burundi Mine Explosion," 18 août 1997.

- Le 4 août 1997, une mine antichars près de Ndava (Cibitoke) a tué neuf personnes dans un minibus.³²⁶
- Le 1er juillet 1997, l'épouse du président du Parlement, Léonce Ngendakumana, a été blessée et son garde du corps tué lorsque son véhicule a roulé sur une mine près de chez elle. Bien que ne visant pas directement l'épouse du parlementaire, la mine avait été placée dans une rue où vivent de nombreux responsables du Frodebu.³²⁷
- En mars, avril et mai 1997, un certain nombre d'incidents causés par des mines ont eu lieu à Bujumbura. La radio officielle burundaise a annoncé que sept personnes avaient été tuées par des mines à Bujumbura le 12 mars 1997.³²⁸

La guerre par mines interposées semble avoir été adoptée par différentes parties au conflit dans différentes zones. A

³²⁶ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "Humanitarian Situation Report," 31 juillet-6 août 1997.

³²⁷ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, Bujumbura, le 2 juillet 1997.

³²⁸ Cité dans "Emergency Update on the Great Lakes", no. 127, 13 mars 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network.

Bujumbura, la pose des mines a été largement attribuée aux forces tutsies loyales à l'ancien président Bagaza qui voulaient affaiblir Buyoya et protester contre sa participation aux pourparlers avec les FDD. Le porte-parole de l'armée a déclaré à l'Agence France Presse: "Nous avons des raisons de croire que les mines ont été mises en place par le PARENA [le parti politique de Bagaza]",³²⁹ et différentes sources diplomatiques et autres se rallient à ce point de vue.

Les mines posées sur la route du Lac Tanganyika semblent s'inscrire dans la stratégie des FDD de décourager le commerce et d'ébranler l'activité économique, stratégie qui s'est traduite également par des embuscades tendues aux véhicules. Les chercheurs de Human Rights Watch ont voyagé sur cette route et peuvent témoigner de la facilité avec laquelle les combattants des FDD pourraient opérer librement dans la zone, profitant du couvert de la forêt et de l'isolement de la région.

³²⁹ Cité dans "Emergency Update on the Great Lakes", no. 127, 13 mars 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network.

Les troupes gouvernementales, quant à elles, semblent avoir d'excellentes raisons d'utiliser des mines terrestres dans les provinces de Bubanza et de Cibitoke. Un certain nombre de fonctionnaires ont dit à Human Rights Watch que les FDD traversaient le nord du Burundi, de la Tanzanie jusqu'à la République Démocratique du Congo (RDC), suivant un corridor qui comprenait Bubanza et Cibitoke. Etant donné que la Forêt de la Kibira est reconnue pour être une importante base des FDD, miner Bubanza et Cibitoke pourrait servir à couper le passage des FDD de la Kibira à la RDC.

En septembre 1997, le gouvernement tanzanien a accusé l'armée burundaise d'avoir placé des mines le long de leur frontière commune à Makamba. Selon le Ministre de l'Intérieur tanzanien, Ali Amir Mohamed, la pose de mines à la frontière est une riposte aux attaques menées dans la région et a interrompu le rapatriement volontaire des réfugiés burundais. Les réfugiés qui continuent à fuir vers la Tanzanie pour échapper aux combats incessants dans le sud du Burundi risquent d'être touchés par les mines. Dans une interview accordée à Voice of America, un Burundais qui s'est réfugié en Tanzanie a expliqué comment l'un de ceux qui fuyaient avec lui avait marché sur une mine et avait été tué: "Les autres, nous avons été blessés mais nous avons continué à marcher lentement, très lentement en

direction de la frontière... Partout où vous allez, il y a des bombes... même sur les petits sentiers.³³⁰

Le gouvernement burundais est l'un des 123 gouvernements à avoir signé la convention sur l'Interdiction de l'Utilisation, du Stockage, de la Production et du Transfert de Mines Antipersonnel et sur Leur Destruction à Ottawa, au Canada, en décembre 1997. Ce traité global interdit, en toute circonstance, tout usage de mines terrestres antipersonnel. Il demande également que les stocks soient détruits dans un délai de quatre ans à partir de l'entrée en vigueur du traité et que les mines déjà en place soient retirées et détruites dans un délai de dix ans.

Il est un principe bien établi du droit international selon lequel un Etat a l'obligation de s'abstenir de tout acte qui compromettrait l'objet et le but d'un traité qu'il a signé en attendant la ratification ou l'entrée en vigueur dudit traité.³³¹

³³⁰ Scott Stearns, "Burundi Land Mines," Voice of America, 11 septembre 1997.

³³¹ Ce principe est inclus dans la Convention de Vienne sur le Droit des Traité, Article 18.

Ce traité ne prévoit aucune restriction ou interdiction sur les mines antichars. Néanmoins, il ressort que dans de nombreux cas, l'usage des mines antichars s'est fait en violation des interdictions portant sur les attaques menées sans discrimination à l'encontre de civils contenues dans le droit international humanitaire coutumier et dans les Protocoles Additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949.

Human Rights Watch appelle le gouvernement du Burundi à ratifier le traité d'interdiction dans les plus brefs délais et à respecter les termes du traité jusqu'à ladite ratification. Human Rights Watch estime que l'usage des mines terrestres antipersonnel par toutes les parties au conflit est déjà interdit en vertu des dispositions du droit international humanitaire coutumier qui protègent les civils contre les attaques menées sans discrimination et qui obligent les parties au conflit à mettre en balance l'utilité militaire que l'on attend d'une arme et le nombre de victimes que cette arme pourrait provoquer.³³²

³³² Pour une analyse juridique circonstanciée de l'usage des mines antipersonnel, voir *Landmines: a Deadly Legacy* (New York: Human Rights Watch, 1993), p. 261-318.

VII. LA MILITARISATION DE LA SOCIETE BURUNDAISE

Le manque d'intégration ethnique au sein des forces armées burundaises a représenté un obstacle majeur à une résolution pacifique du conflit en cours au Burundi. Les forces armées, qui sont l'institution la plus puissante de la société burundaise, sont à large prédominance tutsie et elles considèrent depuis longtemps que leur principale responsabilité est de protéger les intérêts de la minorité tutsie et de veiller à sa sécurité.

Au cours de son premier mandat de président de 1987 à 1993, Buyoya s'était attiré les louanges de la communauté internationale pour avoir amené des Hutus dans son gouvernement, cédant ensuite pacifiquement le pouvoir au candidat hutu qui avait remporté les élections multipartites de juin 1993. Néanmoins, la transition démocratique était vouée à l'échec de par le fait que Buyoya n'avait pas incorporé de Hutus dans les forces armées. Beaucoup de citoyens tutsis, dont de nombreux officiers et soldats de l'armée, se sont opposés à tout transfert de pouvoir aux Hutus, croyant qu'au bout du compte, cela mènerait à leur anéantissement, et les forces armées ont été utilisées pour saper tout effort visant à établir une démocratie stable. Un groupe de soldats a assassiné le Président Ndadye en octobre 1993 mais ils n'ont pas reçu le soutien nécessaire de l'armée ni de la communauté internationale pour asseoir leur coup d'Etat. Cependant, au cours des trois années qui ont suivi, les forces armées ont contrecarré toutes les tentatives du

gouvernement civil de rétablir l'ordre, soutenant les milices civiles tutsies et les gangs de jeunes Tutsis, assassinant des politiciens hutus et quelques hommes politiques tutsis modérés et massacrant des civils hutus. Bien que les présidents qui ont succédé à Ndadyaye étaient eux-mêmes hutus, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie à dominante hutue a pris les armes en 1993, affirmant que les Hutus ne pourraient jamais jouir de leurs droits civils et politiques s'ils ne contrôlaient pas les forces armées.

Le problème de l'équilibre ethnique au sein des forces armées reste un point de discorde important entre le CNDD et le régime Buyoya. Les recherches effectuées par Human Rights Watch révèlent que depuis le coup d'Etat de juillet 1996, la domination tutsie dans les forces armées a été exacerbée par un recrutement massif de nouveaux soldats. Afin d'accroître leurs effectifs sans y incorporer de Hutus, les forces armées ont engagé des femmes dans la gendarmerie et ont recruté un nombre croissant d'enfants soldats. Selon certains témoignages, l'armée recrute maintenant des garçons qui n'ont pas plus de dix ans. Les forces armées ont également entraîné les milices civiles tutsies et distribué des armes aux civils tutsis. Bien que n'ayant placé aucun Hutu à des postes où ils pourraient avoir accès à des armes à feu, dans la plupart des régions du pays, l'armée a organisé les Hutus de sexe masculin en groupes qui patrouillent dans leurs communautés, permettant aux militaires de contrôler la population hutue, limitant la liberté de mouvement et

empêchant la population d'apporter son soutien aux FDD. Le gouvernement a par ailleurs fait participer la population hutue à l'effort de guerre en prélevant un impôt de guerre élevé. Le gouvernement et les forces armées semblent bien décidés à maintenir la domination tutsie sur les Hutus par des moyens militaires.

Expansion Considérable des Forces Armées

Lors de sa récente enquête sur le terrain au Burundi, Human Rights Watch a découvert qu'outre l'acquisition d'importants stocks d'armes par les deux camps impliqués dans la guerre civile, les forces armées burundaises ont aussi entrepris une expansion considérable de leurs effectifs. Selon des sources diplomatiques, depuis le coup d'Etat de juillet 1996, l'armée est passée de quelque 20.000 hommes à plus de 40.000.³³³ Les forces armées ont recruté des membres de gangs, des étudiants, des enfants et beaucoup d'autres, mais le porte-parole de l'armée le reconnaît lui-même, les nouvelles recrues sont presque exclusivement des Tutsis.

Les forces armées ont largement recruté au sein des gangs de jeunes Tutsis. Suite à l'assassinat de Ndadaye, des gangs rivaux de jeunes Hutus et Tutsis ont fait leur apparition, surtout à Bujumbura, et ils se sont lancés dans une guerre des gangs. Avec le soutien logistique et matériel des forces armées, les milices

³³³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, le 7 juin 1997.

tutsies telles que les Sans Echec et les Sans Défaite ont dominé le conflit entre gangs. Elles ont terrorisé la population hutue à Bujumbura et dans les environs en 1994 et 1995, volant, violant, détruisant des habitations, obligeant finalement la plupart des Hutus à fuir la ville. Avant le coup d'Etat de juillet 1996, la violence due aux gangs a servi les intérêts des Tutsis, lesquels penchaient pour le retour d'un régime militaire, en contribuant à répandre l'insécurité dans le pays pour pouvoir justifier une intervention militaire. Suite au coup d'Etat, le nouveau gouvernement militaire a néanmoins voulu assurer son contrôle sur les gangs et en même temps grossir les rangs de l'armée. Plusieurs milliers de membres de gangs ont donc été enrôlés dans les forces armées.³³⁴

³³⁴ Témoignages recueillis par Human Rights Watch, juin 1997.

Les forces armées ont également puisé leurs nouvelles recrues parmi les étudiants. Le gouvernement a instauré le service militaire pour tous les étudiants terminant leur école secondaire, ce qui a jusqu'à présent amené environ 4.000 recrues. Selon le porte-parole de l'armée, les étudiants effectueront un service actif d'une durée d'un an et feront ensuite partie des réservistes.³³⁵ Des étudiantes ont aussi été recrutées, elles ont reçu une instruction de gendarmes et ont été affectées à la circulation routière, aux barrages routiers et au maintien de l'ordre, principalement dans la capitale. Un diplomate a déclaré à Human Rights Watch, "Les femmes gendarmes permettent à l'armée de retirer [des recrues masculines] de Bujumbura et de les déployer ailleurs dans le pays".³³⁶ Par ailleurs, les étudiants ont été une source permanente de contestation politique et le service militaire permet ainsi au gouvernement d'exercer sur eux un contrôle plus efficace. Presque tous les étudiants conscrits sont des Tutsis, aussi bien parce beaucoup de Hutus ont été chassés des écoles que parce que la conscription s'est faite de manière sélective.

Plusieurs aspects de l'expansion de l'armée sont particulièrement inquiétants. L'expansion s'est entièrement axée

³³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Isaie Nibizi, Bujumbura, le 27 juin 1997.

³³⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, le 7 juin 1997.

sur le recrutement de Tutsis, amplifiant encore davantage la dominance tutsie au sein des forces armées. Le Colonel Isaie Nibizi, porte-parole des forces armées, a déclaré à Human Rights Watch que les nouvelles recrues étaient presque toutes des Tutsis mais que "Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour recruter des Hutus, mais sans grand résultat. Nous avons été déçus. Il faudra s'attaquer à ce problème."³³⁷ Human Rights Watch n'a rien trouvé qui indiquait que des efforts avaient effectivement été entrepris pour recruter des Hutus. En fait, selon des sources de la capitale, les forces armées ont clairement choisi de recruter des membres des gangs tutsis et non hutus, ainsi que des étudiants tutsis et non hutus.

³³⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 27 juin 1997.

Les nouvelles recrues reçoivent une instruction très limitée. Selon le Col. Nibizi, la période d'instruction a été réduite d'un an à trois mois.³³⁸ Avec autant de nouvelles recrues, le corps des officiers est très clairsemé. Selon Nibizi, "En raison de la crise, il est maintenant souvent nécessaire de donner du pouvoir à des soldats au bas de l'échelon, peut-être quatre ou cinq personnes à un poste sans officier."³³⁹ Poster de jeunes soldats sans formation ni supervision appropriées crée une situation où un manque de discipline est facilement toléré. En dépit des réglementations officielles interdisant aux officiers en service actif de boire plus d'une bière par jour, Human Rights Watch s'est trouvée à de nombreuses reprises en présence de soldats en service qui avaient beaucoup bu, situation que beaucoup d'informateurs lient à un comportement abusif. Dans un camp de regroupement de Karuzi, les responsables officiels du camp, qui généralement ne sont pas trop enclins à critiquer ouvertement les autorités militaires, ont dit à Human Rights Watch, "Nous n'avons des problèmes avec les soldats que lorsqu'ils ont bu. Alors nous nous enfuyons."³⁴⁰ Human Rights Watch a

³³⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 27 juin 1997

³³⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 27 juin 1997

³⁴⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin

remarqué des soldats visiblement intoxiqués dans le camp en question comme dans la plupart des autres camps visités, ce qui semble indiquer que le problème est très répandu.



Le problème dû à l'instruction limitée et au manque de supervision se pose de façon particulièrement aiguë en raison de la conscription de membres de gangs. Certaines sources diplomatiques ont déclaré à Human Rights Watch que le recrutement des membres de gangs tutsis était une mesure potentiellement positive en ce sens qu'elle pourrait les mater en leur inculquant la discipline militaire, mais la réduction de la période d'instruction signifie que les membres des gangs ne reçoivent qu'une formation rudimentaire avant d'être armés et affectés à des postes à responsabilité. Beaucoup d'autres sources ont attribué les atteintes aux droits de l'homme à l'indiscipline régnant parmi les anciens membres de gangs — due en partie à la courte période d'instruction. Plusieurs sources hutues ont souligné qu'en mettant d'anciens membres de gangs comme gardes dans les camps de regroupement ou ailleurs, les nouveaux soldats sont chargés de garder les personnes qu'ils terrorisaient auparavant. Dans bon nombre d'endroits, les soldats sont très peu supervisés et des informateurs ont signalé à Human Rights Watch que les jeunes soldats se rendaient souvent coupables de viols, de vols et autres violations à l'encontre des civils hutus.

Les efforts faits tant par le gouvernement que par le CNDD pour accroître leurs arsenaux d'armes et recruter des milliers de nouveaux soldats semblent indiquer que les deux camps espèrent apporter une solution militaire au conflit en cours. Un membre du Frodebu a dit à Human Rights Watch, "Cela fait quatre ans qu'ils augmentent le budget de la défense, mais la guerre

continue. Plus ils recrutent dans l'armée, plus l'autre camp recrute.³⁴¹ Un autre politicien hutu a informé Human Rights Watch que tandis que l'armée avait recruté des étudiants tutsis, quelque 800 étudiants universitaires hutus avaient rejoint les rangs des FDD.³⁴²

Les Enfants Soldats

Dans leur souci d'accroître rapidement leurs effectifs, les forces armées ont recruté un nombre croissant d'enfants soldats. Au Burundi, l'âge officiel pour le service militaire est de seize ans. Au cours de leurs déplacements à travers le pays, les chercheurs de Human Rights Watch ont vu de nombreux soldats qui étaient âgés de moins de seize ans, dont certains n'avaient pas plus de onze ou douze ans et qui étaient armés et en uniforme. Human Rights Watch a vu des enfants en uniforme en service actif et également parmi les nouvelles recrues recevant une formation de soldats ou de gendarmes. D'autres témoins, étrangers et burundais, ont signalé avoir fait les mêmes constatations. Un religieux a dit à Human Rights Watch, "J'ai vu des gamins à

³⁴¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 25 juin 1997.

³⁴² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 16 juin 1997.

l'instruction à Kamenge, des enfants de douze ou treize ans sortant tout juste de l'école primaire. Je les ai vu défiler.³⁴³

³⁴³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 15 juin 1997.

Human Rights Watch estime que les enfants âgés de moins de dix-huit ans ne devraient pas prendre part à un conflit armé, que ce soit de manière directe ou indirecte.³⁴⁴ En vertu des règles à appliquer en temps de guerre (Protocole II des Conventions de Genève de 1949), le recrutement, volontaire ou involontaire, de soldats de moins de quinze ans est illégal. Aux termes de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par le Burundi le 19 octobre 1990, ceux qui incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans doivent s'efforcer d'enrôler en priorité les plus âgées.³⁴⁵

Un jeune soldat, ancien membre du gang de jeunes Tutsis les Sans Echec, a expliqué à Human Rights Watch qu'il était le plus âgé de quatre frères, dont tous étaient dans l'armée. Lorsqu'on lui a demandé l'âge minimum nécessaire pour que les recrues soient acceptées, il a répondu, "Maintenant, ils acceptent les garçons de dix ans".³⁴⁶ Bien que cette réponse ne prouve pas que le recrutement des enfants de dix ans s'inscrive dans le cadre d'une politique officielle, la spontanéité de la réponse semblait tout au moins indiquer que les membres des forces armées

³⁴⁴ Voir Human Rights Watch, "Children in Combat", vol. 8, no. 1(G), janvier 1996.

³⁴⁵ Convention relative aux Droits de l'Enfant, art. 38(3).

³⁴⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch à Makamba, le 18 juin 1997.

avaient eux-mêmes l'impression que des enfants de pas plus de dix ans étaient recrutés. A Vugizo (Makamba), un groupe d'étudiants du secondaire a signalé à Human Rights Watch qu'il y avait des enfants de douze et quatorze ans postés dans leur commune, bien qu'un étudiant ait assuré à l'équipe de chercheurs que "la majorité des soldats étaient des adultes".³⁴⁷

Instruction Militaire des Civils Tutsis et Distribution d'Armes

Les forces armées ont non seulement doublé leurs effectifs et importé des armes en grandes quantités, elles ont également cherché à appuyer le pouvoir militaire de la minorité tutsie en offrant aux civils tutsis une formation militaire et en leur fournissant des armes. L'instruction militaire et la distribution de fusils aux civils ont commencé en mai et juin 1997, apparemment en réponse à une attaque importante des FDD dans le sud, suite à laquelle les FDD ont pu étendre le territoire qu'elles contrôlaient à Bururi et Makamba et pénétrer dans la commune de Rutoru, au cœur même de Bururi, la province dont est originaire le Président Buyoya.

³⁴⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Vugizo, Makamba, le 19 juin 1997.

L'instruction militaire des civils tutsis a apparemment commencé à Bujumbura la première semaine de juin 1997. Une source tutsie à Bujumbura a dit à Human Rights Watch que l'instruction militaire pour Tutsis était obligatoire et était organisée par quartiers. L'instruction, qui selon cette même source a lieu les après-midi de semaine de 16h30 à 18h30 ainsi que les samedis matins, était axée sur la formation idéologique ainsi que sur le maniement d'un fusil. "Chacun en a [des fusils] à la maison, nous apprenons donc à nous en servir."³⁴⁸

Selon des informateurs à Bururi, les armes ont été distribuées aux civils tutsis dans plusieurs communes au mois de mai 1997. Selon une source, "Ils tirent deux fois, et c'est cela leur formation".³⁴⁹ Dans une communauté, le directeur de l'école primaire tutsie a reçu un fusil et les étudiants hutus ne sont plus venus au cours par peur.³⁵⁰ Certaines sources ont rapporté avoir vu des femmes civiles portant des Kalachnikovs lors d'une cérémonie commémorant les victimes de massacres à Buta (Bururi). "Il s'agit d'une stratégie de défense civile, mais s'ils

³⁴⁸ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 6 juin 1997.

³⁴⁹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

³⁵⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bururi, le 21 juin 1997.

continuent à distribuer des armes aux civils, nous aurons un autre Rwanda. L'armée n'a pas assez d'effectifs et elle compte sur le soutien des civils pour gonfler ses rangs." D'autres informateurs affirment que l'armée instruit et arme les civils tutsis dans tout le pays.³⁵¹

Des responsables militaires reconnaissent avoir commencé à donner une formation militaire aux civils, mais ils sont loin d'admettre avoir distribué des armes aux civils. Le porte-parole des forces armées, Nibizi, a déclaré à Human Rights Watch, "Dans le cadre des cours de défense civile, ils reçoivent une formation civique et apprennent à manier leur arme. ... Nous avons beaucoup de problèmes ici et s'il y a des civils armés qui peuvent lutter contre ceux qui agissent de manière incivique, la communauté ne s'en portera que mieux. S'il y avait eu des gens préparés à la défense civile à Teza [une usine de thé que les FDD ont attaquée et détruite en 1996, faisant des victimes], eh bien, il n'y aurait peut-être pas eu de massacre".³⁵²

La Participation des Hutus à l'Effort de Guerre

³⁵¹ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 17 juin 1997.

³⁵² Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 27 juin 1997.

Le gouvernement et les dirigeants militaires ont non seulement incorporé davantage de Tutsis dans les forces armées et armé les civils tutsis afin de veiller à ce que se perpétue la domination politique et sociale de l'ethnie tutsie, mais ils ont également cherché à incorporer les civils hutus non armés dans leur effort de guerre. En demandant aux Hutus de faire partie de patrouilles et de payer un impôt de guerre spécial, le gouvernement et les forces armées ont utilisé la population hutue pour les aider à faire obstacle aux activités des FDD dans le pays et pour surveiller efficacement les civils hutus.

Dans presque chaque province, des informateurs ont signalé à Human Rights Watch que les fonctionnaires du gouvernement ou les militaires avaient organisé des patrouilles la nuit et parfois même vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Bien que l'organisation exacte des patrouilles soit déterminée par les autorités locales ou provinciales, dans la plupart des endroits, la nuit venue, tous les hommes hutus adultes doivent se rassembler dans chaque quartier. Dans la plupart des zones, les hommes tutsis n'ont pas dû participer aux patrouilles. Les présences sont prises pour s'assurer que chacun est là. Les groupes passent alors la nuit à patrouiller dans leur communauté pour empêcher que des étrangers ne passent par là. Ils sont parfois accompagnés de soldats armés. Tout inconnu rencontré sur le chemin est arrêté et remis aux autorités militaires ou politiques.³⁵³

³⁵³ Human Rights Watch a assisté à la mise en pratique de cette

Le ministre de l'intérieur, le Colonel Epitace Bayaganakandi, reconnaît que des patrouilles ont été mises sur pied sur la plus grande partie du territoire: "Quand vous avez besoin de protection, vous allez acheter un chien. Les patrouilles sont une initiative de la population. Elle veut un moyen de se protéger".³⁵⁴ Pourtant, des témoins qui ont participé aux patrouilles ont régulièrement dit à Human Rights Watch que c'était le gouvernement ou les forces armées qui avaient instauré les patrouilles. Beaucoup d'informateurs se sont plaints que les patrouilles pesaient lourdement sur leur emploi du temps, ne leur laissant guère le temps de dormir et peu de forces pour cultiver leurs champs.

procédure. A Kayanza, une patrouille a amené à la gendarmerie un homme dont les vêtements en lambeaux et l'état de malnutrition semblaient indiquer qu'il avait vécu dans une zone contrôlée par les rebelles, bien que rien n'indiquait qu'il s'était joint aux FDD et son état de santé l'aurait empêché de combattre.

³⁵⁴ Entretien de Human Rights Watch avec le Colonel Epitace Bayaganakandi, Ministre de l'Intérieur, Bujumbura, le 3 juillet 1997.

Participer aux patrouilles est obligatoire. Un homme hutu de Muramvya a expliqué, "Vous êtes obligés de participer. Ceux qui refusent encourent de lourdes peines".³⁵⁵ A Gitega, un homme a raconté, "Les hommes doivent partir en patrouille toutes les nuits. S'ils ne le font pas, ils passent deux mois en prison et doivent payer une amende de 5.000 francs".³⁵⁶ A Muramvya, Kayanza et Karuzi, des personnes ont déclaré que ceux qui ne venaient pas patrouiller étaient roués de coups et devaient payer une amende. Ils risquaient aussi d'être accusés de travailler pour les FDD, accusation qui menait souvent à une arrestation par les forces armées et à une exécution sommaire.

Les patrouilles permettent aux forces armées d'exercer un contrôle étroit sur la population hutue et de l'empêcher d'établir des contacts avec les FDD et autres groupes rebelles. Etant donné que chaque homme adulte doit faire partie d'une patrouille, les hommes n'ont pas la possibilité de s'esquiver la nuit pour rencontrer des agents des FDD. Prenant énormément de leur temps, les patrouilles occupent et fatiguent trop les civils pour qu'ils organisent une résistance. De plus, l'armée simplifie son travail en enrôlant des Hutus pour contrôler leur propre

³⁵⁵ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, secteur de Mpila, zone de Rutegama, Muramvya, le 11 juin 1997.

³⁵⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Gitega, le 12 juin 1997.

population. Human Rights Watch a été témoin d'au moins un cas où une patrouille hutue à Kayanza a remis aux autorités militaires locales un homme hutu qu'elle avait capturé et arrêté.

Le gouvernement a par ailleurs cherché à forcer la population civile, y compris les Hutus, à contribuer financièrement à la guerre en prélevant un impôt de guerre appelé Contribution à la Solidarité Nationale. Un décret gouvernemental pris au début juin 1997 exige que chaque famille paie 1.000 francs burundais (environ 3\$US) par an.³⁵⁷ Ce montant ajouté aux impôts existant déjà est une lourde charge pour des familles dont la maison a été détruite et qui n'ont virtuellement aucun moyen de se procurer de l'argent.

³⁵⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch le 30 juin 1997.

Le ministre de l'intérieur a déclaré à Human Rights Watch, "La population doit consentir un effort dans cette guerre. On demandera à ceux qui le peuvent de contribuer. La mesure a été prise globalement mais elle ne sera pas appliquée aux personnes regroupées ni à celles qui ne peuvent pas payer. C'est la population qui a demandé de pouvoir apporter une contribution à la guerre — pas les personnes vivant dans de mauvaises conditions mais les hommes d'affaires, les fonctionnaires, les paysans, parce que beaucoup d'entre eux ont les moyens de le faire".³⁵⁸ Des entretiens avec des fonctionnaires moins haut placés font néanmoins penser que l'impôt de guerre est exigé de tous les citoyens, pas seulement ceux en mesure de le payer. Certaines sources se disent préoccupées par le fait que l'application de l'impôt est une occasion pour les fonctionnaires d'imposer cette taxe arbitrairement, en prélevant des sommes disproportionnées aux personnes qui leur causent des problèmes ou qui ne les soutiennent pas.

³⁵⁸ Entretien de Human Rights Watch avec le Colonel Epitace Bayaganakandi, Ministre de l'Intérieur, Bujumbura, le 3 juillet 1997.

VIII. LA REONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Le Contexte Régional du Conflit Burundais

On ne peut comprendre pleinement la guerre civile au Burundi sans la replacer dans son contexte régional. Tout comme lors des périodes antérieures de troubles, les conflits qui ont éclaté dans les pays voisins au cours des dernières années ont gagné le Burundi, et à son tour, le conflit au Burundi a eu des répercussions au delà de ses frontières. Toute tentative de résolution de la guerre civile au Burundi doit tenir compte de la situation de l'ensemble de la région.

En raison des compositions ethniques semblables du Burundi et du Rwanda, les événements ayant lieu dans un pays affectent l'autre. La révolution de 1959 qui a placé les Hutus au pouvoir au Rwanda a poussé les Tutsis du Burundi à trouver le moyen d'éviter un transfert de pouvoir du même genre au Burundi. Les violences ethniques qui ont éclaté au Burundi en 1972 ont concouru à une nouvelle flambée de violences ethniques au Rwanda en 1973, lesquelles ont contribué au renversement du gouvernement rwandais par un coup d'Etat plus tard la même année. L'assassinat de Ndadaye a convaincu beaucoup de Hutus du Rwanda qu'il était dangereux de faire des compromis avec les Tutsis, tandis que le génocide au Rwanda a convaincu beaucoup de Tutsis du Burundi qu'il était dangereux de permettre aux Hutus d'exercer le pouvoir. Certains Hutus qui avaient fui le

Burundi pendant les violences de 93 ont joué un rôle actif dans le génocide rwandais l'année suivante.

Le conflit au Burundi a également été affecté par les événements en République Démocratique du Congo (autrefois le Zaïre). Les anciennes forces armées rwandaises (les ex-FAR) et les milices interahamwes, qui s'étaient réfugiées au Zaïre et avaient leurs bases dans les camps de réfugiés de la province du Kivu, ont appuyé les FDD lors de leurs opérations au Burundi. Lorsque l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) a lancé sa campagne pour renverser le Président Mobutu, ses troupes ont pris pour cible les camps de réfugiés rwandais et burundais et les exilés armés, forçant des dizaines de milliers de Hutus à rentrer au Rwanda et au Burundi. Il semblerait que les forces armées burundaises aient appuyé l'AFDL pendant la guerre civile au Congo. Pendant ce temps, privées de bon nombre de leurs bases au Congo, les FDD ont apparemment établi de nouvelles bases en Tanzanie, mettant à rude épreuve les relations entre le Burundi et la Tanzanie. Le Burundi a accusé la Tanzanie d'avoir lancé une campagne contre le Burundi en soutenant les FDD et en forçant d'autres pays à accepter les sanctions adoptées à l'encontre du Burundi.³⁵⁹

³⁵⁹ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the Great Lakes", no. 231, 19 août 1997.

Dans les médias internationaux et dans les milieux diplomatiques, le conflit au Burundi a été éclipsé par le génocide rwandais et par la guerre civile au Congo-Zaïre. Etant donné la corrélation entre ces conflits, cet oubli, s'il persiste, pourrait s'avérer dangereux. L'instabilité permanente régnant au Burundi est tout à fait capable d'ébranler la sécurité dans toute la région.

La Réaction Régionale: les Sanctions et leur Impact

Se méfiant de l'impact que pourraient avoir les événements du Burundi en dehors des frontières de ce pays, les dirigeants régionaux de l'Afrique de l'Est ont adopté une position ferme face au coup d'Etat militaire au Burundi. Les chefs d'Etat de sept pays de la région — Kenya, Tanzanie, Ethiopie, Rwanda, Ouganda, Zambie et Zaïre — se sont réunis à Arusha une semaine après le coup d'Etat de juillet 1996 et ont sévèrement condamné l'éviction du président civil. Apparemment à l'initiative de l'Ethiopie et de la Tanzanie, les leaders régionaux ont adopté des sanctions à l'encontre du Burundi et ont annoncé le 31 juillet 1996 que les frontières du Burundi devaient être fermées.³⁶⁰

³⁶⁰ Barbara Crossette, "Rwanda Joins Effort to Isolate Burundi", *New York Times*, 9 août 1997.

Au cours de l'année qui a suivi l'imposition de l'embargo, les sanctions ont été quelque peu assouplies. Dans un souci humanitaire, les leaders régionaux ont allégé les sanctions en avril 1997, autorisant le transport de denrées alimentaires, de matériaux de construction, de médicaments et de produits agricoles. Parallèlement, ils ont fermement condamné les camps de regroupement et ont appelé le gouvernement à promouvoir "un esprit de réconciliation nationale et de négociation".³⁶¹ En juillet, le Kenya et la République Démocratique du Congo ont annoncé qu'ils ne participeraient plus aux sanctions.³⁶² Mais lors d'une rencontre à Arusha le 4 septembre 1997, les chefs d'Etat de la région ont non seulement décidé de maintenir les sanctions mais encore de mettre en place un secrétariat chargé de contrôler leur application.³⁶³ Cette décision était apparemment une riposte après le retrait de dernière minute du régime Buyoya des pourparlers de paix avec le CNDD qui devaient commencer le 25 août. Des représentants des groupes qui s'étaient rendus à Arusha pour les pourparlers sont parvenus à

³⁶¹ "Sanctions Against Burundi Eased", Reuters, 17 avril 1997.

³⁶² "Burundi: All Borders Between Burundi, DR Congo Reopened", Libreville Africa No. 1, 16 juillet 1997. Adonia Ayebare, "Ministers attack Kenya Embargo Breach", East African, 18 août 1997.

³⁶³ "Burundi sanctions maintained", New Vision (Ouganda), 5 septembre 1997.

influencer les dirigeants qui étaient réunis et à plaider pour le maintien des sanctions.³⁶⁴ Néanmoins, au début 98, sous la pression des intérêts commerciaux internationaux, des responsables de l'ONU et d'autres Etats, les pays voisins semblaient être sur le point d'assouplir, voire d'éliminer, les sanctions, à condition que Buyoya se montre disposé à reprendre les négociations avec le CNDD.³⁶⁵

L'Impact des Sanctions

L'impact des sanctions sur la société burundaise a été mitigé mais la question des sanctions s'est avérée être un puissant moyen de motiver le gouvernement. A Bujumbura, principal centre commercial, la plupart des produits sont encore disponibles aujourd'hui mais à des prix excessifs. Même si l'essence est officiellement rationnée, dans la pratique, on en trouve en abondance sur le marché noir, bien qu'à un prix élevé. Un étranger a déclaré à Human Rights Watch, "La circulation

³⁶⁴ "Burundi Parties Exploit Buyoya's Arusha Meeting Boycott", *East African*, 3 septembre 1997.

³⁶⁵ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Weekly Round-up 32-97", 21-27 novembre 1997; Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, IRIN, "Update No. 304 for Central and Eastern Africa", 2 décembre 1997.

est aussi dense à Bujumbura aujourd'hui qu'avant les sanctions. Les riches peuvent trouver ce dont ils ont besoin".³⁶⁶

³⁶⁶ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997.

Certains ont fait part à Human Rights Watch de leurs préoccupations à propos de l'impact des sanctions dans les campagnes et sur les citoyens ordinaires. Plusieurs travailleurs humanitaires se sont plaints amèrement des difficultés qu'ont créées l'inflation et les pénuries pour les pauvres vivant en milieu rural. Certains ruraux se sont également plaints des prix élevés. Par exemple, interrogé à propos des sanctions, un homme qui vit dans le camp de regroupement de Bihemba (Kayanza) a fait remarquer, "Nous sommes pauvres. Avant, nous trouvions du savon bon marché mais maintenant nous payons des prix exorbitants. La même chose pour les vêtements."³⁶⁷ Une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé et de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), publiée en juillet, attribue la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire au moins en partie aux sanctions.³⁶⁸ Dans son rapport d'octobre 1997 sur les conditions des droits de l'homme au Burundi, le Rapporteur Spécial des Droits de l'Homme de l'ONU pour le Burundi, Paulo Sergio Pinheiro, a appelé à mettre fin aux sanctions en raison

³⁶⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Karuzi, le 13 juin 1997.

³⁶⁸ Cité dans "Weekly Roundup", no. 15-97, 28 juillet-4 août 1997, Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network.

des conséquences humanitaires négatives qu'entraînaient, selon lui, les sanctions.³⁶⁹ D'autres observateurs ont toutefois moins attribué les problèmes de pénurie et de malnutrition aux sanctions qu'aux politiques du gouvernement telles que le regroupement, lequel a limité l'accès aux champs, perturbé la production et détruit ce que possédaient les gens. Comme l'a indiqué un informateur, les prix des vêtements sont élevés mais la population n'aurait pas besoin d'en acheter si l'armée n'avait pas brûlé les maisons et détruit les biens de la population.³⁷⁰

³⁶⁹ Paulo Sergio Pinheiro, *Rapport Provisoire sur la Situation des Droits de l'Homme au Burundi* (New York: Nations Unies, 7 octobre 1997), A/52/505.

³⁷⁰ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

Les prix élevés et les pénuries occasionnelles ont clairement affecté les habitants de la capitale et les personnes ayant des moyens financiers. Alors que les agriculteurs ont rarement mentionné les sanctions dans leurs interviews, les habitants des villes et les fonctionnaires bien payés en ont parlé presque sans exception. Par exemple, le gouverneur de Bururi a dit à Human Rights Watch, "Les sanctions ont causé des problèmes sur le plan social — au niveau du fonctionnement des écoles, du système de soins de santé qui tourne au ralenti, ou encore de la construction. Il y a un manque de fournitures. L'essence manque pour transporter les denrées alimentaires. C'est la population qui est surtout touchée. Elle ne peut pas trouver de semences pour planter. Ici les gens vivent de l'agriculture mais ils ont été affectés par le fonctionnement des secteurs économique et social. Ce sont les pauvres qui sont le plus affectés. Ce ne sont pas les hauts responsables qui sont touchés. Les gouverneurs et les ministres peuvent se payer de l'essence".³⁷¹ Le gouverneur de Kayanza a également confirmé à Human Rights Watch, "L'embargo a touché les petites gens. L'essence coûte très cher".³⁷² L'approvisionnement en vivres, en produits agricoles,

³⁷¹ Entretien de Human Rights Watch avec André Ndayizamba, Gouverneur du Bururi, Bururi, le 20 juin 1997.

³⁷² Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Daniel Negeri, Kayanza, le 24 juin 1997.

en médicaments et en fournitures d'école n'a pas été assuré depuis avril en vertu de l'embargo.

Une source diplomatique a déclaré à Human Rights Watch, "Il se peut que les sanctions ne suffisent pas mais elles sont une source d'irritation constante pour le gouvernement. Ce n'est qu'un petit incitant mais c'est l'un des seuls moyens dont nous disposons pour mettre la pression sur le gouvernement à propos de questions comme le regroupement".³⁷³ Cette affirmation semble être corroborée par l'énergie que met le gouvernement à tenter de mettre fin aux sanctions. Le premier ministre burundais a déclaré, lors du sommet mondial sur l'alimentation qui s'est tenu à Rome en novembre 1996, que les sanctions avaient eu un "effet dévastateur" sur le Burundi.³⁷⁴ Lors d'une conférence de presse en octobre 1997, le Premier Ministre Pascal Ndimira a affirmé que les sanctions sont la première cause des problèmes économiques et humanitaires actuels du Burundi, passant sous silence l'impact de la guerre et les politiques telles que celles du regroupement.³⁷⁵ Selon un rapport

³⁷³ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

³⁷⁴ "Burundi Asks End to 'Devastating' Sanctions", Reuters, 15 novembre 1997.

³⁷⁵ Ben Lauwers, "Burundi Embargo causes catastrophe, Prime Minister claims", Reuters, 2 octobre 1997.

de janvier 1997 du Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "les responsables burundais persistent dans leur approche ambivalente pour convaincre les pays voisins de lever l'embargo économique qu'ils ont imposé il y a six mois. Le Président Buyoya et les membres de son cabinet ont fait une tournée des capitales de la région pour rencontrer tranquillement les dirigeants politiques et plaider personnellement leur cause afin que les sanctions soient levées. Les responsables burundais ont par ailleurs fustigé la poursuite de l'application des sanctions. Le Ministre des Affaires Etrangères burundais, Luc Rukingama, a fait valoir que certains Etats qui imposent des sanctions à l'encontre de son pays le font pour empêcher à tout jamais le retour de la paix au Burundi".³⁷⁶

Les sanctions semblent effectivement avoir poussé le régime Buyoya à modérer quelques-unes de ses politiques. Un responsable politique hutu a déclaré à Human Rights Watch, "L'embargo a eu des effets politiques positifs. Immédiatement après le coup d'Etat, il n'y avait pas d'Assemblée Nationale, pas de partis politiques... En réponse aux sanctions, les gouvernants ont été forcés de rétablir l'assemblée et les partis. L'assemblée et les partis ne fonctionnent pas pleinement mais ils représentent déjà quelque chose. Ils ne fonctionnent pas à plein rendement

³⁷⁶ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, "U.N. Humanitarian Situation Report—Burundi (01/14-28), 31 janvier 1997.

mais il en résulte qu'il y a une plus grande liberté d'expression. Même les négociations [avec les FDD], qui ont été difficiles à accepter, sont une réaction aux sanctions".³⁷⁷ Les gouvernements de la région ont manifestement cherché à subordonner la poursuite des sanctions à la participation sincère de Buyoya aux négociations avec les FDD en vue d'un règlement pacifique.

Il faut souligner que, bien que le gouvernement recherche le soutien de la communauté internationale pour mettre fin aux sanctions en critiquant leurs effets sur le plan humanitaire, il a largement détourné les sanctions pour importer des armes. Le ministre de l'intérieur, le Colonel Epitace Bayaganakandi, s'est plaint que les sanctions ont eu un impact terrible sur les gens ordinaires. Lorsque Human Rights Watch a fait remarquer que le gouvernement faisait venir de nombreux vols chaque semaine pour importer des armes plutôt que des vivres et autres articles pour la population, le Col. Bayaganakandi a répondu, "Nous devons d'abord assurer la sécurité avant de manger cinq fois par jour. Si les gens peuvent manger un seul repas par jour et que cela peut contribuer à ramener la sécurité, il faut le faire".³⁷⁸

³⁷⁷ Témoignage recueilli par Human Rights Watch, Bujumbura, juin 1997.

³⁷⁸ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Epitace Bayaganakandi, Ministre de l'Intérieur, Bujumbura, le 3 juillet 1997.

Les Etats-Unis et l'Union Européenne

Contrastant avec la condamnation explicite du coup d'Etat de Buyoya par les voisins du Burundi, la réaction du reste de la communauté internationale a été plus ambiguë. Suite au coup d'Etat, le gouvernement américain n'a pas publié de condamnation ferme. Comme l'a écrit Donald McNeil dans le *New York Times* deux semaines après le coup d'Etat, "Les responsables américains ont l'air légèrement embarrassés que l'un de leurs élèves ait monté un coup d'Etat pour s'emparer du pouvoir mais ils répètent immuablement que les alternatives étaient pire. Le bain de sang ethnique s'aggravait. Le gouvernement de Ntibantunganya était impuissant et les rivaux militaires tutsis de Buyoya ... sont bien plus sanguinaires que Buyoya".³⁷⁹

En s'emparant du pouvoir, Buyoya a effectivement prétendu vouloir ramener l'ordre dans le pays et en discutant avec des membres de la communauté diplomatique, on constate que beaucoup croient qu'il y est parvenu. Les conditions de sécurité pour la communauté internationale se sont en effet améliorées puisque la capitale Bujumbura, qui est maintenant tutsie à une écrasante majorité, est plus calme et que la politique de regroupement, qui a chassé les FDD de beaucoup de régions du

³⁷⁹ Donald McNeil, "Burundi in Crisis: America Sits and Watches", *New York Times*, 4 août 1997.

pays, a facilité les déplacements dans ces régions. Cependant, pour les citoyens ordinaires, surtout les Hutus, la vie n'est guère plus sûre. Depuis que Buyoya a pris le pouvoir, les Hutus ont été confrontés aux attaques des troupes gouvernementales et à de graves violations de leurs droits civils et politiques. Il est possible que les forces armées exercent un plus grand contrôle sur le pays mais cela ne s'est certainement pas traduit par une plus grande sécurité pour la plupart des Hutus, lesquels vivent maintenant plus que jamais dans la crainte des militaires et des milices tutsies.

Contrastant avec le silence général par lequel la communauté internationale a réagi au coup d'Etat, la réponse internationale à certaines politiques du régime Buyoya s'est exprimée haut et fort. Les Etats-Unis ont joué un rôle majeur dans l'organisation de l'opposition à la politique de regroupement. Les Américains ont condamné le regroupement et ont refusé d'apporter un soutien à ce qu'ils qualifient de stratégie purement militaire. Dans la pratique, cette position s'est traduite par un refus de financer le développement des infrastructures des camps qui pourrait les encourager à devenir permanents. En mai 1997, l'administrateur de USAID, Brian Atwood, et la Commissaire européenne Emma Bonino ont publié une déclaration conjointe qui notifiait que "L'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) déplorent la politique actuelle de regroupement appliquée au Burundi et les bouleversements

qu'elle provoque dans la vie rurale".³⁸⁰ La déclaration spécifie en outre que les deux agences "ne financeront aucun effort de régularisation de la vie dans les zones de regroupement".

La communauté internationale a également joué un rôle en appuyant les négociations entre les parties belligérantes. Après le retrait de Buyoya des pourparlers initialement prévus, Howard Wolpe, l'émissaire spécial du président Clinton dans la région des Grands Lacs, s'est rendu au Burundi pour mettre l'accent sur le soutien américain aux négociations et encourager Buyoya à y participer.³⁸¹ Wolpe est retourné dans la région au début 98 suite à une recrudescence des violences dans les environs de Bujumbura.

Les Nations Unies

Les Nations Unies ont joué un rôle très actif au Burundi mais leur position par rapport à la politique menée par ce pays a été ambivalente. Alors que certains responsables onusiens ont condamné certaines politiques du régime Buyoya, le

³⁸⁰ USAID et ECHO, "Joint Statement by USAID Administrator Brian Atwood and European Union Commissioner Emma Bonino: Provision of Humanitarian Assistance in Regroupment Camps in Burundi", 13 mai 1997.

³⁸¹ Ferdinand Bigumandondera, "US Envoy Visits Bujumbura", Panafrican News Agency, 31 août 1997.

regroupement par exemple, d'autres ont loué les mérites de Buyoya pour avoir restauré le calme au Burundi.

Les critiques les plus dures vis-à-vis du régime Buyoya au sein de l'ONU sont venues du rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, Paulo Sergio Pinheiro. Il a publié un rapport le 10 février 1997 condamnant "l'intensification des combats en novembre et décembre 1996 qui a alimenté le flot constant de tueries et de massacres, d'assassinats sélectifs, d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées, de pillages et autres actes de banditisme et la destruction de la propriété privée par les deux parties au conflit".³⁸² Le Coordinateur Humanitaire Régional pour la Région des Grands Lacs, Martin Griffiths, a également exprimé des critiques. En mars 1997, il a qualifié le regroupement de politique "très inquiétante à laquelle la communauté internationale devrait être radicalement opposée".³⁸³

³⁸² Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, Deuxième Rapport sur la Situation des Droits de l'Homme au Burundi présenté par le Rapporteur Spécial, M. Paulo Sergio Pinheiro, conformément à la Résolution 1996/1 de la Commission (10 février 1997), para. 10, Doc. ONU No. E/CN.4/1997/12.

³⁸³ Département des Affaires Humanitaires des Nations Unies, Integrated Regional Information Network, "Emergency Update on the Great Lakes", no. 121, 9 mars 1997.

Le Centre des Droits de l'Homme de l'ONU à Bujumbura, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, a parfois critiqué le régime mais les activités de l'agence ont été entravées par la résistance du gouvernement et un manque de ressources. Mais comme l'a expliqué le directeur du centre à Human Rights Watch, "Notre programme n'est pas le même que celui d'une ONG des droits de l'homme. Notre rôle n'est pas de dénoncer mais de chercher à encourager le gouvernement à assumer ses responsabilités".³⁸⁴ Avec seulement douze observateurs, dont les possibilités de déplacement sont sérieusement limitées pour des raisons de sécurité, et face à la résistance du gouvernement, l'efficacité du programme n'est pas l'évidence même.

Certains responsables onusiens ont tenté de disculper le régime Buyoya. Le représentant de l'UNICEF dans le pays attribue l'insécurité régnant au Burundi, non pas à la politique menée par Buyoya mais au manque de soutien international. Il a déclaré à Human Rights Watch, "Buyoya commence à être reconnu par la communauté internationale, mais trop tard".³⁸⁵ Dans une publication de mars 1997 traitant du conflit burundais, l'UNICEF a appelé la communauté internationale à

³⁸⁴ Entretien réalisé par Human Rights Watch, Bujumbura, le 9 juin 1997.

³⁸⁵ Entretien réalisé par Human Rights Watch, Bujumbura, le 10 juin 1997.

apporter son soutien aux camps de regroupement. L'organisme a de surcroît accusé les sanctions d'être responsables des problèmes de malnutrition et de maladies dans les camps.³⁸⁶

L'ONU a par ailleurs joué un rôle en encourageant les négociations entre les parties belligérantes au Burundi. L'émissaire spécial de l'ONU pour la Région des Grands Lacs, Mohammed Sahnoun, est intervenu tant auprès du régime Buyoya qu'auprès du CNDD pour promouvoir les négociations afin de mettre un terme au conflit. Après l'annulation des pourparlers de paix initiaux en août 1997, des négociations ont eu lieu à Paris à la fin septembre à l'initiative de l'UNESCO. Elles ont réuni des représentants du régime Buyoya, du CNDD et de partis politiques tels que le Frodebu, l'Uprrona et le Parenna.³⁸⁷

³⁸⁶ UNICEF, "The Women and Children of Burundi: Hostages to Conflict" (mars 1997).

³⁸⁷ "Burundi parties open peace 'dialogue' in Paris", Agence France Presse, 26 septembre 1997; George Ola-Davies, "Burundian Rivals Return Home with Little Optimism for Peace", Panafriican News Service, 29 septembre 1997.